

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 11 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 octobre 2024 s'est réuni le 07 novembre 2024 à 17h, à l'Hôtel de Ville de Besançon, sous la présidence de M. Abdel GHEZALI, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER (à compter de la question n° 4), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 2), Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 19), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 2), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Christine WERTHE

Étaient absents :

Mme Annaïck CHAUVET, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Christophe LIME, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, Mme Anne VIGNOT

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. François BOUSSO à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Christophe LIME à M. Gilles SPICHER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 7), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Françoise PRESSE à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT à M. Abdel GHEZALI, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 1 incluse)

* * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

M. GHEZALI : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais avoir l'honneur, ce soir, de présider, en ma fonction de Premier adjoint, la séance du Conseil Municipal ; Madame la Maire s'excusant, pour un décès dans sa famille, donc elle a dû partir aujourd'hui. C'est donc avec plaisir que je vais présider la séance du Conseil Municipal.

1 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la dernière séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2024

M. GHEZALI : Christine WERTHE, oui ? Merci. Christine WERTHE pour la secrétaire de séance. Je vous propose d'entrer directement dans l'ordre du jour du Conseil Municipal. Le premier rapport, on l'a fait, puisque c'est la désignation de la secrétaire de séance. Et l'approbation du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal. Pas de remarques ? Je vous remercie. On le propose au vote ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de nommer Mme Christine Werthe, secrétaire de séance et d'approuver le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2 - Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises

M. GHEZALI : Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci, Monsieur GHEZALI. On vous souhaite une bonne séance, parce que c'est vrai que ce n'est pas toujours évident, en tant que Premier adjoint, de présider une assemblée. On découvre en tout cas que Madame le Maire n'est pas présente ce soir, et on lui souhaite plein de courage dans ce qu'elle vit aujourd'hui, parce que c'est vrai qu'avoir un décès dans sa famille, ce n'est jamais évident, cela reste une épreuve de la vie. Sur ce rapport n° 2, je voudrais intervenir en ce qui concerne cette gestion courante au niveau de Madame le Maire puisqu'il y a deux points dans ce rapport qui attirent mon attention, à savoir les locaux et le contentieux. Je voudrais venir un peu sur le contentieux qui semble aujourd'hui couvrir fortement avec les commerçants des Halles du marché des Beaux-Arts puisque, pour les avoir rencontrés dernièrement et les rencontrer fréquemment par mes courses que je peux faire au quotidien vers eux, aujourd'hui, ils m'ont expliqué qu'il y avait un rattrapage de charges qui semble être assez conséquent à leur attention. Pour certains, entre 1 500 €, d'autres quasiment à 4 500 ou 5 000 € puisque, en début d'année 2024, si je ne dis pas de bêtises, dans le cadre d'un échange qui était mené avec eux, il y avait, à la base, plutôt un montant globalisé qui intégrait à la fois le loyer et à la fois les charges. Une décision a été prise de dissocier la partie « loyer » de la partie « charges » pour avoir plus de lisibilité dans la partie « charges ». Sauf que, là, ils viennent de recevoir, sur mi-octobre, une demande de report de charges, de rattrapage de charges, pour certains, ce qui fait une augmentation de 78 % pour quasiment l'ensemble des commerçants. Vous me direz, aujourd'hui, pour des cases de 16 m², cela commence à faire un petit peu cher pour certains. Aujourd'hui, on va même plus loin, c'est-à-dire que l'on passe de 7,50 € du mètre carré à plus de 13,40 €, je crois, si je ne dis pas de bêtises, avec ces reports de charges, plus derrière, aussi, les ordures ménagères qui avaient oublié d'être calculées au démarrage, ce qui commence à faire un petit peu cher. Donc pour avoir échangé aujourd'hui avec eux, il y a un contentieux qui va s'ouvrir certainement avec les commerçants des Halles des marchés Beaux-Arts puisqu'ils ont refusé, pour une grande partie, de payer la totalité des reports de charges demandés puisqu'ils ne se sont basés que sur le virement habituel de ce qu'ils devaient payer. Il faut savoir que s'il n'y avait pas eu cette dissociation entre la part « loyer » et la part « charges », il y aurait eu une augmentation de ce prix globalisé d'à peu près la taille de l'inflation – en tout cas, aux alentours de 7, 8, peut-être 10 %, mais ce qui n'aurait pas amené cette augmentation aussi importante. Quand on va même un peu plus loin, ces reports de charges amènent aujourd'hui un coût quasiment aussi important que si le commerçant des Halles des marchés Beaux-Arts prenait une vitrine ou un commerce en plein centre-ville, rue des Granges ou Grande Rue. Moi, je pense qu'il y a urgence de

rencontrer les commerçants par rapport à cela, parce que si vous voulez, c'est assez conséquent pour eux. Je pense que certains commerçants ne passeront pas les fêtes de Noël parce que certains n'auront pas les reins pour pouvoir monter ces éléments-là. Malheureusement, c'est sorti à nouveau dans la presse hier, je fais un petit parallèle avec les Établissements Bonnet. On en avait parlé, j'en avais parlé ici au sein du Conseil Municipal. Ce qui devait arriver arriva. Une institution, les Établissements Bonnet ferment sur le territoire bisontin. Les bornes ont accéléré – je revendique à nouveau ce que j'ai dit dernièrement – le départ des Établissements Bonnet. Cela a été marqué dans la presse : « 20 % de perte de chiffre d'affaires entre l'année 2023 et l'année 2024 », notamment depuis l'arrivée des bornes. Je pense que, sur les Halles du marché couvert, vous seriez bien inspirés de ne pas répéter la même erreur que vous avez pu commettre sur le secteur Battant.

M. GHEZALI : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci, Monsieur GHEZALI. Évidemment, toutes nos condoléances à Madame la Maire pour la disparition d'un membre de sa famille. Je voudrais évoquer le chapitre « contentieux » de ce rapport, puisqu'on y lit qu'entre fin août et fin septembre, sept plaintes ont été déposées pour outrages, pour intrusions, pour dégradations et pour vols dans des écoles, sur la voie publique et à la Citadelle. S'ajoutent deux plaintes pour salut nazi au Musée de la Résistance et de la Déportation. Moi, je veux saisir cette occasion pour condamner ces actes inqualifiables. On ne peut pas, impunément, dans un lieu aussi symbolique que le Musée de la Résistance, faire le signe de ralliement d'une idéologie à l'origine d'un génocide atroce qui a occasionné la disparition de plus de six millions de personnes juives. Je refuse, de la même façon, de m'habituer aux détériorations volontaires des biens communs de la Ville. Je pense que la Ville doit affirmer son autorité, afficher sa volonté de la faire respecter et condamner publiquement ces gestes d'apologie de crime contre l'humanité et d'incitation à la haine raciale.

M. GHEZALI : Merci, Monsieur CROIZIER. Je vais peut-être commencer par répondre à l'intervention de Monsieur CROIZIER. Oui, en effet, un certain nombre de contentieux et de plaintes ont été déposés concernant ces différentes affaires. Il y en a cinq ou six, dont – vous l'avez rappelé – ce salut nazi au Musée de la Résistance et de la Déportation. On vous rejoint. Je pense que, dans cette assemblée, tout le monde rejoint cette intervention pour dire qu'il est inacceptable d'avoir aujourd'hui ces comportements. A chaque fois que des événements comme ceux-ci se passent ici à Besançon, des dépôts de plainte se font rapidement et donc, des dépôts de plainte ont été faits pour ces saluts nazis qui se sont passés début août et début septembre, et avec d'autres – je ne vais pas dire que c'est moins grave – dépôts de plainte, par exemple sur des intrusions et des dégradations, ou des outrages. Bien évidemment que la Ville et que Madame la Maire de Besançon, à chaque fois que nécessaire, déposaient plainte et ne laissent pas ces faits-là, ces faits graves. Monsieur FAGAUT, concernant deux éléments. La Halle avec les commerçants et puis Bonnet. Sur la Halle, évidemment que ces éléments ont été pris en compte, puisque les commerçants ont été rencontrés par rapport à cette situation. Le problème n'est pas de dissocier les loyers et les charges parce que, au niveau des fluides, c'est au réel qu'ont été pris en compte ces relevés. Évidemment, cela fait de grosses augmentations, mais sur les fluides, c'est au réel. Par rapport à cette situation compliquée et difficile, Frédérique BAEHR apportera des éléments, mais à chaque fois que c'est possible, on rencontre les commerçants et s'il y a un besoin d'accompagner ces commerçants pour étaler leurs factures, il y a toujours un regard bienveillant de la Ville pour le faire. Sur cette situation-là, la Ville de Besançon regardera comment accompagner au mieux ces commerçants qui sont l'un des poumons de notre centre-ville et qui font vivre tout le commerce au cœur de la ville de Besançon. C'est donc sur du réel et évidemment que l'on regardera avec chacun de ces commerçants pour voir comment les accompagner au mieux. Laurent CROIZIER, avant que je donne la parole à Frédérique BAEHR.

M. CROIZIER : Merci. Un petit mot sur vos propos et votre proposition d'accompagnement. Les commerçants – je vais parler de ceux de la rue de la Madeleine – ont alerté. Ils ont alerté qu'il y avait un risque. Je me souviens de l'avoir dit au Conseil Municipal que Monsieur BONNET m'avait alerté. Il m'avait dit qu'il avait eu une perte de chiffre d'affaires suite à l'installation des bornes. À la lecture des différents articles de presse, il n'y a pas que le sujet des bornes qui a occasionné cette décision, mais elle a effectivement accéléré certainement la situation de la charcuterie-traiteur. Et d'accompagnement, il n'y en a pas eu, alors que les commerçants ont alerté. Les élus, en tout cas, ceux de l'opposition, ont alerté. J'entends votre proposition d'accompagnement, mais en fait, cela fait quatre ans que l'on vous demande d'accompagner les commerçants. On vous demande de les accompagner quand il se passe un effondrement de la rue de Vesoul – il n'y a pas eu d'accompagnement ou très peu. Je ne vais pas dire qu'il n'y a pas eu d'accompagnement, il y a eu

très peu d'accompagnement. En tout cas, pas sur les conséquences économiques. J'ai eu besoin d'écrire à Madame la Maire concernant la route de Gray, la Maison Deschamps. Il y a un besoin d'accompagnement. Vous allez prochainement recevoir l'un de mes courriers concernant la Maison Christe, rue Paul Bert. Il y a un besoin d'accompagnement. On a aussi les commerçants de la rue Proudhon. Il y avait un besoin d'accompagnement. J'entends, mais cela fait quatre ans que l'on vous dit qu'il y a un besoin d'accompagnement, qu'il y a un besoin de dialogue. On ne se perd jamais quand on dialogue. Je vais vous demander, vraiment... J'entends votre propos de dire que vous allez accompagner les commerçants du marché Beaux-Arts. J'espère que l'accompagnement sera effectif, et non pas simplement des mots lors du Conseil Municipal.

M. GHEZALI : Monsieur CROIZIER, vous l'avez rappelé à la fin de votre intervention. Je répondais à Monsieur FAGAUT sur les Halles. Sur l'accompagnement d'une manière générale au niveau du commerce, on peut ne pas être d'accord. D'abord, concernant Monsieur BONNET, je voudrais évidemment saluer... C'est une institution, puisqu'elle est à Besançon depuis 56 ans, donc on est tous à regarder comment on accompagne. Je ne parlais ni de la rue de la Madeleine ni de la rue Proudhon ni de la route de Gray. On peut ne pas être d'accord, mais l'accompagnement que l'on fait, c'est l'amélioration des travaux pour faire en sorte que nos commerces y fonctionnent du mieux possible. On peut ne pas être d'accord sur cette politique-là, cet accompagnement-là. Quand on fait des travaux – en plus, qui dépendent soit de nous en interne, soit de structures comme ENEDIS, on y reviendra, quand il y a des changements de canalisations et tout cela – c'est une obligation pour nous de le faire, donc évidemment que quand on fait des travaux, cela ne plaît pas à tout le monde et on le comprend bien. Mais la question, c'est : quand on fait ces travaux-là, c'est pour améliorer le quotidien des gens d'une manière générale, des automobilistes, des cyclistes, des piétons, des commerçants, mais évidemment... Sur votre proposition de dire : « *Si, il fallait...* ». S'il fallait accompagner tous les commerçants lorsque l'on fait des travaux, je ne vous dis pas les sommes que l'on engagerait. Alors quand vous dites : « *Je vous invite à aller les voir* » ; on a des élus qui se rendent sur place, des élus de délégations diverses qui se sont rendus sur place. Après, les commerçants ont leur ressenti, leur quotidien, leur vécu. Ce n'est pas simple. Vous parlez de la route de Gray : un arrêté avait été posé sur trois semaines parce que l'on estimait que, certainement, au regard de la météo ou peut-être du retard des travaux... Vous savez comment cela se passe. Les travaux ont été tenus dans les temps, en 15 jours. La route de Gray a été rouverte en temps et en heure, et donc évidemment que l'on ne va pas dédommager à chaque fois que des travaux se font, qui nous incombent ou qui ne nous incombent pas... On ne parle pas forcément d'argent, mais on se doit d'accompagner les commerçants. Alors après, évidemment qu'il y a des répercussions, il y a de la perte de chiffre d'affaires et cela, on ne le nie pas, mais quand on fait des travaux, c'est pour améliorer le quotidien des commerçants. On peut revenir à il y a 50 ans quand il y a eu la piétonnisation du centre-ville. On a eu beaucoup de choses, des commerçants qui sont intervenus pour dire que cela allait être la mort des commerces. Aujourd'hui, on n'y reviendrait pas. Gérer une ville, c'est évidemment gérer le quotidien, être pragmatique, mais c'est aussi voir loin. Et donc, on verra ce que cela donnera, mais il y a de l'accompagnement – évidemment, vous avez raison – pas que financier, mais il y a de l'accompagnement qui se fait en lien avec les Services, en lien avec les élus, donc on essaie de travailler au mieux. Frédérique.

Mme BAEHR : Merci, Monsieur GHEZALI. Alors, je voudrais revenir sur l'accompagnement parce que je pense que je suis la première visée concernant le commerce. Pour Monsieur BONNET, nous l'avions rencontré avec les travaux des bornes, il y a plus d'un an, au cours d'une réunion. Il s'était ouvert à nous de son envie de cesser son activité, parce qu'il avait un très gros problème de recrutement et puis il avait le désir de prendre sa retraite. Effectivement, les bornes ont eu un impact sur certains commerces. Nous ne le nions pas. Cela dit, la moitié des commerçants sont satisfaits de voir ce secteur apaisé. Les habitants plébiscitent cette action et puis, comme l'a dit Monsieur GHEZALI, lors de la piétonnisation de la Grande Rue, l'élu en charge a beaucoup souffert et a été obligé de déménager, tellement les gens lui en voulaient, mais force est de constater qu'aujourd'hui, personne ne voudrait revenir en arrière et les commerçants, qui sont dans ce secteur piéton, fonctionnent bien. Concernant la rue de Vesoul, je vous avais dit, à l'époque, que j'avais rencontré les commerçants de la rue de Vesoul, en compagnie de la CCI, de la CMA, du Responsable du chantier du Conseil départemental et, à cette occasion, j'avais proposé aux commerçants de faire revivre leur association, puisque vous savez très bien, Monsieur CROIZIER, que je ne peux pas aider nominativement ou exonérer les commerçants de certaines charges, donc je leur avais soufflé à l'oreille de remonter cette association de commerçants, afin que nous puissions les accompagner, justement, dans l'organisation de manifestations, comme le font les commerçants des Chaprais, par exemple.

La route de Gray : je crois que la boulangère a été très bien accompagnée, mais cela, Madame ZEHAF pourra vous le confirmer. Les travaux ne sont, non pas restés dans les clous, mais ont été terminés un petit peu à l'avance. La rue Proudhon : effectivement, c'est un chantier ENEDIS, donc là, nous devons faire aussi avec ENEDIS. Il a été proposé aux commerçants, pour ne pas impacter leur activité au moment de Noël, de repousser le chantier au mois de février. Voilà, je crois que j'ai fait à peu près le tour des sujets qui étaient évoqués.

M. GHEZALI : Merci, Frédérique. Marie.

Mme BAEHR : Ah oui, concernant le marché, excusez-moi, j'ai oublié le marché couvert. Je ne voudrais pas parler à la place de ma collègue Julie CHETTOUH, qui est en charge du marché, mais effectivement, les commerçants ont été consultés. Ils ont demandé, dans ce marché, cet été, plus d'aération, ils ont demandé plus de chauffage, donc tout cela induit forcément des frais au niveau des fluides. Merci.

M. GHEZALI : Merci. Marie.

Mme ZEHAF : Merci. Je vais compléter ce qu'a dit Frédérique BAEHR. Concernant la rue Proudhon, je précise que ces travaux devaient déjà avoir lieu cet été, qu'on les avait repoussés, avec ENEDIS, à la fin de l'automne, pour ne pas impacter les commerçants. Comme elle l'a dit, on a encore décalé cela en février, en espérant qu'il ne fera pas beau en février et qu'ils ne seront pas gênés en février pour leur terrasse. Cela a vraiment été calculé pour les gêner le moins possible. On pensait effectivement que la période la plus adaptée, c'était la fin de l'automne où les terrasses sont le moins sorties et que c'est le moins impactant pour les commerçants. Concernant la route de Gray, je confirme que les élus étaient présents à la réunion d'information avec les riverains de la route de Gray. Il y avait effectivement le gérant de la boulangerie avec son épouse. Il y avait Yves GUYEN, Gilbert GAVIGNET et moi-même à cette réunion. Après, ils ont été vus très régulièrement par les Services, pour voir avec eux le calendrier le moins impactant : quand est-ce que l'on fermait, si c'était pendant les vacances d'été, dans quel sens on ouvrait sur la route de Gray. Ils ont vraiment été accompagnés par les Services très régulièrement, pour que ce soit le moins gênant possible. Effectivement, c'est une grosse boulangerie qui marche très, très bien et, avec les travaux, on ne peut pas le nier, leur activité a été impactée, mais je peux vous assurer – et ils peuvent le confirmer – que les Services étaient présents très régulièrement pour voir avec eux le calendrier le plus adapté pour les gêner le moins possible dans ces travaux.

M. GHEZALI : Merci. Hasni ALEM.

M. ALEM : Merci, Monsieur le Premier adjoint. Plusieurs éléments. Il y a déjà beaucoup de choses qui ont été dites sur les commerces, donc je ne vais pas revenir dessus, mais sur cette question de la crise et des différentes fermetures, il ne faut pas voir les choses par le petit bout de la lorgnette, cela a été dit dans les différents articles. Il y a des causes structurelles qui expliquent les difficultés pour ces différents commerces. Pour prendre l'exemple, par exemple, de la boucherie-charcuterie, un des éléments qui revient souvent – mais cela, c'est au niveau national – c'est la difficulté de plus en plus grande de former des apprentis. L'apprentissage professionnel a été, dans notre pays, très fortement dégradé et même si certains se gargarisent du fait que l'on n'aurait jamais autant formé d'apprentis, en tant que tel, quand on regarde dans les chiffres et quand on regarde directement dans les emplois, on a beaucoup de mal à trouver des apprentis et des personnes dans ces travaux-là, donc cela fait partie de ces difficultés-là. Mais plus globalement, moi, j'ai envie de revenir surtout sur un élément, sur la question du quartier Battant. J'ai envie de poser cette question à ceux qui sont en train de critiquer et de considérer que la mise en place de ces bornes est problématique : est-ce que vous assumeriez le fait de revenir à l'état antérieur ? Est-ce que vous assumeriez le fait de revenir à l'état où une bonne partie des habitants du quartier se sentaient en insécurité à cause d'un trafic routier qui était dangereux, autant pour les habitants que pour les gens qui venaient simplement pour se balader ou pour profiter ? Est-ce que vous assumeriez cela ? Moi, je pense que non. Je pense que, peu importe ce qu'il se passerait, vous n'assumeriez pas cela et que cet élément-là qui, effectivement, marque un changement de paradigme en termes de vision de la manière dont on souhaite voir les centres villes et les hyper centres, effectivement, on ne va pas revenir dessus parce que cela crée une qualité de vie qui est importante et qui est surtout demandée par les habitants. Je pense, quand on est dans l'opposition, que, oui, on peut facilement dire que l'on est contre. C'est le principe de s'opposer, on est contre, mais concrètement, si un jour – ce que je ne souhaite pas, bien entendu – vous vous retrouvez

à devoir décider concrètement si vous souhaitez ou non revenir sur cela, je pense que vous ne reviendriez pas sur cela.

M. GHEZALI : Merci. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Eh bien, détrompez-vous, Monsieur ALEM. Parce que si vous étiez un petit peu attentif sur les différentes propositions que l'on peut faire au sein du Conseil Municipal, on vous a fait des propositions contre les bornes, c'est-à-dire que l'on ne remet pas en cause forcément le fait de vouloir venir apaiser le secteur Battant parce que je pense qu'effectivement les riverains en trouvent un confort, notamment nocturne, et même certainement en journée, mais on vous avait quand même proposé de voir différemment les ouvertures des bornes pour pouvoir mettre en place, aussi, des accès aux commerçants plus facilités – et c'est le rôle des élus. C'est le rôle aujourd'hui d'une Ville de faciliter le fonctionnement des commerçants, donc si vous aviez été attentifs aux différentes propositions, plutôt que d'y aller toujours à coups d'éléments, de communication à notre égard ou autres, soyez attentifs à tous les éléments que l'on peut vous diffuser. Monsieur GHEZALI, Madame BAEHR, Madame ZEHAFF, je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que vous dites parce que, si vous voulez, Madame BAEHR, je les ai rencontrés, les commerçants. J'ai échangé avec eux. Ils ont découvert le courrier qu'ils ont reçu. Ils ont découvert. Il y a une réunion qui a été faite le 8 janvier 2024, si je ne dis pas de bêtises, au niveau de ma mémoire, et derrière, ils ont découvert le courrier avec le report de charges et le rattrapage de charges. À aucun moment, ils n'ont été consultés sur le sujet, donc ne me dites pas derrière... Je reprends vos mots : « *Ils ont été rencontrés, ils ont été consultés* ». On verra si l'association communique sur le sujet et on verra, encore une fois, qui dit vrai ou qui dit faux dans ces éléments-là. Sur les Établissements Bonnet, je pense que l'on a assez de conscience, aujourd'hui, qu'il n'y a pas que les bornes et vous ne nous avez jamais entendus dire qu'il n'y avait que les bornes. On vous a dit que les bornes avaient *accéléré* – c'est d'ailleurs le terme que j'ai employé – la perte et la disparition des Établissements Bonnet. Je vais vous donner les chiffres très concrets : installation des bornes le 6 avril 2024. Chiffre d'affaires – aujourd'hui, c'est public, Philippe BONNET en a déjà parlé – sur avril 2023 : 132 000 €. Chiffre d'affaires avril 2024 : 105 000 € ; baisse de 20,4 % du chiffre d'affaires le jour où l'on a installé les bornes. Perte aussi en nombre de passages de fréquentation boutique de plus de 800 personnes, donc inévitablement, à un moment, le commerce ne tient pas quand vous avez aussi autant de charges à porter pour un établissement de ce type-là. Et qu'avez-vous fait ? Quand j'entends – je ne sais plus à quel endroit vous l'avez dit – de Madame BAEHR : « *Les commerçants fonctionnent bien* », mais vous avez lu l'article de presse qui est paru dans *L'Est Républicain* dernièrement où le journaliste est allé voir l'ensemble des commerçants de la rue Battant ? Je crois qu'il n'y en a pas un qui a dit que tout allait bien. Aujourd'hui, non, les commerçants sont en difficulté. Oui, on reviendrait sur ce principe de bornes levées constamment, parce que je pense qu'il faut avoir une dissociation en fonction des heures ; peut-être en fonction des entrées aussi du secteur Battant, de manière à faire en sorte que les commerçants puissent tourner. Et puis, peut-être une dernière chose puisque l'on est un petit peu sur le secteur des Halles Beaux-Arts. Je pense que c'est aussi le rôle de la Ville d'animer ce secteur-là. OK, c'est une association, mais la Ville doit aussi accompagner. Combien de cases vides aujourd'hui ? Et combien de cases vides demain ? On sait qu'il va y avoir des cases qui vont être prises temporairement sur les fêtes de Noël, mais combien de cases vides demain parce que, à cause de ces augmentations de charges et de coûts importants pour les commerçants, eh bien certains auront des difficultés de pouvoir surmonter tout cela. Donc je pense que, non, vous n'êtes pas au rendez-vous. Non, quand vous dites que vous accompagnez. Non, vous n'accompagnez pas.

Monsieur GHEZALI, accompagner, ce n'est pas que du numéraire, ce n'est pas que de l'argent, ce sont aussi d'autres éléments à apporter pour faire vivre le centre-ville, pour faire vivre les Halles du marché Beaux-Arts. Un exemple concret, très pratico-pratique : « *Livres dans la Boucle* », délocalisé à Chamars. On sait pourquoi, parce que la place de la Révolution, la place du marché, n'est plus en capacité d'accueillir. On vous avait dit que l'implantation d'arbres en plein milieu de la place allait être complexe – la preuve en est. Les Halles, qui étaient ouvertes le vendredi soir, le soir de l'inauguration, qui permettaient à tous les auteurs ou autres d'aller consommer, d'aller faire vivre les Halles du marché couvert, eh bien, c'est fini, cela... C'est fini. Vous voyez, ce sont des éléments très pratico-pratiques sur lesquels nous sommes. Nous, ce que l'on souhaite et ce que je souhaite avec l'ensemble des élus de mon groupe « *Besançon Maintenant* », c'est que l'on doit se battre pour notre ville. On doit se battre pour Besançon, on doit protéger nos commerçants et aujourd'hui, on ne le voit pas – en tout cas, de votre part.

M. GHEZALI : « *On doit se battre, on doit protéger* » : je pense que l'on est tous à le faire. On ne partage pas la même ligne. Vous, vous parlez du commerce qui souffre. De manière générale, il souffre et il souffre même au niveau national, quelles que soient les tendances politiques qui gèrent les Villes. À Besançon, on a un taux de vacance qui est de 6 % ; dans les villes de même strate, on est à 10 %. Alors, vous pouvez nous dire qu'il y a des secteurs qui marchent moins bien que d'autres. Il y a des transformations sur la pratique avec la restauration rapide. On en est conscient, on essaie d'accompagner au mieux. C'est un peu comme les trains qui n'arrivent pas à l'heure. Moi, je peux vous citer des commerces : il y en a qui ferment, malheureusement, on le regrette. Vous dites qu'on ne les accompagne pas, mais cela, c'est vous qui le dites. Marie ZEHAF et Frédérique BAEHR vous ont expliqué l'accompagnement qui est fait. Il y a des ouvertures, il y a quand même des ouvertures : 42 Grande Rue, place du 8-Septembre, au passage Pasteur, dans la Grande Rue encore. Il y a des ouvertures, tout n'est pas rose. Les centres-villes vivent des moments compliqués et difficiles, mais le commerce, d'une manière générale, sur Besançon, fonctionne. En tout cas, il résiste et en tout cas, il fonctionne. Même sur les éléments, vous nous dites qu'ici... Enfin, vous dressez un portrait très dur sur le commerce à Besançon. On n'est pas là pour dire que ce que l'on fait, tout est bien. On verra dans la durée, mais en tout cas, pour le moment, à Besançon, on a 6 % de vacance. Il faut encore travailler. On sait que l'on a des secteurs qui souffrent plus que d'autres. On est en train de travailler là-dessus, mais je pense qu'au niveau des éléments que l'on vous donne, vous nous parlez des commerces qui ferment, et on le regrette, mais on a aussi des activités, des commerces qui ouvrent et qui ont ouvert très récemment. Frédérique.

Mme BAEHR : Merci. Alors, quand je parlais des commerces qui fonctionnaient, c'était en secteur piéton, parce que c'est quand j'ai abordé la problématique de la piétonnisation, de l'anniversaire que nous avons fêté cette année. Il y a une chose qu'il ne faut pas oublier non plus, c'est la baisse du pouvoir d'achat. Les gens rencontrent une baisse du pouvoir d'achat, une hausse de l'énergie qui, en plus, s'applique aussi à nos commerçants qui sont victimes d'un effet ciseau et puis, comme l'a dit Monsieur GHEZALI, un changement dans les pratiques de consommation. On sait très bien qu'il y a la concurrence de l'Internet. Il y a des secteurs qui souffrent particulièrement. Alors, on le sait pour le textile : cela fait dix ans que le textile est en grande difficulté, mais tout ce qui est boulangerie et charcuterie également parce que les gens ne consomment plus de la même manière. Il y a beaucoup de personnes qui ne peuvent plus se payer de viande. D'ailleurs, il y a une augmentation de 35 % dans les bénéficiaires de l'aide alimentaire pour cette année. Nous sommes là avec les moyens qui sont les nôtres. Voilà.

M. GHEZALI : Merci. Myriam LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci. Je ne sais pas comment dire : « Monsieur le Premier adjoint » ? Je ne sais pas trop comment dire (*Rires*).

M. GHEZALI : Comme vous voulez.

Mme LEMERCIER : Monsieur GHEZALI, merci. Certains samedis, vous vous promenez au centre-ville et il n'y a pas un chat. Je me promène beaucoup en centre-ville. Vous montez à Châteaufarine et la zone commerciale est pleine, et les caddies ne sont pas vides, donc il faut peut-être avoir une réflexion par rapport à cela aussi. Vous descendez à Battant avec des enfants, eh bien, vous les serrez très près de vous, et ce n'est pas à cause des voitures.

M. GHEZALI : Merci. Anthony POULIN.

M. POULIN : Merci, Monsieur le Premier adjoint. Bonsoir à toutes et tous.

Ce débat, il est important et, en réalité, en cru, il souligne la mobilisation de la Ville aux côtés de nos commerçants. Moi, je souligne vraiment le travail qui est mené par Frédérique BAEHR, par Julie CHETTOUH, par l'ensemble de l'équipe municipale et à chaque fois que l'on a des interventions, nous sommes à l'écoute. Et d'ailleurs, on remarque, quand on requalifie un espace public, lorsque l'on met de l'investissement sur l'espace public pour faire en sorte que ce soit plus pratique, plus beau devant et dans certaines rues, eh bien, au final, cela bénéficie aussi aux commerçants et c'est vrai que l'on a très peu le retour des chiffres d'affaires post-travaux lorsque, au bout d'un an, deux ans, trois ans, les habitudes se sont installées. Je crois que le fait d'avoir l'ensemble des informations, cela serait intéressant.

Moi, je voulais signaler également la mobilisation que nous avons, avec mes collègues, autour des commerces éco-engagés et d'une conférence en particulier que nous vous partagerons d'un spécialiste sur le commerce en ville, M. MADRY, qui est à la tête de l'Institut du commerce en centre-ville, qui est venu voir précisément ce qu'il se passait à Besançon. On n'en a pas fait de grands éloges puisque l'on a « réservé » cela aux commerçants et dans une séance constructive avec eux.

Plusieurs choses ressortent : il y a des tendances lourdes dans le commerce de centre-ville sur des secteurs qui, aujourd'hui, ne fonctionnent plus de la même manière ; l'alimentation en fait partie, le textile en fait également partie. En fait, notre enjeu, c'est d'anticiper ces mutations-là et nous le faisons dans l'accompagnement que nous portons avec le service Commerce et que les enjeux de transition, la qualité pour venir en centre-ville... En fait, ce qui se distingue dans les études, notamment des consommateurs, c'est que de plus en plus les premiers consommateurs en centre-ville, ce sont les habitants du centre-ville. Plus nous améliorerons la qualité de vie des habitants en centre-ville, plus nous permettons au chiffre d'affaires de ces commerçants d'être important. Ça, ce sont les chiffres au niveau national. Pour autant, l'attractivité, elle passe par le fait que vous soyez tranquille quand vous faites vos achats, que vous soyez apaisé, que vous ayez accès à des espaces plus frais, que vous ayez la possibilité de venir en différents modes, de poser votre voiture et ensuite de déambuler facilement. Et cela, c'est faisable à Besançon et à Battant, c'est faisable. Lorsque, nous aussi, nous rencontrons les commerçants, eh bien nous avons des témoignages en ce sens. D'ailleurs, l'une des grosses problématiques est celle de la question des logistiques et de la livraison en centre-ville. Le travail qui est mené avec InTerLUD (Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable) et la livraison sur le dernier kilomètre est un enjeu extrêmement important et qui progresse sur ce mandat – et je le souligne de manière positive. Enfin, on joue également pleinement notre rôle au titre de la commande publique. Lorsque nous avons relancé les marchés traiteurs pour permettre à l'ensemble de nos traiteurs d'avoir accès à nos commandes publiques et que nous avons contractualisé avec eux, c'est aussi une manière de soutenir leurs activités. Tout le monde ne l'a pas fait de la même manière, mais en l'occurrence, ce commerçant a bien reconnu que nous passions des volumes de commandes importants et que c'était aussi une manière de soutenir le commerce en centre-ville.

Bref, on est là, présents à tous les moments. Mais je pense qu'un point fondamental, c'est celui de comment, ensemble, tous ensemble, nous parlons de notre centre-ville. Lorsque je vois des posts au titre de « *ville fantôme* », « *impossibilité de venir en centre-ville* », vous croyez que vous rendez service aux commerçants du centre-ville ? Vous croyez que vous invitez les Grand Bisontines, les Grand Bisontins à venir consommer dans ces commerces ? Absolument pas. Vous participez à une dégradation de l'ambiance dans ces quartiers-là et je pense que nous avons toutes et tous notre responsabilité pour valoriser, lorsque nos commerçants font de bonnes et de belles choses, j'ai pleinement confiance dans le fait qu'ils connaissent leur métier. C'est principalement qu'ils le connaissent, ils n'ont pas besoin d'être pris par la main pour faire leur métier et que nous soyons à leur écoute pour faciliter leur vie au quotidien et c'est ce que nous faisons.

M. GHEZALI : Merci, Anthony. Benoît.

M. CYPRIANI : Concernant les Halles Beaux-Arts, l'augmentation qui a été décidée au niveau des charges, c'est une augmentation de l'énergie que tout le monde a subie, même les commerçants dont vous parlez, qui ont leur propre cellule, leur propre commerce, leur propre vitrine, ils l'ont subie, donc quand vous comparez loyer à loyer, il faut comparer « loyer + charges » de tous les commerces et vous verrez que les Halles Beaux-Arts sont largement moins chères. Concernant votre souhait de faire venir plus de commerçants aux Halles Beaux-Arts, je vous rappelle qu'il y a une commission paritaire qui permet d'entretenir le dialogue au sein des Halles Beaux-Arts et qu'il y a une représentante de votre groupe qui s'y trouve. S'il y a des idées particulières à faire naître, c'est au sein de cette commission paritaire. Madame VARET, vous le savez, il y a des débats qui se font régulièrement...

M. GHEZALI : S'il vous plaît, je donnerai la parole aux personnes qui le souhaitent, mais laissez Monsieur CYPRIANI continuer, merci.

M. CYPRIANI : Madame VARET, vous savez qu'il y a des débats au sein de cette commission et que si vous avez des idées particulières pour faire venir des commerces, elles seront accueillies à bras ouverts.

M. GHEZALI : Merci, Benoît. Madame VARET.

Mme VARET : Merci. Moi, je prends la parole parce que j'ai écouté attentivement Monsieur POULIN et je suis d'accord avec lui quand il parle du centre-ville. Je me réjouis parce que, apparemment, la Ville réfléchit pour rendre le centre-ville apaisé, calme pour que les gens aient le temps de faire leurs courses. Je suis d'accord avec cela et j'espère que, bientôt, vous prendrez en compte une proposition que je fais depuis maintenant pas mal de mois : la suppression des bus à soufflet dans ce centre-ville. Pour le reste, par rapport à la commission de gestion des Halles, il est possible que je n'aie pas pu être à la dernière, ce serait donc à celle-là que vous auriez peut-être abordé le problème des charges, mais sinon, ce n'est pas un élément que j'avais en connaissance. J'ai appris par les commerçants des Halles le problème de l'augmentation des charges tout récemment.

M. GHEZALI : Merci, Madame VARET. Plus de prise de parole ? On prend acte, on ne le vote pas. On prend acte pour ce rapport n° 2 et je vous remercie de la tenue des débats.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3 - Conseil Municipal – Dénomination de l'Abri de Nuit des Glacis « Marguerite VIEILLE-MARCHISET »

M. GHEZALI : Nicolas BODIN.

M. BODIN : Merci pour le choix de la municipalité d'avoir choisi le nom de Marguerite VIEILLE-MARCHISET qui avait été repéré par Robert SCHWINT comme responsable de l'association de l'Union Féminine, Civique et Sociale (UFCS). Ce fut la première femme adjointe aux Finances de notre ville en 1989, la première Adjointe de notre ville en 1992. Elle était d'une très grande capacité de travail, d'une forte disponibilité et surtout d'une très grande rigueur intellectuelle. Et puis, surtout, ce n'était pas une dame patronnesse, elle entendait « se battre avec force pour les pauvres », comme elle le disait encore à l'époque, avec le souci de « leur garantir autonomie et dignité ». De ce point de vue là, elle s'inscrivait totalement dans la droite ligne d'Henri HUOT, donc je pense que c'est un très beau symbole d'avoir décidé de donner le nom de cette socialiste à ce foyer de nuit qui remplacera le nom désormais tristement célèbre de celui de l'Abbé Pierre. Et puis globalement, son combat pour lutter contre la pauvreté, il continue à nous habiter. On voit la crise sociale que nous traversons à l'heure actuelle et donc, la Ville de Besançon et les autres acteurs doivent lutter pour les plus précaires de notre ville et de notre territoire, donc merci encore pour ce choix.

M. GHEZALI : Merci. Oui, on peut se réjouir du choix qui est fait par la Ville de Besançon. Marguerite était une grande femme. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la dénomination de l'Abri de nuit Marguerite VIEILLE-MARCHISET.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

4 - Finances - Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Bourgogne Franche-Comté - Commune de Besançon – Exercice 2018 et suivants

M. GHEZALI : Plusieurs éléments concernant ce rapport. D'abord, ce rapport se fait sur la période 2018-2023, donc cinq années bien particulières, dans un contexte exceptionnel :

- Il se fait à cheval sur deux mandats, donc les budgets de fin et de début de mandat avec ce que cela comporte comme spécificités.

- Évidemment, la crise sanitaire du Covid qui a bouleversé notre quotidien et qui a eu des conséquences sur nos choix budgétaires et sur l'exécution du budget.

- La crise énergétique aussi avec la forte inflation que le pays a connue, notamment sur les fournitures d'énergie et les matériaux.

- On parlait tout à l'heure des difficultés de recrutement rencontrées par tous les employeurs en France, et en particulier dans la Fonction publique qui peine à être attractive, et notamment sur les métiers en tension.

Le résultat donne un rapport équilibré de la part de la Chambre, qui note une situation financière globalement satisfaisante, avec le maintien d'un endettement bas, tout en soutenant une dynamique d'investissement forte. Il faut noter que l'investissement de la Ville a été accru au-delà de la moyenne des villes de même strate, tout en améliorant l'autofinancement de son investissement. Il faut aussi se réjouir de l'efficacité de notre pilotage financier qui a, certes, bénéficié de recettes de fonctionnement supplémentaires, mais de moindre mesure que dans les grandes villes du panel de comparaison. Cela témoigne de la robustesse et du sérieux de notre politique financière que nous avons mise en place et qui se révèle résiliente pour faire face aux différentes crises. Nous avons su conserver le cap de nos investissements, sans hausse de la fiscalité, sans dégradation de notre autofinancement, contrairement à bon nombre de villes. Nous avons bien prévu de poursuivre cette ambition en termes d'investissement avec une nouvelle hausse de 6 M€ en 2023 par rapport à 2022. Les annonces de ponction de l'État sur les collectivités se traduisant par 5,6 M€ de recettes en moins pour la Ville nous conduiront sans doute à retravailler le rythme de ces derniers, tout en maintenant le même objectif ambitieux.

La Chambre note une hausse des effectifs de notre Collectivité et des dépenses de personnel. Nous l'assumons pleinement et c'est ce qui nous a permis de déprécier un grand nombre d'emplois, notamment pour les animateurs périscolaires. La Fonction publique a perdu en attractivité depuis une dizaine d'années – j'en parlais tout à l'heure – et nous avons du mal à pourvoir certains postes ouverts au recrutement. La sécurisation des parcours professionnels et la revalorisation des plus bas salaires nous ont permis, par exemple, d'augmenter significativement le nombre d'inscrits dans nos cantines et périscolaires. Pour mener nos politiques publiques, tant en matière d'investissement qu'en services, nous devons compter sur des hommes et des femmes de terrain pleinement engagés et épanouis dans leur travail. Et je tiens à saluer le travail de l'ensemble du personnel municipal. À noter que la Ville était en retrait sur ses dépenses en personnel puisque, malgré ses efforts budgétaires, le niveau de dépenses en personnel par habitant demeure très inférieur à la moyenne du panel de villes de notre strate : 631 € par habitant pour Besançon, contre 650 € pour la moyenne. L'absentéisme noté par la Chambre, qui s'observe dans toutes les collectivités, vient d'ailleurs corroborer cette nécessité absolue de renforcer notre action engagée sur le bien-être au travail et diminuer les vacances de postes, sources de stress et de surmenage.

Sur le patrimoine, la Cour reconnaît la richesse et l'importance du patrimoine que la Ville doit entretenir et note les moyens mis en œuvre pour assumer cette charge assez lourde. Il est important de préciser que la nécessité d'investissement massif pour assurer la transition énergétique et la continuité de service dans nos équipements nous obligent à procéder à des choix d'investissement. Nous pensons procéder à un juste équilibre entre des investissements à caractère unique patrimoniaux et ce, répondant aux besoins de nos concitoyens. Seules les fortifications UNESCO, dont nous travaillons quotidiennement à la garantie de leur intégrité, notamment avec la mise en place prochaine de la zone tampon, la Ville a consacré 21,7 M€ entre 2007 et 2023. Sur la période 2018-2022, les dépenses consacrées au patrimoine protégé ont représenté 11 M€, soit 7,5 % des dépenses d'équipement de la Ville. Plus globalement, sur notre patrimoine, nos tableaux de bord internes permettent un suivi précis de nos bâtiments, une hiérarchisation de nos interventions et de leur entretien régulier.

Au sujet de la Citadelle, nous reconnaissons notre ambition de renforcer son attractivité et ses capacités d'accueil, comme le souligne le rapport de la Chambre, en renforçant le personnel, les animations et notre investissement. Nous nous réjouissons, à cet égard, de la progression de 6 % en un an du nombre d'entrées payantes dans notre établissement. Comme beaucoup de sites touristiques, nous avons souffert de la crise sanitaire qui a entraîné une chute de fréquentation pas encore rattrapée. Nos investissements programmés avec le Hangar aux manœuvres où la rénovation complète du système de mise en valeur par l'éclairage témoigne de notre volonté de renforcer le rayonnement. Cette volonté a été affirmée dans le projet culturel et touristique de la Citadelle adopté en municipalité en 2022, qui définit bien le projet pluriannuel de la Collectivité pour ses sites emblématiques.

Ce rapport de la Chambre régionale des Comptes permet d'avoir un regard extérieur toujours intéressant pour les collectivités et donc pour la nôtre. Je les remercie pour leur travail. C'est avec beaucoup de mobilisation pour nos services et pour les élus que je les remercie de leur contribution. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci, Monsieur GHEZALI. C'est tout à fait normal, vous lisez un document qui vient mettre en valeur en tout cas votre action, mais force est de constater que la Chambre régionale des Comptes va un petit peu amoindrir et mettre un bémol, en tout cas sur ce que vous venez d'évoquer. En préparant ce Conseil Municipal, et notamment ce rapport n° 4, je me suis posé la question de comment j'allais entrer dans ce sujet. Et puis, en fin de compte, je me suis dit : « tout simplement ». Merci à la Chambre régionale des Comptes de venir constater l'analyse que nous faisons depuis le début de ce mandat, et je vais m'en expliquer fortement. Tout ce que vous avez pu dire depuis quatre ans à notre égard : les *fake news*, « vous surfez sur les peurs » ou autres éléments condescendants à notre égard, eh bien là, tout s'écroule comme un château de cartes et c'est implacable parce que la Chambre régionale des Comptes, en tout cas, aborde les éléments. Je vais venir sur trois points. Le premier point, c'est en ce qui concerne les investissements. Je vous le dis depuis le début de ce mandat et vous écrivez d'ailleurs dans le rapport que « vous maintenez un rythme des investissements à un niveau élevé ». Effectivement, je vous l'ai dit déjà, Monsieur POULIN, ça, c'est l'affichage budgétaire, mais dans l'affichage réel des comptes administratifs de la Collectivité, on est entre 60 et 65 % des taux de réalisation des investissements. J'ai calculé : au bas mot, cela fait 80 M€ de report à nouveau tous les ans (20 M€ une fois, 26 M€ une autre fois) qui sont emportés et donc non réalisés sur les différents comptes administratifs. Et la Chambre régionale des Comptes écrit quoi ? « Le taux d'exécution des investissements est faible » et nous le pointons depuis le début du mandat.

Deuxième bémol que je voudrais apporter à tous vos propos, Monsieur GHEZALI, c'est en ce qui concerne l'attractivité. Vous écrivez : « Depuis 2020, une stratégie faite d'ambitions pour notre ville et pour son attractivité ». Je crois que l'on n'a pas la même notion de l'attractivité sur le centre-ville puisque l'on vient de parler des commerces, mais on a aussi débattu, dans d'autres instances, du développement économique qui bat de l'aile aujourd'hui sur notre territoire. Je rappelle quand même que l'attractivité d'un territoire renvoie à la capacité à aller capter de nouvelles entreprises, de nouveaux capitaux des résidents, et bien sûr des touristes. Dans tout cela, il y a ce que l'on porte et ce que l'on défend depuis un petit moment, c'est cette économie touristique autour de la Citadelle. Et la Citadelle appelle un projet stratégique ambitieux qui, aujourd'hui, malheureusement, comme le pointe la Chambre régionale des Comptes, n'existe pas et c'est ce que nous vous disons depuis le début de ce mandat. Mais je voudrais que l'on entre un peu plus dans les détails sur la Citadelle. La Citadelle enregistre un déficit de 4,35 M€ depuis votre arrivée, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, on est à 116 équivalents temps plein, soit 190 agents et la Chambre régionale des Comptes – je cite : « *Il n'y a pas de projet culturel et touristique détaillé et chiffré. On gagnerait à travailler sur le public privé* » et donc pas de stratégie pluriannuelle. Nous le disons et nous le dénonçons depuis le début de ce mandat. On vous a fait des propositions également dans ce sens et je vais même un peu plus loin. Sur les entrées payantes, avant votre arrivée, nous étions à 230 000 entrées payantes et aujourd'hui, nous sommes seulement à 180 000 entrées payantes. Et je vais même plus loin : les charges. À votre arrivée : 4,9 M€ de charges. Quatre ans plus tard : 6,4 M€ de charges. Les recettes... Parce que vous avez été dynamiques, donc vous avez fait augmenter les recettes de la Citadelle, mais on a perdu 200 000 € : 2,2 M€ de recettes avant votre arrivée, 2 M€ de recettes quatre ans plus tard. Et cela, c'est votre bilan, c'est votre résultat. Déficit aujourd'hui : 4,3 M€ de déficit sur la Citadelle de Besançon.

Et le dernier point, autre bémol et troisième bémol, vous dites et vous écrivez : « *Une situation financière préservée constitue un atout essentiel pour l'avenir* ». Je rappelle quand même que la masse salariale a augmenté. Alors, vous allez me faire le couplet comme à chaque fois de l'augmentation du point d'indice. Non, de vous aussi, de votre fonctionnement : quasiment 13 M€ de masse salariale, de charges et nous allons le payer cher avec les efforts qui sont demandés aux collectivités aujourd'hui (+ 13 M€). Alors vous me dites : « *dépréciation* ». Je vous rappelle quand même que l'on a transféré 111 agents sur le secteur GBM dans le cadre du transfert de compétence voirie et que l'on a repris 112 agents sur les agents périscolaires, 112 équivalents temps plein. Mais en plus de tout cela, vous avez créé 290 ETP. 290 équivalents temps plein ont été créés sur la Ville depuis votre arrivée et le graphique 7, page 29, que je montre, mais que vous devez connaître. Si vous regardez la courbe bleue de la Ville de Besançon par rapport aux villes de même strate ou autres, vous regarderez, c'est éloquent. En tout cas, aujourd'hui, on remercie la Chambre régionale

des Comptes de venir corroborer les propos que nous portons sur ces trois axes majeurs de notre ville et que nous dénonçons depuis le début, avec des propositions fortes que nous avons pu vous faire.

M. GHEZALI : Merci. Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci, Monsieur le Premier adjoint. Je vais aller dans un sens identique. À vrai dire, personne n'est réellement surpris des observations du rapport de la Chambre régionale des Comptes. Personne n'est réellement surpris parce que, effectivement, tout ce qui est dit dans ce rapport a déjà été dit à de maintes et maintes reprises, ici, et a souvent été balayé d'un revers de la main. La Chambre régionale des Comptes pointe la gestion financière des investissements, tiens donc ! La gestion des ressources humaines, tiens donc ! Et l'absence de projets à moyen et long terme pour la Citadelle, tiens donc ! Quelles surprises ! Sur les six recommandations formulées, quatre concernent la gestion des ressources humaines. Elles pointent : la progression inquiétante de l'absentéisme, des arrêts maladie et les accidents du travail. Les chiffres : les absences pour maladie ou accident du travail ont bondi de plus de 83 % entre 2018 et 2023. Le nombre d'arrêts pour maladie ordinaire a plus que doublé entre 2018 et 2022. Ce qui est notable, c'est que c'est 17 % à l'échelle nationale. Les absences pour accident du travail ont augmenté de 30 % entre 2018 et 2023, c'est 4 % au niveau national. J'ajouterai d'ailleurs la progression inquiétante des démissions qui ont augmenté de 104 % depuis 2020 et ces éléments sont révélateurs de quoi ? D'un malaise grandissant depuis 2020, qui nous est régulièrement exprimé par les agents municipaux, dénonçant l'absence de pilotage, l'absence de considération et cela, nous vous l'avons déjà exprimé à de nombreuses reprises. À ce propos, j'attends toujours les excuses que Madame la Maire n'a pas présentées aux agents suite à la lettre de votre adjointe appelant les habitants à dénoncer les agents municipaux. Tout cela participe.

Comme la Chambre régionale des Comptes, je demande la réalisation d'un audit permettant d'analyser les causes de la progression inquiétante de l'absentéisme et des démissions au sein de la Ville de Besançon sur le plan financier. Elle pointe également des lacunes importantes dans le pilotage des investissements annoncés, en réalité, non réalisés. Je cite : *« Le taux d'exécution budgétaire en investissement est faible, conduisant à un niveau de reste à réaliser toujours plus conséquent chaque année »*. Tiens donc ! Comme si nous ne l'avions pas déjà formulé. *« Concrètement, entre 2018 et 2023, sur les niveaux d'investissement d'équipement annoncés, près de 40 % n'ont pas été réalisés »*. Exactement ce que j'avais dénoncé en 2022 et en 2023. La Chambre régionale des Comptes confirme bien qu'en quatre ans, vous annoncez beaucoup, à grand renfort de communication, mais en réalité, vous faites peu. D'ailleurs, en ce qui concerne les dépenses de communication, elles ont augmenté sur ce mandat. Voilà par exemple de quoi faire quelques économies pour le prochain budget. La Chambre régionale des Comptes pointe ensuite l'absence d'autorisations de programmes et de crédits de paiement. Tiens donc, Monsieur POULIN ! Il me semble que je vous l'avais demandé plusieurs fois et ces autorisations de programmes et de crédits de paiement ont l'avantage de plus de transparence – encore faut-il vouloir être transparent sur ses investissements. Enfin, je note cet appel, celui que nous faisons depuis 2020 : l'appel à un projet stratégique ambitieux et pluriannuel pour ce site exceptionnel qu'est la Citadelle, que vous avez tristement plongé dans le noir sitôt votre élection. J'y reviendrai dans une seconde intervention, mais je crois que, suite à ce rapport, vous nous devez, un, des explications sur ces dysfonctionnements et deux, surtout, un plan d'action précis pour pouvoir y remédier.

M. GHEZALI : Merci. Je vais donner la parole à Anthony POULIN, à François BOUSSO pour la Citadelle et à Élise AEBISCHER pour les ressources humaines. Quand même, quand on parle de l'augmentation du personnel, oui, on est fier d'avoir déprécié parce qu'il y a une bonne partie – ce n'est pas l'ensemble du personnel que vous avez cité – du personnel... Quand vous nous dites qu'il nous faut des places dans les cantines, quand vous nous dites qu'il faut du périscolaire, quand vous nous dites qu'il faut plus, plus, plus... On est fier d'avoir déprécié un certain nombre d'emplois pour pouvoir faire en sorte d'accueillir plus dans nos cantines et d'accueillir mieux. Sur la communication, Monsieur CROIZIER, un petit peu d'humour quand même. Bien sûr, il faut regarder partout où l'on peut économiser et je pense que c'est important, mais sur la ponction des 5,6 M€ de l'État et d'aller regarder sur la communication ce que l'on pourrait « gratter », oui, on regardera. Monsieur Anthony POULIN.

M. POULIN : Merci, Abdel GHEZALI.

Tout d'abord, redire quand même que je ne suis pas sûr qu'on lise tout à fait le même document. Est-ce que les critiques n'auraient pas été plus sévères si la Cour avait écrit les choses différemment ? En fait, finalement, le rapport commence par : « *La situation financière de la Ville est satisfaisante* ». N'est-ce pas, là, la chose qui doit nous rassembler prioritairement ? Moi, avec l'ensemble de l'équipe municipale, nous sommes particulièrement satisfaits d'avoir un rapport de la Cour des Comptes qui nous indique que nos finances sont robustes, solides et nous permettent de voir l'avenir, dans une période où rien n'était garanti et où certaines collectivités ont été contraintes de fermer des services, de faire face à des besoins différents et faire d'autres choses, alors que l'on vient de vivre des crises. Nos finances sont solides, elles nous permettent de voir l'avenir. Le risque, c'est qu'elles soient profondément fragilisées par les annonces de l'État – nous y reviendrons si cela est nécessaire. Je voulais quand même souligner le fait que le rapport indique principalement cette question-là. Pour autant, bien entendu, il y a des marges d'amélioration constantes et nous avons des marges d'amélioration. Jamais personne, ici, ne les a niées. Je voulais, avant d'entrer dans le vif du sujet, moi aussi, à mon tour, remercier l'ensemble des services qui a contribué à renseigner les magistrats de la Cour régionale des Comptes, et en particulier Pascal BRENIERE qui a coordonné tout cela, puisque c'est un travail extrêmement important et chronophage de renseigner l'ensemble de ces questions.

Sur l'aspect de l'investissement, vous reprenez une demi-phrase du rapport ; je me permets de reprendre un paragraphe. Dans le rapport, il est indiqué : « *La commune de Besançon a investi plus de 230 M€ de 2018 à 2023, dont plus de 190 M€ de dépenses d'équipements, subventions d'investissement comprises avec une moyenne annuelle de 38,6 M€. La Ville a un niveau de dépenses d'équipement par habitant supérieur à la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants* ». Le constat de la Cour des Comptes est donc le suivant : « *La Ville investit plus que les autres villes de la même strate et les investissements se réalisent effectivement* ». Rappelons également que le niveau d'investissement hors remboursement de la dette a marqué un nouveau palier historique en 2023, à hauteur de 44,6 M€, en hausse de près de 6 M€ par rapport à 2022 et de près de 11 M€ de plus que la moyenne 2015-2019, ce qui s'explique notamment par la concrétisation du plan « Écoles et crèches ». Là aussi, c'est dans le rapport ; nous investissons plus. Pour autant, il est vrai que nous avons des reports, qui sont proportionnels à une capacité d'investissement plus élevée, mais je voudrais insister sur le fait que la part des crédits non réalisés à fin 2023 sont tous engagés à 99 %. Cela signifie que ces crédits apparaissent en reste à réaliser et sont reportés (27 M€ en 2023). Tous ces crédits ont fait l'objet de commandes fermes et de marchés publics attribués, signés et qui rendent ces investissements certains pour l'équipement de notre ville. Dit autrement, au moment où la Ville de Besançon signe un devis, elle programme les crédits. Elle n'attend pas de recevoir la facture pour inscrire les crédits dans le budget. C'est un mode de gestion qui amène à ce qu'il y ait des restes à réaliser, mais qui me semble une précaution minimale et nécessaire lorsque nous avons un taux d'investissement aussi important qui, je le rappelle, est supérieur à celui des villes de la même strate. Donc, oui, ces débats, nous les avons, lors des débats budgétaires et donc, si vous êtes d'accord avec les conclusions du rapport de la Cour des Comptes, vous êtes d'accord sur le fait que la situation financière de la Ville de Besançon est satisfaisante, et j'en suis bien heureux. En tout cas, pour moi, le point principal est celui-là : nous avons et nous continuerons à faire progresser nos investissements. En tout cas, nous avons cette volonté et nous espérons ne pas être freinés par l'État dans cette volonté de transformer notre ville, de faire en sorte que les enfants puissent aller dans des écoles rénovées, de faire en sorte que les espaces publics soient plus accueillants et plus frais l'été. Nous poursuivrons cela si nous ne sommes pas freinés dans notre élan. Nous voyons très nettement que la Cour des Comptes indique cet élan et donc, nous souhaitons, pour notre part, le poursuivre.

Pour moi non plus, ce n'est pas une surprise, ce rapport de la Cour des Comptes, puisqu'il traduit la réalité d'une gestion saine et robuste au quotidien qui est en fait le concours de l'ensemble des Directions de la Ville et d'une gestion très rigoureuse et très précautionneuse de la part de la Direction des Finances, que je tiens à remercier. Pour le reste, je suis surpris que vous ne souligniez pas, en matière de transparence, quelque chose qui me tient particulièrement à cœur, qui peut paraître anecdotique, mais qui illustre la démarche dans laquelle nous sommes ; c'est le fait que la Cour régionale des Comptes relève que nous avons amélioré la communication de nos comptes et notamment avec des communications en « facile à lire et à comprendre » pour que chaque habitant de la ville comprenne le budget et comment sont gérées nos finances, et nous poursuivrons en ce sens. Sur la question des AP/CP, si vous avez lu la réponse de Madame la Maire, vous verrez tout d'abord que cela ne nous empêche pas d'investir puisque les résultats sont là et que, d'autre part, nous indiquons que nous sommes ouverts au fait d'expérimenter cette recommandation, mais que ce n'est pas l'alpha et l'oméga. Ce débat, il est plus technique que politique. La réalité, c'est comment

nous investissons et nous avons atteint un niveau d'investissement record l'année prochaine. Je peux vous indiquer qu'au 1^{er} novembre, nous avons un niveau d'investissement supérieur de 5 M€ par rapport à l'année précédente, ce qui signifie que nous réalisons bel et bien nos investissements et que, jamais la Ville de Besançon n'a autant investi que ces années.

M. GHEZALI : Merci, Anthony. Je donne la parole peut-être à Claudine avant et après, à François. Claudine.

Mme CAULET : Moi, je voudrais revenir sur le mot « déprécarisation ». Alors effectivement, le rapport pointe des effectifs en hausse, mais il précise aussi que la moitié de la hausse est due à la création de postes d'adjoints d'animation, donc je le redis avec force : ces adjoints d'animation, ce sont nos indispensables animateurs périscolaires qui permettent d'accueillir les enfants matin, midi et soir dans les écoles, et cela, nous pouvons en être fiers. Je souhaitais aussi vous parler de deux postes qui me tiennent particulièrement à cœur, qui ont été créés au Département Éducation. Il y a un poste sur le projet éducatif qui permet d'avoir un projet qui est vivant, animé au bénéfice des communautés éducatives dans et autour de l'école. Cela, c'est extrêmement important puisque l'on veut faire territoire autour de l'école. Nous avons aussi un poste dédié aux enfants à besoin particulier, qui est une notion plus large que celle du handicap. Ce poste, avec un profil d'éducatrice spécialisée, permet d'améliorer et de faciliter l'inclusion de ces enfants et d'accompagner les enfants. Je crois que l'on peut donc se réjouir de créer ces postes-là.

M. GHEZALI : Merci Claudine. François.

M. BOUSSO : Je voudrais revenir sur les différentes attaques qui ont eu lieu par rapport à la Citadelle. Déjà la première chose, Monsieur FAGAUT, vous évoquez le déficit. Juste une chose, je vais reprendre les propos de la Maire qu'elle a tenus face aux entreprises mécènes que l'on a accueillies et remerciées à la Citadelle il y a quelques semaines. On a réaffirmé notre fierté que la Citadelle soit un service public et je tiens à l'affirmer haut et fort : un service public comme peut l'être la Citadelle. Je m'associe à Aline CHASSAGNE, c'est un lieu où l'on a la volonté, la vision politique que ce soit un lieu ouvert, un lieu où l'offre culturelle soit très importante et le service public nous permet cela. On veut que la Citadelle soit ouverte à toutes et tous, pour tout le monde, pour toutes les cultures. C'est le premier point. C'est un service public et évidemment, sur un service public, on n'est pas sur un objectif de rentabilité. Ensuite, on évoque le fait que, globalement, à la Ville, il y a trop d'augmentations de personnel et vous pointez notamment sur la Citadelle. Sur la Citadelle, depuis 2020, l'augmentation d'ETP, c'est 12 ETP. Ces 12 ETP, ils ne sont pas de trop. Déjà, moi, je suis très fier d'appartenir à une majorité municipale qui déprécise et à la Citadelle, on avait un certain nombre de postes – je pense notamment sur la billetterie – où il y avait beaucoup de contrats précaires que l'on a dépréciés, et j'en suis très fier. Cela permet beaucoup moins de souffrance au niveau du personnel. Ensuite, sur la Citadelle, pourquoi il y a eu des augmentations d'effectif ? Très simplement, déjà, il a fallu préparer la réouverture du Musée de la Résistance et de la Déportation, la préparation du démenagement, du recollement des collections. Cela a nécessité une augmentation de personnel. Sur le parc zoologique, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a toute une démarche autour du bien-être animal qui est en train de faire école. Au niveau français, c'est le seul parc zoologique en France qui a mis, autour de la table, un certain nombre de parties prenantes autour de cette cause. Il y a eu, par exemple, l'embauche d'une éthologue pour permettre de mieux appréhender, de mieux comprendre le comportement des animaux dans le parc. Tout cela, c'est aussi une dépense de personnel, mais qui est très importante.

Le développement du projet culturel et touristique : vous nous dites qu'il n'y a pas de projet. Tout ce qui est cinéma, concerts, tout ce qui a eu un très grand succès cet été nécessite forcément du personnel. Je rappelle que la Citadelle est ouverte 7J/7 jours avec des amplitudes horaires qui vont de 9 heures jusqu'à parfois 1 heure du matin, donc forcément, cela consomme du personnel. Forcément sur la période haute saison, cela demande d'avoir des renforts de vacataires et donc, c'est ce qui explique les augmentations sur le registre « personnel ». Une dernière chose : en 2023, le Musée de la Résistance et de la Déportation a rouvert. Il y a eu un renfort sur la régie de collection et aussi un renfort sur la médiation qui était nécessaire. Je rappelle simplement que le Musée de la Résistance et de la Déportation, aujourd'hui, a dépassé la barre des 70 000 visiteurs depuis sa réouverture et qu'il y a aujourd'hui des gens qui viennent visiter la Citadelle uniquement pour le Musée de la Résistance et de la Déportation, ce qui est unique et ce qui n'était absolument pas le cas avant.

Sur l'évolution défavorable des comptes, j'ai parlé des démarches que l'on met sur le bien-être animal. Forcément, cela a des coûts. L'offre culturelle, juste quelques chiffres. Les concerts de cet été, ce sont plus de 3 000 personnes, le cinéma en plein air, ce sont plus de 8 000 personnes. Il y a eu une grande exposition sur Le Petit Prince qui a pris fin il y a quelques jours, qui a eu également un énorme succès. Tous ces pas de côté qui ont été initiés depuis le début du mandat, qui n'existaient pas ou quasiment pas avant, cela permet quoi ? Cela permet aujourd'hui à une Citadelle, comme la Citadelle de Besançon, d'avoir une augmentation de sa fréquentation par rapport à 2023. C'est l'un des rares sites touristiques de la grande région qui a sa fréquentation qui augmente en 2024 par rapport à 2023. Et tout cela, c'est grâce à tout ce qui est fait à côté. Le Musée de la Résistance, j'en ai parlé, il a forcément nécessité aussi des dépenses à la fois en fonctionnement et en investissement. On évoque la part des dépenses ; j'aimerais bien aussi que l'on souligne la part des recettes. Aujourd'hui, la Citadelle, elle a levé plus de 1 M€ sur les trois dernières années, rien qu'en mécénat. On a aujourd'hui des entreprises du territoire qui investissent dans la Citadelle. Vous évoquez, Monsieur FAGAUT, la billetterie, mais en fait, aujourd'hui... Avant, la Citadelle était extrêmement dépendante de sa seule ligne « billetterie », c'est-à-dire de la seule ligne « entrées payantes » pour accéder au Musée. Désormais, la Citadelle peut aussi dégager des recettes sur « accueillir des entreprises qui veulent faire des congrès »... Je vois le temps qui passe. Excuse-moi, je n'avais pas vu le compteur, Abdel. Je ferai une deuxième intervention, à ce moment-là, pour répondre.

M. GHEZALI : Merci. Nicolas BODIN.

M. BODIN : Merci. Quelques mots et quelques remarques suite aux propos de Monsieur FAGAUT et Monsieur CROIZIER. Monsieur FAGAUT, je crois que vous êtes vice-Président au Département Chargé du retour à l'emploi et donc, je suis étonné que vous jugiez...

M. GHEZALI : Nicolas, tu peux mettre ton micro plus proche de toi, parce que l'on ne t'entend pas bien. Merci.

M. BODIN : D'accord. Monsieur FAGAUT, vous êtes vice-Président au Département Chargé du retour à l'emploi au Conseil départemental du Doubs, donc j'étais assez étonné que vous combattiez et que vous niiez le fait que l'on ait recruté 290 personnes supplémentaires au niveau des services de la Ville de Besançon. Je pense qu'il y a une contradiction entre le fait d'avoir des emplois locaux stables non délocalisables et puis le fait, qui est quand même une très, très noble ambition, de répondre – puisque la Ville est la collectivité de proximité par excellence – aux besoins des différents Bisontins dans leurs demandes et dans la diversité de leurs demandes, qu'ils soient Bisontins ou Grand Bisontins. Vous avez parlé de l'attractivité. L'attractivité, ce n'est pas uniquement l'économie. L'attractivité, c'est l'enseignement supérieur, c'est le sport, c'est la culture. Vous avez parlé tout à l'heure des « Livres dans la Boucle » ; vous avez oublié de dire que c'est quand même vous qui avez supprimé les « Mots Doubs », donc le problème des arbres de la place de la Révolution, avec vous, il ne se serait pas posé puisqu'il n'y aurait pas eu de festival. 30 000 personnes qui viennent en un week-end globalement pour, culturellement, découvrir les différents auteurs qui ont eu chacun un prix Renaudot, un prix Goncourt comme on a pu le voir cette semaine. Et puis, j'ai une pensée aussi pour Laurent CROIZIER parce que, cet après-midi, je lisais les déclarations de Bruno LE MAIRE qui, pour moi... Il était interrogé, justement, sur le budget et il avoue : « *Effectivement, il y a eu une grave erreur technique d'évaluation des recettes dont nous payons le prix* ». Et ce sont les Français qui vont payer le prix. Là, on parle globalement de dizaines de milliards d'euros qui n'ont pas été perçus ou qui ont été mal évalués, ce qui va impliquer effectivement un budget 2025, pour l'ensemble des collectivités, qui va être extrêmement compliqué. Donc on a, depuis l'arrivée du Président MACRON, et je l'ai souvent dit ici, la chasse aux impôts, la suppression d'énormément d'impôts et la mise en place d'exonérations : l'*exit tax*, la *flat tax*, la suppression de la Taxe d'habitation, la suppression de la redevance audiovisuelle, ce qui met d'ailleurs le service public audiovisuel... Même que l'on voit globalement que l'on a tous besoin d'information et d'information de qualité indépendante. On voit à quel point, dans certains pays, cela devient un sujet. La conclusion de tout cela, vous nous dites : « *Oui, il y a un problème potentiellement sur un plan pluriannuel de la Citadelle* ». Je crois qu'il faut, à un moment, être cohérent, soit au niveau national... Et moi, je serais curieux de savoir ce qui est défendu au niveau bisontin et au niveau national à l'Assemblée nationale et ce qui est défendu ici, en Conseil Municipal, et ce qui est défendu au niveau du Conseil départemental. Et donc les efforts qui sont demandés aux collectivités pour une ville comme Besançon, c'est 6 M€ pour l'année 2025. Ce sera 7 M€ pour l'agglomération, mais comment allons-nous faire alors que nos concitoyens appellent à l'aide et nous demandent de plus en plus de choses et de services ? Il y a des transferts continus, perpétuels de l'État sans aucune compensation vis-à-vis des collectivités, alors que les collectivités

votent des budgets globalement équilibrés. Moi, je demande que l'État fasse des efforts, mais il ne peut pas, globalement, écraser les collectivités et s'en dédouaner. Le fait d'avoir voulu supprimer comme cela un paquet d'impôts depuis des années, la conséquence, on est en train de la voir, car cette politique de l'offre, elle n'a absolument pas marché. Le « quoi qu'il en coûte », c'était une bonne idée, sauf qu'il était beaucoup trop intensif et beaucoup trop longtemps. Globalement, on se retrouve à la merci des différents marchés financiers, donc l'heure est grave, mais honnêtement, soyons réalistes et jugeons que le rapport de la Chambre régionale des Comptes reconnaît globalement que la Ville de Besançon, sur cette période 2018-2023, a été extrêmement bien gérée et donc nous devons nous en réjouir parce que les heures qui nous attendent ne vont pas forcément être faciles.

M. GHEZALI : Merci, Nicolas. Élise.

Mme AEBISCHER : Merci, Monsieur le Premier adjoint. Merci, Messieurs et Mesdames, pour ce débat qui est important, qui ressemble effectivement un petit peu aux autres et je suis très contente d'intervenir après mes collègues Claudine CAULET et puis François BOUSSO, parce que, au-delà effectivement de ce que vous parlez, d'explosion de la masse salariale et d'augmentation de la masse salariale, je crois qu'ils ont démontré, par leur exemple que, d'une part, on est plutôt dans le développement des services publics. On pourrait peut-être parler d'« explosion du service public » ou en tout cas, de l'augmentation du service rendu aux Bisontins. En plus de cela, effectivement, ils ont rappelé la logique de déprécarisation dans laquelle on était. C'est plus de transparence, déjà, d'une part dans notre manière de concevoir nos budgets, d'avoir effectivement des emplois, dont les besoins sont pérennes, de les avoir dans la liste des emplois permanents plutôt qu'en besoins de vacataires pour lesquels nous avons moins de visibilité. Plus de transparence et de stabilité pour les agents qui vont occuper ces postes, soit en se titularisant, soit en ayant des contrats pluriannuels, donc, oui, nous sommes plutôt satisfaits de ces remarques. Alors, on n'est pas du tout sur les 287 ETP en dehors des agents périscolaires ; les agents périscolaires sont bien compris dans le chiffre des 287 ETP développés par la Cour régionale des Comptes, mais effectivement, il n'y a pas que les agents périscolaires. D'ailleurs, si vous lisez le propos de la Cour régionale des Comptes, elle-même cible bien et vous retrouvez le nombre de postes précisément en annexe : *« La moitié de ces créations a concerné les emplois d'adjoints d'animation, dans le cadre d'une meilleure organisation du service dédié en 2021, et ces emplois sont majoritairement des emplois à temps non complet. Les autres sont créés et affectés principalement au service Éducation, dans les services culturels (Citadelle et musées du centre) et petite enfance »*. Pour le coup, nous assumons, ce sont plus de services rendus aux Bisontins. Quand vous parlez effectivement d'ambitions pour la Citadelle, c'était important aussi que nous y remettions différents moyens. Nous constatons effectivement qu'il y a une augmentation des chiffres des effectifs au sein de notre collectivité, mais nous les assumons plutôt bien.

Pour ce qui est des propos que j'entends par-ci, par-là, je pense notamment aux chiffres de démissions. Vous avez cité, effectivement, Monsieur CROIZIER, vous avez raison, le nombre de 104 démissions. J'ai entendu d'autres membres de ce Conseil Municipal beaucoup parler de démissions, comparer les chiffres de 2020 à 2024, mais il faut savoir que, sur les 104 démissions, il y en a 71 qui sont des animateurs périscolaires. C'est vrai, nous n'arrivons pas à fiabiliser l'intégralité de nos agents périscolaires. Donc, déjà, il y a 71. On le sait, sur des métiers qui sont plutôt précaires, qui n'ont pas forcément vocation à être occupés toute la vie par des agents. Nous avons également – et cela, c'est le deuxième corps de métier – 7 auxiliaires de puériculture. Vous connaissez effectivement la tension sur ce métier, la concurrence que nous avons avec les infrastructures privées et nous avons, en troisième catégorie d'agents qui ont démissionné dans l'année 2023, trois agents de l'espace public, et ensuite, effectivement, des démissions qui sont réparties dans les différentes Directions. Il n'y a donc pas un effet d'explosion des démissions. Je me rappelle, dans le dernier Conseil Municipal, qu'Aurélien LAROPPE avait redonné un cadrage national aussi à ces mouvements de démission qui étaient importants dans la Fonction publique, mais plus généralement dans la société, et qui plus est, quand on regarde aussi les chiffres et les types d'emplois où l'on voit les différentes démissions, on voit bien que l'on n'est pas du tout dans ce que vous essayez de décrire. Vous reparlez également des chiffres de l'absentéisme, comme quoi on serait bien en deçà des moyennes nationales. Non, ce n'est pas vrai. Juste pour reprendre quelques chiffres : sur le taux d'absentéisme global, pour raisons de santé, il est de 8,1 % à la Ville de Besançon et quand on parle de taux d'absentéisme en maladie ordinaire, il s'établit à 4,29 % à la Ville de Besançon, soit un niveau inférieur à celui constaté en moyenne dans les collectivités territoriales de plus de 1 000 agents – dans des collectivités territoriales avec lesquelles on peut se comparer, puisqu'il est de 4,54 % au niveau national. Après, on le sait, il y a eu une année 2022 qui a été particulière en absentéisme, qui a

été vue au niveau local et au niveau national. Il y a eu un recul en 2023 de l'absentéisme dans nos collectivités, mais il n'y a pas non plus ce que vous décrivez. Parmi les recommandations de la Cour régionale des Comptes, on va encore affiner, effectivement, les études qui sont faites pour expliquer les différents éléments liés à l'absentéisme. Mais plus généralement, ce qui m'intéresse dans le rapport de la Cour régionale des comptes, c'est qu'elle décrit aussi finalement notre manière efficace d'envisager le pilotage de la masse salariale avec, justement, ces tableaux de bord qui permettent une meilleure gestion des ressources humaines, avec un travail qui est fait mois par mois, par le service Pilotage, qui permet de mieux comprendre, par pôle, par Direction, les différents mouvements dans notre masse salariale. C'est un point que je trouvais intéressant aussi d'énoncer. Il n'y a pas d'explosion. À chaque fois qu'il y a effectivement des anomalies, des choses que l'on n'arrive pas à comprendre, on le regarde mois par mois et on essaie effectivement de les résoudre. Pour ce qui est du discours global comme quoi il y aurait trop d'emplois, dites-le-nous. Quel emploi vous n'auriez pas créé, pour ce qui concerne la culture, la Citadelle, la petite enfance, la Direction Éducation ? On attend vos propositions.

M. GHEZALI : Merci. Laurent CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci, Monsieur le Premier adjoint. Page 11 : « *La Citadelle, un site exceptionnel qui appelle un projet stratégique ambitieux* ». Monsieur BOUSSO, je vous invite à faire de ce rapport votre livre de chevet. Un site exceptionnel qui appelle un projet stratégique ambitieux, non pas pour un site anecdotique, mais pour la Citadelle, qui est notre emblème, notre joyau, l'héritage de notre histoire. J'ai le sentiment que vous avez oublié que la Citadelle est un atout pour Besançon. Il faut profiter du potentiel de la Citadelle. Moi, depuis 2014, je regrette que l'on ne profite pas du potentiel de la Citadelle. Et pour qu'elle rayonne, il faut que l'on puisse la voir, la voir de loin et la voir y compris le soir. Je reste dans l'incompréhension face à votre choix d'avoir éteint notre emblème sans mesurer qu'éteindre la Citadelle, c'était éteindre Besançon. Certes, il fallait un projet de nouvel éclairage, sobre en énergie, respectueux de la biodiversité. Personne ne vous dira le contraire, mais en gardant en ligne de mire que la Citadelle doit continuer à être éclairée, à rayonner pour être vue.

Alors, on apprend, dernièrement dans la presse, que cela ne sera peut-être pas tout à fait le cas. On apprend que le nouvel éclairage ne sera installé au plus tôt que dans deux ans, donc elle aura été plongée six ans dans le noir. On apprend ensuite qu'il y aura toute une liste d'exceptions pour ne pas l'allumer : il faudra attendre deux heures après le coucher du soleil pour que l'éclairage s'allume. En juillet, le coucher du soleil, c'est 22 heures. Autrement dit, on ne verra pas la Citadelle éclairée avant minuit. L'éclairer quand tout le monde dort, je ne suis pas sûr que cela ait beaucoup d'intérêt. On apprend aussi que, côté Tarragnoz, une partie finalement ne sera pas éclairée et que vous vous réservez le droit de ne pas allumer toutes les parties tout au long de l'année. En clair, la Citadelle sera peut-être éclairée, peut-être un peu, peut-être pas du tout. Enfin, tout dépendra de l'humeur du moment. Je crois que, là, on n'est absolument pas sérieux devant le caractère emblématique, le joyau qu'est la Citadelle. Comme le dit la Chambre régionale de la Cour des Comptes, il est temps d'adopter un « *projet stratégique ambitieux pour la Citadelle* ».

M. GHEZALI : Merci, Monsieur CROIZIER. Hasni.

M. ALEM : Merci, Monsieur le Premier adjoint. Franchement, on voit que c'est compliqué pour vous d'essayer de trouver, dans ce rapport, des éléments à charge, mais enfin, cela a été dit très clairement par les différents collègues : le rapport de la Cour des Comptes montre avant toute chose que la Ville de Besançon est très bien gérée, que l'argent, le denier public, l'argent des Bisontins et des Bisontines est utilisé dans leur intérêt. Voilà. Qu'il y ait des éléments techniques, prendre une phrase à moitié pour lui faire dire presque le contraire de ce qu'elle voulait dire, etc. Les faits sont là, les faits y sont têtus, et l'argent des Bisontins est utilisé dans leur intérêt. C'est cela qui a été dit par la Cour des Comptes. Malgré tous vos efforts, c'est ce qui est dit dans ce rapport-là. À mon sens, c'est l'élément le plus important. Plus globalement, il faut quand même que l'on revienne sur une chose – cela a été dit par les différents collègues précédemment. Ce sont les difficultés dans lesquelles on risque d'arriver dans les temps qui vont venir. Ce qui a été annoncé dans les différentes propositions du projet de Loi de Finances avec plusieurs millions d'euros en moins pour la Ville de Besançon, cela va être quelque chose qui va être extraordinairement compliqué à mettre en place.

Lorsque je vous entends, pour certains, dire que l'on a trop embauché, que l'on dépense trop d'argent, j'aimerais savoir, encore une fois, où est-ce que vous souhaiteriez que l'on dépense réellement ? Ou est-ce que vous souhaiteriez que l'on supprime des postes ou que l'on ne recrute

pas ? On va être clair, en termes de besoins qu'il y a dans la Ville de Besançon, malgré ce que l'on a fait, on est encore très, très loin de répondre à l'ensemble des besoins des Bisontins et des Bisontines. Vous, lorsque l'on vous entend, vous parlez du fait que l'on est allé déjà trop loin là-dedans, alors j'aimerais savoir ce que l'on va faire. Qu'est-ce que l'on fait justement pour réduire ces postes-là ? Lorsque l'on vous pose ces questions-là, en général, il y a la technique du faux-fuyant et puis, en général, vous nous répondez, comme cela a été fait précédemment : « *Vous n'avez qu'à réduire la communication* », « *Vous n'avez qu'à faire moins de réunions* », « *Vous avez qu'à ne pas faire de parc à chiens* ». On vous parle de millions d'euros et vous nous répondez en milliers d'euros. On vous parle du fait que l'État va nous couper un bras, vous parlez du fait de mettre un petit pansement Mercurochrome dessus. Et là, ce qu'il va se passer, cela va être absolument saignant. C'est bien de se dire qu'il faut résister au niveau local par rapport aux propositions du Gouvernement, mais c'est bien aussi, au niveau national, que l'on ne soit pas dans une optique de soutenir ce type de Gouvernement là et que aussi, au niveau national, on porte cette parole de résistance sur le fait que ces choix qui sont faits, ces choix qui ne sont pas du fait des collectivités locales – cela a été dit, les collectivités locales ne sont pas en déficit dans leur très grande majorité – auront un impact direct sur les Bisontins et les Bisontines. Je tiens à le dire très fermement aujourd'hui parce que, là, on est ici, on discute, on parle. Voilà, c'est très bien, les joutes oratoires, etc. Tout cela, c'est très bien, il n'y a pas de souci, sauf que concrètement, là, cela va avoir des conséquences pour les gens sur le terrain. Concrètement, les Maisons de Quartier, comment est-ce qu'elles vont faire ? Concrètement, les associations, comment est-ce qu'elles vont faire ? Concrètement, dans la culture, dans le sport, comment on va faire ? Déjà que le monde associatif est en grande difficulté, il y a de moins en moins de bénévoles. Le modèle économique de cette structure-là est très compliqué. Comment est-ce qu'elles vont faire avec cet argent en moins ? Comment on va faire ? Il ne faut surtout pas dire qu'il n'y a pas de besoin, les besoins n'arrêtent pas d'augmenter, donc comment on fait pour faire plus avec beaucoup moins ? Comment on fait ?

M. GHEZALI : Merci, Hasni. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Monsieur GHEZALI, Monsieur ALEM, non, ce n'est pas compliqué de trouver des éléments dans ce rapport de la Chambre régionale des Comptes et ne soyez pas impatients à ce que l'on vous apporte des éléments ; on vous en a déjà apporté depuis quatre ans. Vous n'êtes pas forcément attentifs, cela n'est pas forcément très grave, mais c'est aussi pour cela que l'on ne partage pas du tout la même approche du pilotage de la Ville de Besançon. Sur ce que vous évoquez, Monsieur POULIN, en ce qui concerne les investissements, le problème, c'est l'affichage que vous faites au Budget Primitif (BP) à grand renfort de communication : « *Nous investissons tant de millions d'euros au BP 2021. Nous allons investir tant d'euros au BP 2022* » pour, à la fin, n'en faire que 60 ou 65 %. La Chambre régionale des Comptes le dit, le pointe du doigt. Je vous l'ai déjà dit, Laurent CROIZIER vous l'a déjà dit, c'est écrit par la Chambre régionale des Comptes, donc on ne va pas revenir dessus. En fait, à chaque fois, vous faites croire aux Bisontines et aux Bisontins que vous allez investir, mais vous ne le faites pas, et c'est cela qui est dommageable, donc on ne fonctionnerait pas de la même manière, Monsieur POULIN.

Sur la déprécarisation, la problématique n'est pas la déprécarisation en tant que telle, c'est derrière l'embauche conséquente qui a été réalisée. La Chambre régionale des Comptes le pointe avec 290 équivalents temps plein qui sont positionnés et une augmentation de la masse salariale de quasiment 13 M€ aujourd'hui. Quand on regarde les collectivités de même strate, elles ont eu une augmentation qui était un peu plus à l'équilibre, autour de 1,5 ou 2 % d'augmentation que les 13 %. La Chambre régionale des Comptes le dit : depuis votre arrivée, 17 % d'augmentation de la masse salariale. Il est là, le problème et le problème, on va le vivre maintenant avec les efforts qui sont demandés sur les collectivités. Je voudrais prendre un petit peu de temps, Monsieur BOUSSO, sur la Citadelle parce que vous m'avez fait peur quand vous avez parlé de la Citadelle et ce qui me fait peur, c'est que c'est vous qui pilotez un petit peu cela. Quand vous dites : « *La Citadelle doit être ouverte, c'est un service public et on n'a pas d'objectif de rentabilité* » et aujourd'hui, les élus, on doit s'interdire d'aller chercher des recettes ? Cela veut dire qu'aujourd'hui la Citadelle ne doit pas faire gagner d'argent à la Ville de Besançon ? Depuis que vous êtes arrivés, perte des recettes de 200 000 €. On est passé de 2,2 M€ de recettes à 2 M€.

Ça, c'est votre bilan, Monsieur BOUSSO. Ça, c'est vous aujourd'hui. Quand on cite dedans qu'il n'y a pas de projet stratégique, ça, c'est votre bilan, Monsieur BOUSSO, aujourd'hui. La Tour Eiffel aussi c'est un monument public. Ils ne gagnent pas d'argent ? Et on doit s'interdire cela aujourd'hui au niveau de la Ville de Besançon, nous, les élus, d'aller chercher des recettes ? C'est quand même

l'argent du contribuable ! Donc je pense que vous faites complètement fausse route. La preuve en est. Aujourd'hui, la Citadelle n'est pas mise en valeur. Laurent CROIZIER l'a dit, on le dit, on le répète ensemble conjointement, sur son éclairage, sur son animation au quotidien. Parce que je pense qu'aujourd'hui, le politique bride aussi nos agents qui voudraient développer davantage cet écrin qui fait l'emblème de notre territoire.

Pour conclure peut-être, Monsieur BODIN, j'aime bien vos sorties dans la presse, j'aime un peu moins vos sorties parfois au Conseil Municipal parce qu'elles ne sont pas toujours en adéquation entre ce que vous dites dans la presse et ce que vous dites ici, au sein du Conseil Municipal. Et c'est peut-être un petit peu ce qui nous différencie d'ailleurs parce que je ne fais jamais de retour sur le passé. Vous êtes constamment en train de revenir sur le passé. Nous, on est toujours dans la projection pour Besançon. On se bat pour Besançon. Vous êtes toujours en train de ramener sur un débat des autres collectivités ou sur un débat national. Mobilisons-nous pour la Ville de Besançon et c'est là-dessus que nous sommes portés au quotidien. Donc de grâce, remettez un peu l'accent sur la ville. Sortez un petit peu du carcan national. Arrêtez de ressasser toujours. Je ne vais pas vous refaire le couplet des Mots Doubs, et on sait comment ça s'est arrêté à l'époque sous l'ère HOLLANDE. Vous voyez, c'est la seule parenthèse que je vais faire parce qu'au moment où ils mettaient en difficulté les collectivités locales, donc les Départements, c'est la seule parenthèse que je fais au niveau national, parce que je n'en parle que très rarement. Donc oui, ce n'est pas compliqué de trouver des éléments sur lesquels on n'est pas d'accord et on ne fonctionnerait pas de la même manière que vous, tout simplement. Et heureusement que l'on est en droit de le positionner ici, au sein de ce Conseil Municipal et que les Bisontines et les Bisontins puissent juger aussi les éléments. La Chambre régionale des comptes aujourd'hui le dit clairement et Madame la candidate devra à un moment donné s'en expliquer.

M. GHEZALI : Très rapidement, peut-être avant de donner... Vas-y, Olivier.

M. GRIMAITRE : Monsieur FAGAUT, je voulais revenir sur la façon que vous avez de présenter les chiffres. Parce que vous dites 290 équivalents temps plein, mais vous oubliez de dire que c'est depuis 2018, donc il y en a aussi une partie qui n'est pas depuis 2020, depuis le début de notre mandat. En dehors de ça, on a parlé des 112 équivalents temps plein déprécarisés d'agents de l'animation. François BOUSSO vous a dit qu'il y avait eu aussi une déprécarisation d'agents à la Citadelle, mais même, ce qui ne fait pas le compte. On a créé aussi d'autres postes, mais comme l'ont dit aussi les collègues, nous assumons de développer les services publics pour répondre aux besoins de la population. D'autres effectivement ont une vision différente de l'emploi public. 4 000 postes d'enseignants supprimés normalement au niveau national, 45 agents sur trois ans au Conseil départemental. Alors oui, il y a des choix politiques qui sont différents de suppressions de postes de fonctionnaires, que ce soit au niveau de l'État ou au niveau territorial. Donc nous, nous avons une position différente. Et j'espère que les choix budgétaires faits par ce gouvernement, que vous soutenez, Monsieur FAGAUT, que Monsieur CROIZIER soutient également, ne nous amèneront pas à supprimer certains services et certains postes. Comme l'a dit Monsieur ALEM, il faudra nous dire aussi vous quels postes vous allez supprimer et quels services vous allez supprimer au service de la population, et le dire clairement aux Bisontins, en Conseil Municipal, mais le dire aussi dans la presse. Annoncez la couleur puisque vous êtes déjà en campagne pour les prochaines municipales, donc dites aussi.

Sur l'augmentation de la masse salariale, le rapport de la Cour des comptes dit aussi qu'il y a des mesures catégorielles qui ont été mises en place et une revalorisation de l'indice. Donc nous nous félicitons justement de ces augmentations pour reconnaître le travail des agents. Et il faut aussi pouvoir en attirer d'autres. Vous parlez d'attractivité, mais il faut aussi rendre la collectivité attractive et pour ça, nous avons choisi au niveau de la municipalité d'aller plus loin que l'augmentation de l'indice décidé au niveau national. Il faut dire que c'est décidé au niveau national, mais ce n'est pas forcément compensé par l'État au niveau de la dotation donnée à la Ville de Besançon. Donc oui, il faut aller plus sur l'augmentation de la masse salariale en rémunérant mieux les agents de la Ville et en pouvant en attirer d'autres. Sur l'absentéisme, la Cour des comptes dit aussi que la Ville a tout un panel très large d'outils pour lutter contre l'absentéisme et favoriser le bien-être au travail. Donc effectivement, ça ne va peut-être pas suffisamment loin, parce qu'il y a un taux d'absentéisme qu'il faudrait arriver à réduire. On peut constater qu'il y a aussi un vieillissement de la population des agents, ce qui pourrait expliquer aussi davantage d'arrêts. Puis il y a une augmentation aussi des missions dévolues aux collectivités, et souvent à moyens constants, donc ça génère aussi une pression sur les services et sur les agents. Et malgré la création de postes que nous avons pu faire, parfois effectivement, les agents peuvent être sous pression. Donc on essaie de réduire cette pression par la création de postes, mais les marges de manœuvre sont de plus en plus minces et nous espérons que d'autres

choix budgétaires à l'avenir pourront être faits au niveau national pour nous permettre de mener les politiques que l'on souhaite.

M. GHEZALI : Merci Olivier. François.

M. BOUSSO : Je veux quand même répondre à Monsieur FAGAUT sur le fait que l'on ne développe pas les recettes à la Citadelle. J'avais commencé à en parler, mais visiblement, il faut savoir répéter les choses dans ce Conseil Municipal. Pour rentrer dans le détail, sur les recettes d'animation, en 2019 : 75 000 €, 2024 : 150 000 €. Je rappelle d'ailleurs que l'année 2024 n'est pas finie. Tarifs de location. Location de salles pour les entreprises. On les a développées en début de mandat. Il y avait 16 réceptifs en 2019. On en est déjà à 48 avec plus de 4 000 collaborateurs d'entreprises qui ont organisé des congrès au sein de la Citadelle en 2024. Sur la boutique, 180 000 € de recettes en 2019, 184 000 € en 2024, soit +4 000 €. Ce sont les chiffres du mois de septembre. Total recettes d'exploitation en 2019 : 1 574 000 €. 2024, pour le moment, 1 523 000 €. La baisse n'est que de 3 % par rapport à 2019. J'ai fait exprès de prendre 2019 puisque c'est la dernière année de référence et ça avait été une bonne année pour la Citadelle.

Tout ça pour dire qu'au niveau des recettes, on les développe et on les développe d'autant plus que quand nous avons des difficultés à la Citadelle à financer des projets, nous faisons appel au mécénat. Le mécénat a eu une très forte augmentation ces dernières années puisque je rappelle que l'on a réussi à lever plus de 1 M€ sur les trois dernières années avec des entreprises du territoire. Donc bien au contraire, on développe les recettes du site, et surtout, on les diversifie. On les diversifie pourquoi ? Parce que cette année 2024, malheureusement, à la fin de l'année, il y aura un bilan qui sera fait de tous les sites touristiques. Et à cause notamment de la météo, mais pas que, un certain nombre de sites touristiques verront leur fréquentation diminuer en cette année 2024. Sauf la Citadelle de Besançon qui pour l'instant affiche toujours une augmentation par rapport à l'année dernière et qui affichera également une augmentation de ses recettes.

Une chose aussi par rapport aux rentrées d'argent. Vous dites, Monsieur FAGAUT, que je vous fais peur. Moi, il y a une chose qui me fait peur dans le rapport de la Cour des comptes. En page 68, il est évoqué le fait que le Département du Doubs accorde une subvention annuelle à la Citadelle de 25 000 €. C'est quelque chose qui est assez unique en France. On est sur le premier site touristique du département. On est sur le premier site touristique de la Franche-Comté. On est sur le troisième site touristique de la Bourgogne-Franche-Comté et le Département du Doubs accorde une subvention annuelle de 4 % du budget total de la Citadelle. C'est une goutte d'eau et je le regrette, mais si le Département, et si vous souhaitez organiser un tour de table financier, il n'y a aucun problème que les collectivités puissent, aux côtés de la Ville de Besançon, nous accompagner sur le développement du projet de la Citadelle. Projet dont on dit qu'il n'existe pas. S'il n'y avait pas de projet à la Citadelle, je ne pourrais pas évoquer tous ces bons chiffres de fréquentation et toutes les actions que l'on mène depuis le début et qui sont aujourd'hui couronnées de succès. Moi, ce que je constate, c'est quand même que le grand public est aujourd'hui extrêmement satisfait du site et qu'un certain nombre de personnes qui n'étaient plus venues à la Citadelle depuis longtemps reviennent parce que le regard a changé sur le site.

Une dernière chose sur l'éclairage. Ce qui m'amuse aussi, c'est qu'un certain nombre de personnes dans ce Conseil Municipal n'ont qu'un seul projet pour la Citadelle. C'est simplement de l'éclairer et une fois qu'on l'a éclairée, ma foi, on y va et les gens viendront automatiquement. Ça, ça n'en fait pas un projet. Éclairer un site n'a jamais fait un projet culturel ou un projet stratégique pour un site. Je vais quand même citer le site de Versailles, le château de Versailles qui dernièrement a également eu une réflexion sur son éclairage et qui aujourd'hui est en train de diminuer ses plages horaires en matière d'éclairage, pour faire des économies d'énergie, et aussi pour lutter contre l'effondrement de la biodiversité. En effet, en ce moment, on est en train de travailler à une étude très complexe sur le fait de refaire l'éclairage de la Citadelle. Parce que, comme je l'ai évoqué, il est en train de lâcher. Il est de 1996. C'est déjà un succès qu'il ait résisté jusqu'à aujourd'hui. Mais en effet, l'éclairage qui sera fait demain ne sera pas le même éclairage qu'aujourd'hui parce que tout simplement, entre 1996 et 2024, des choses se sont passées. Aujourd'hui, on peut éclairer autrement, en faisant moins de dégâts sur la faune locale et on espère que d'ici 2026, on pourra de nouveau éclairer en conscience, en respectant la biodiversité et en éclairant les remparts de la Citadelle. Puisque vous évoquiez, Monsieur CROIZIER Tarragnoz, il s'avère que sur la partie de Tarragnoz, Vauban avait laissé un endroit où il n'y avait pas de rempart, et l'objectif d'un éclairage est bien de valoriser l'œuvre de Vauban. Donc quand il n'y a pas de remparts à éclairer, il n'y a tout simplement pas d'éclairage et l'on pourra faire de la médiation autour de cela.

M. GHEZALI : Merci François. Anthony.

M. POULIN : Je vais revenir sur la question de l'investissement et redire ce que je disais. C'est-à-dire qu'il faut là en effet faire preuve de répétition parfois. Le rapport de la Cour régionale des comptes indique que nous investissons plus que les autres villes. Particulièrement lors de ce mandat, mais également dans la poursuite du mandat suivant. Et cela est extrêmement important parce que nous oblige en effet à le faire le mieux possible.

Par exemple, dans d'autres modalités de gestion, il y a des crédits qui sont inscrits et qui sont annulés à la fin de l'année. Je ne vais pas vous faire l'affront, mais je le fais quand même, de citer le Département du Doubs : annulation de 10 M€ de crédits à la fin de l'année. Là, ce n'est pas des crédits que l'on reporte. Ce sont des crédits qu'on annule. Nous, on ne les annule pas, on les reporte pour s'assurer que les investissements seront faits. C'est notre manière de gérer le budget. C'est-à-dire que tous les euros que l'on inscrit sur notre budget seront réalisés. Ils seront réalisés pour certains à 30 %, 20 %, et on réduit cette part là sur plus qu'un an, mais ils seront tous réalisés. 99 % de notre budget en investissement a été engagé et correspond à des devis. Ensuite, nous paierons les factures lorsqu'elles arriveront. Voilà la réalité des choses. Donc tous les chiffres que nous avons indiqués dans nos budgets sont engagés.

Mais ce n'est pas ça l'essentiel. Ce n'est pas simplement « on fait croire quoi que ce soit. » Les Bisontines et les Bisontins le voient. Vous-même vous le voyez puisque vous dénoncez à chaque fois que l'on fait des travaux, que l'on fait des travaux. Quand on refait une rue, ce n'est pas le bon moment. Quand on fait tel investissement, il faudrait le faire ailleurs. Donc vous voyez bien que nous investissons. Il n'y a pas de travaux sans investissement. Et lorsque l'on voit les camions sur le gymnase Diderot, on voit que l'on engage effectivement les millions que nous avons prévus sur ce sujet. Lorsque l'on voit les travaux se réaliser à l'école Viotte, nous voyons les investissements inscrits dans notre budget se réaliser. Lorsque l'on voit la livraison de la place de la Révolution ou lorsque l'on évoque la place de la Bascule, je sais que ce sont des sujets sur lesquels vous revenez. Ça montre bien que vous voyez que nous investissons. Nous investissons. Les Bisontines et les Bisontins le voient et dans chaque quartier, il y a ces investissements et c'est pour moi là l'essentiel. Après, la modalité de gestion en crédit de paiement ou en crédit reporté, l'enjeu pour moi, c'est que ces crédits se réalisent, et c'est bel et bien le cas. Sur les dépenses sur le personnel, beaucoup de choses vous ont été dites et on assume totalement de déprécier nos agents. Mais retenez quand même, et ça, la Cour des comptes l'indique, que pour les collectivités de la même taille, nous avons des dépenses de fonctionnement moins importantes. D'ailleurs, nous voyons que les recettes progressent plus vite que nos dépenses de fonctionnement. Ce qui veut dire que nous avons les moyens de payer ces postes. C'est là aussi l'essentiel. Il ne suffit pas de savoir si l'on a créé tel ou tel poste et de dire, « toute création de postes est nocive. » Ce n'est pas notre approche. Si nous avons besoin d'agents, si nous avons besoin d'améliorer la qualité de vie et la qualité de rémunération des agents, nous le faisons lorsque nous en avons les moyens. Et le rapport de la Cour régionale des comptes indique bel et bien que nous avons les moyens de faire ces dépenses.

Mais je dois dire qu'il y a des sources de préoccupation et je les partage avec vous. Je vois notamment que nos recettes peuvent apparaître moins dynamiques que dans d'autres collectivités. Ceci s'explique parce que nous tenons l'engagement de ne pas avoir augmenté les impôts locaux sur ce mandat et que d'autres ont fait d'autres choix. Mais cela illustre aussi que parfois, tous les partenariats ne sont pas au rendez-vous et que nous pouvions espérer, en matière de dotation par exemple, avoir davantage de moyens. La non-indexation de la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation, ce sont des millions d'euros en moins dans notre budget que nous sommes obligés aujourd'hui d'inscrire. Je voulais quand même noter aussi, vous ne l'avez pas noté, mais je trouve ça dommage puisque ça révèle une bonne pratique de nos services, que nous allons régulièrement chercher des financements et que nous sommes très actifs en la matière, en matière de Fonds vert ou de DSIL. Ce qui démontre que lorsque nous avons des investissements, nous cherchons à les faire au maximum financer. C'est en cela que nous sommes particulièrement, comme mes collègues, comme Nicolas BODIN l'a rappelé, comme Hasni ALEM et plusieurs l'ont rappelé, nous sommes particulièrement préoccupés, en colère sur les annonces du gouvernement. Parce qu'au final, ce sont des millions d'investissements qui risquent d'être en péril et derrière, ce sont des carnets de commandes des entreprises. Vous allez peut-être être surpris parce que je vais vous parler de croissance, mais les différents économistes estiment que les propositions budgétaires actuelles du gouvernement amèneraient à une récession de 0,8 point du PIB. 0,8 point du PIB, c'est 130 000 emplois en moins potentiellement. Eh bien nous, nous nous refusons d'entrer dans cette récession et nous faisons un certain nombre de propositions pour aller rétablir les recettes là où elles ont été prises. La démonstration de Nicolas BODIN était tout à fait pertinente à ce niveau-là, d'intégrer le fait que nous avons perdu énormément de milliards de recettes et que le problème du budget de

l'État aujourd'hui est celui-là. Juste un petit chiffre. La promesse d'Emmanuel MACRON quand il est arrivé était de supprimer la Taxe d'habitation pour 80 % des Français. Il a ensuite dit, « pour l'intégralité des Français. » Pour 80 % des Français, cette taxe, c'était 10 Mds€. Pour 20 %, c'est 10 Mds€ également. Je mets une proposition, rétablissons la Taxe d'habitation pour les 20 % les plus riches. Nous pouvons trouver les moyens constitutionnels et certains l'estiment. Oui, sauf que la promesse d'Emmanuel MACRON n'était pas celle-là, donc on a perdu 10 Mds€. Et combien on vient chercher sur le dos des collectivités ? 10 Mds€. Voilà où nous en sommes et la problématique qui se pose est bien celle-là et nous nous refusons d'être les victimes de la mauvaise gestion du gouvernement.

M. GHEZALI : Merci Anthony. Je pense que l'on a eu un long et bon débat. Je reprends les trois éléments : dépenses de personnel, 631 € par habitant à Besançon, 650 € en moyenne. On investit plus et on a une ville qui est bien gérée, une ville financièrement bien gérée. Ça a été rappelé par Anthony, la question n'est pas si l'on augmente le personnel, c'est de savoir si on a la capacité à le faire. Évidemment, on prend en compte toutes ces recommandations. Je crois que l'on doit prendre acte. On ne vote pas ce rapport. On prend acte. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Bourgogne Franche-Comté relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de Besançon pour les exercices 2018 jusqu'à aujourd'hui.

5 - Finances - Validation du rapport de la CLECT - Commission locale d'évaluation des charges transférées du 26 septembre 2024

M. GHEZALI : Est-ce que cela amène des observations, des questions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modalités et résultats définitifs des transferts de charges 2024 relatifs aux deux transferts de compétences :

- le montant de l'attribution de compensation en fonctionnement lié au transfert des crématoriums des communes d'Avanne-Aveney (15 563,20 €) et de Besançon (19 730,90 €), sommes dues par GBM aux deux Communes,
- les modalités et résultats du calcul des charges transférées au titre du transfert de la compétence « Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis », à savoir : 41 755,00 € en fonctionnement et 39 051,00 € en investissement dus par la Ville de Besançon à GBM,
- le montant définitif de l'attribution de compensation de la Commune de Besançon, après prise en compte des incidences des deux transferts de compétence, soit un montant de 12 929 910,75 € en fonctionnement et de 4 010 238,94 € en investissement, à verser à GBM,
- le montant définitif de l'attribution de compensation de la Commune d'Avanne-Aveney, après prise en compte des incidences du transfert de compétence, soit un montant de 10 343,68 € en fonctionnement à verser à GBM, le montant de 95 545,93 € en investissement restant inchangé dans le cadre de ce transfert,
- le montant des attributions de compensation reste inchangé pour les autres communes membres de GBM (délibération du 14 décembre 2023).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6 - Finances - Aides aux écoles au titre des transports pour les Parcours éco-citoyens 2024-2025

M. GHEZALI : rapport n° 6, aides aux écoles au titre des transports pour les Parcours écocitoyens 2024-2025. Des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à 11 écoles, représentant un montant global de 2 090,17 €, afin de permettre la

prise en charge des frais de déplacements des élèves de 15 classes au titre des Parcours éco-citoyens pour la transition 2024-2025 :

- 120,00 € à l'école Elémentaire Arènes,
- 240,00 € à l'école Elémentaire Herriot,
- 120,00 € à l'école Primaire Sapins,
- 60,00 € à l'école Elémentaire Tristan Bernard,
- 438,93 € à l'école Elémentaire Jules Ferry,
- 325,82 € à l'école Elémentaire Fontaine Ecu,
- 120,00 € à l'école Elémentaire La Viotte,
- 113,20 € à l'école Elémentaire Chaprais,
- 113,20 € à l'école Elémentaire Paul Bert,
- 173,20 € à l'école Elémentaire St Claude,
- 265,82 € à l'école Elémentaire Fanart.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 14

7 - Patrimoine – Bâtiments - Création d'une Maison des Femmes - Etablissement du coût prévisionnel définitif des travaux - Demandes de subventions

M. GHEZALI : Valérie, je t'en prie.

Mme HALLER : Je prends la parole à la place d'Annaïck CHAUVET ce soir. Évidemment, la Maison des Femmes, j'y suis très investie, donc je me permets de prendre la parole à sa place.

Nous votons aujourd'hui le programme des travaux et le budget prévisionnel de la Maison des Femmes dont l'ouverture est prévue pour 2026. Le bâtiment fait l'objet de travaux majeurs, le désamiantage en totalité sur tout le bâtiment. Les 1 135 m² qu'intégreront notamment le CIDFF, le CICS, FETE, le Mouvement du nid, à temps complet demandent aussi un remodelage pour les espaces mutualisés de tous les personnels de santé du CHU et du CICS qui participent grandement au projet. Il y a aussi une entrée sécurisée du public qui a été intégrée dans les travaux et un espace sécurisé extérieur pour les enfants.

Le budget prévisionnel prévoit la participation de l'État, de la Région, du Département et de la Ville qui s'engage à financer le reste de l'investissement. Pour cet investissement, lors du dernier Conseil Municipal, nous avons lancé l'épargne citoyenne. C'est avec une grande fierté que j'annonce qu'en trois semaines, nous avons atteint le premier objectif des 400 000 €. Grâce à l'engouement citoyen, nous allons bientôt atteindre l'objectif final de 700 000 €. Aujourd'hui, nous sommes exactement à 622 000 €. Cet enthousiasme des Bisontins et des Bisontines démontre la nécessité d'une structure telle que la Maison des Femmes à Besançon. Nos projets répondent bien à des besoins actuels de société et de cohésion sociale. Je suis heureuse de constater que cet intérêt est partagé par les citoyens et les citoyennes de Besançon.

M. GHEZALI : Merci Valérie. Hasni.

M. ALEM : Rapidement, c'est pour insister sur l'importance de ce type d'infrastructures, en particulier dans le contexte dans lequel on est, avec l'élection de Donald TRUMP aux États-Unis qui risque de faire revenir les droits des femmes à des décennies en arrière. Avec ce qui se passe dans d'autres pays comme en Afghanistan où récemment, les femmes ont reçu l'interdiction de parler entre elles en public. Ou avec la lutte courageuse des femmes menée en Iran, avec cette jeune femme que l'on a vue sur tous les réseaux et qui a montré justement sa liberté et dont on ne connaît pas la situation actuelle. Aujourd'hui, plus que jamais, tous les fondamentalismes, qu'ils soient religieux ou autres, sont des poisons qui s'attaquent à tous les droits, en particulier les droits des femmes, et ce type de lieu et de structure honore la Ville de Besançon et nous honore pour justement résister à cette vague réactionnaire et conservatrice qui risque de nous faire revenir des décennies en arrière.

M. GHEZALI : Merci Hasni. Agnès MARTIN.

Mme MARTIN : Merci. Le plan « Toutes et tous égaux » du 8 mars 2023 prévoit la généralisation de telles structures, avec une prise en charge globale des victimes sur le plan médical, socioprofessionnel, psychologique et juridique, en s'appuyant sur les associations, les professionnels du droit, de la santé, de la culture, à travers des activités restauratrices. La violence morcelle. Ces

femmes ont besoin d'une prise en charge globale qui leur permette de se reconstruire, de se réunifier. En 2023, 271 000 victimes de violences conjugales, en grande partie des femmes, ont été enregistrées en France, soit une hausse de 10 %. Le 23 octobre 2024, on dénombrait 111 féminicides en France depuis le début de l'année. Ces chiffres nous confirment l'ampleur de ce fléau, mis au grand jour par le Grenelle des violences conjugales en septembre 2019.

La formation des policiers, des gendarmes, le Pack Nouveau Départ, la sensibilisation aux violences psychologiques, contrôles coercitifs, les plaintes désormais possibles en milieu hospitalier, etc., ont permis à de nombreuses femmes de prendre conscience de leur condition, de pouvoir s'exprimer, d'être entendues et accompagnées, de ne plus se sentir seules. Il s'agit d'une question de santé physique et mentale pour ces femmes, mais également pour leurs enfants. Nous avons le devoir de les protéger.

Ces chiffres nous montrent aussi que les choses bougent et que ces femmes sortent du silence. Grâce à elles, les choses avancent, vont dans le bon sens. Nous avons le devoir d'être à leurs côtés. Une société qui ne peut protéger les plus vulnérables n'est pas digne. J'encourage les Bisontines et les Bisontins à participer par leur emprunt citoyen, à la création de cette Maison des Femmes. Merci.

M. GHEZALI : Merci Madame MARTIN. Madame MULOT.

Mme MULOT : Merci, Monsieur le Premier adjoint. Par rapport à cette épargne citoyenne, j'ai une petite question, en respectant bien évidemment le RGPD. Je ne vais pas vous demander le nom, les téléphones et les adresses des épargnants. Mais est-ce que l'on pourrait au moins savoir quel est le nombre d'épargnants qui ont contribué et peut-être la typologie ? Plus de femmes, plus d'hommes ? Est-ce que ce n'est que des Bisontins ? Est-ce qu'il y a des extra-département ? Est-ce que l'on peut avoir quelques informations par rapport à cela ? Merci.

M. GHEZALI : Merci pour cette question. Nous répondrons à la fin. Allez-y, Monsieur FAGAUT et après, Madame ROCHDI.

M. FAGAUT : Concernant ce projet, on ne revient pas sur le fond. On en a débattu lors du dernier Conseil Municipal. Cependant, à la lecture du rapport, vous annoncez 1 135 m² d'espace disponible pour son fonctionnement. Si je compte bien, il reste plus de 400 m² aujourd'hui de disponible. Je voudrais savoir comment vous allez les attribuer et comment vous envisagez de remplir ces espaces. Vous avez dit tout à l'heure qu'il fallait de votre côté souvent répéter, mais on va répéter aussi un peu de notre côté. Parce que quand il y a répétition, il y a apprentissage normalement, tout bon enseignant le porte. En termes de fonctionnement, quand on porte un projet, il y a la partie investissement et il y a la partie fonctionnement. Aujourd'hui, vous ne nous avez donné aucun élément sur la partie fonctionnement. Ça nous inquiète. On aimerait avoir un peu votre grille de lecture sur ce sujet-là. Comment vous allez l'appréhender ? Est-ce que vous allez facturer des loyers ou autres aux différentes structures qui sont évoquées, Solidarité femmes, CIDFF, le CICS, FETE et Mouvement du nid ? Est-ce que vous allez leur facturer un loyer ? Comment vous allez gérer l'accueil ? Comment vous allez gérer les horaires ? Il y a des frais de fonctionnement inhérents à cette structure. On voudrait en connaître les enjeux parce que quand on se lance sur un projet global d'investissement de ce type-là, et encore une fois on ne remet pas en cause le fond du dossier, c'est de connaître l'ensemble des sujets, fonctionnement, investissement. Vous avez parlé de l'investissement. Il y a 1,8 M€ TTC de dépenses d'investissement, mais en termes de fonctionnement, j'aimerais et nous aimerions, et les Bisontins aimeraient avoir une réponse. Et aussi sur les 424 m² restants aujourd'hui non remplis.

M. GHEZALI : Merci. Madame ROCHDI.

Mme ROCHDI : Merci. Avant d'intervenir sur ce dossier-là, je souhaite présenter mes condoléances à Maire de Besançon suite à la perte d'un membre de sa famille. Comme je l'ai déjà exprimé ici lors d'un précédent Conseil Municipal, je suis tout à fait favorable à la création de la Maison des Femmes qui va répondre à un réel besoin d'accompagnement. Il est indiqué dans le rapport que les espaces qui restent libres, je vous cite : « pourraient permettre de développer ultérieurement, un projet associatif sur des thématiques compatibles avec la Maison des Femmes. » Dans ce cadre, je pose la question sur le projet des 1 000 premiers jours porté par l'association Coccinelle et qui consiste à accompagner les futures mamans pendant leur grossesse, jusqu'aux deux ans révolus de l'enfant, avec bien sûr un accompagnement sur la parentalité. Ce projet-là est-il compatible avec les missions de la Maison des Femmes ? A-t-il sa place dans cette structure ?

M. GHEZALI : Merci Madame ROCHDI. Monsieur BAILLY.

M. BAILLY : Merci Monsieur le Premier adjoint. Simplement, je voulais revenir sur le volet financier, je suis désolé. Sur l'épargne citoyenne, on était partis sur un montant de 400 000 € et on est aujourd'hui avec une ambition à plus de 700 000 €. Je voulais simplement rappeler que c'était un surcoût de financement d'à peu près 40 000 € pour la collectivité par rapport à un prêt classique qui aurait pu être opéré. Je pense sincèrement que ces 40 000 € auraient été plus utiles aux associations qui interviennent en faveur des femmes. C'est une réflexion.

M. GHEZALI : Merci Monsieur BAILLY. Élise.

Mme AEBISCHER : Très rapidement avant de donner la parole à Anthony POULIN sur la partie épargne citoyenne, même si c'est un sujet que l'on porte effectivement collectivement avec Valérie HALLER et Anthony POULIN, sur la question déjà du projet en tant que tel et des mètres carrés qui vont être occupés par la Maison des Femmes, on parle bien de 1 135 m² dans un ensemble qui est plus vaste. Mais aujourd'hui, le fléchage de ces travaux, à part la partie désamiantage concerne principalement ceux qui seront utilisés par la Maison des Femmes. Vous avez raison, il reste des mètres carrés. Il restera des niveaux, mais pour lesquels nous n'avons pas encore de projet abouti et pour lesquels il faudra de toute façon réinvestir de l'argent pour remettre aux normes les niveaux suivants. C'est donc sur la partie bâimentaire. La Maison des Femmes occupera trois niveaux sur ce qui occupe aujourd'hui l'espace Henri Huot.

Sur la question du fonctionnement, vous avez posé la question de loyer, de charges. Vous savez qu'à la Ville de Besançon, on est sur un travail de longue haleine pour justement créer des règles communes entre les différentes associations et l'on est partis sur un paiement des différentes charges par les structures. Ce sont des choses qui ont été travaillées avec les associations. Il faut savoir que Solidarité Femmes est aujourd'hui hébergé par le privé et avait un loyer assez important, ainsi que des charges liées notamment à l'énergie qui étaient assez conséquentes. Aujourd'hui, le CIDFF est hébergé au centre Simone de Beauvoir et va considérablement gagner des espaces. Toutes ces données-là ont bien été travaillées. On a bien vu avec les associations, le montant des futures charges, en tout cas telles qu'elles sont calculées aujourd'hui, de participation aux frais énergétiques, etc. C'est donc bien un sujet qui est sur la table.

Sur la question du budget global, il y a la question du budget global et la question du budget des associations. Vous n'êtes pas sans savoir qu'avec l'État et la Ville de Besançon, nous avons convoqué à plusieurs reprises, des Comités de financeurs pour voir comment les uns et les autres se positionnent. Évidemment le projet de Maison des Femmes ne doit pas fragiliser les budgets des principales associations qui l'occuperont. On sait aussi que la mutualisation va amener un certain nombre de choses, peut-être des coûts supplémentaires, parfois aussi des coûts inférieurs. Tout cela est en train d'être travaillé dans le cadre des Comités de financeurs auxquels les différents partenaires sont invités.

M. GHEZALI : Merci Élise. Anthony peut-être sur la question de Madame MULOT.

M. POULIN : Dans tous les cas, comme je m'y étais engagé, vous aurez un bilan complet de l'opération. À ce stade, comme la campagne n'est pas close, je n'ai pas toutes les données. Je n'ai qu'un bilan intermédiaire. On a eu une présentation d'un bilan intermédiaire aux 400 000 €. Parce que comme vous l'avez vu dans la convention, c'était le premier stade et 700 000 € étaient le maximum. Donc nous sommes dans ce délai. Je suis très satisfait de voir une très forte mobilisation dès les premiers jours de collecte, avec un moyen qui semble vraiment trouver de l'intérêt pour les Bisontines et les Bisontins. Pour l'essentiel du bilan intermédiaire, il s'agit de Bisontines et de Bisontins pour à peu près 65 % et à peu près 80 % du premier investisseur était issu du Grand Besançon. Après, cela va un peu au-delà de la région. C'est une donnée que j'avais.

Je suis aussi particulièrement satisfait de voir que par rapport à d'autres collectes, nous avons un pourcentage de femmes plus important qui investit et mobilise son épargne. Nous sommes à peu près sur du 50/50, en tout cas sur les premiers 400 000 €. Je suis également satisfait d'observer que nous avons de très petits épargnants et des épargnants plus importants. La plus petite épargne, en tout cas lors de la première étape, était de 5 €. Donc il y a quelque chose qui était de l'ordre de vouloir participer, même si nous avons peu d'épargne, vouloir être dans le projet, dans le soutien de ce projet. C'était vraiment un objectif que nous nous étions fixé. Il y a autour de 40 % autour 3 000, 4 000 €, donc nous voyons que cela répond à des publics variés.

Bien entendu, je vous donnerai et je ferai parvenir en Commission, l'ensemble des données. On fera aussi une communication publique parce que l'on s'était engagé à être particulièrement transparents.

Après, vous comprendrez que ce sont les seules données que j'ai à ce stade-là puisque si l'on rentre plus dans le détail, on risque d'être dans des données plus personnelles. Mais voilà les grandes tendances autour de ce volet d'épargne citoyenne.

On reviendra également sur la question des surcoûts puisque ça dépend ce que l'on compare. Aujourd'hui, on a eu des consultations bancaires sur d'autres sujets qui étaient plus hauts que ce que l'on paie pour l'épargne citoyenne et qui au final, nous coûtaient plus cher. Donc raison gardée de comparer. Je trouve en tout cas que l'outil et le fait que nous ayons l'ensemble de ces Bisontines et Bisontins qui accompagnent le projet est aussi un engagement fort de la Ville. C'est aussi de notre responsabilité que de développer des outils de participation innovants. Lorsque nous innovons, je pense que toutes et tous pouvons être fiers de notre Ville en la matière.

M. GHEZALI : Merci. Valérie HALLER, peut-être pour répondre à Karima ROCHDI. Valérie, tu as la parole.

Mme HALLER : Merci. Par rapport à l'entrée qui a été prévue dans les travaux, je disais qu'elle a été sécurisée et le restant des mètres carrés à utiliser représente un coût de travaux assez considérable pour les associations ou les structures qui voudraient intégrer les autres étages de la Maison Huot. Pour l'instant, rien n'est décidé, rien n'est absolument exclu non plus. Coccinelle a rencontré Solidarité Femmes et le CIDFF. Pour l'instant, elles n'ont pas trouvé d'entente. D'une part par rapport à ces coûts que pourrait représenter l'intégration dans les étages supérieurs et d'autre part, l'aide à la parentalité, c'est évidemment aussi accueillir des mamans et des papas. Dans cette Maison des Femmes, cette cohésion, elles n'ont pas trouvé pour l'instant quelque chose qui pouvait être compatible. En tout cas, Coccinelle va bien sûr travailler avec Solidarité Femmes et le CIDFF pour avoir des moments de permanence peut-être sur des sujets spécifiquement pour les femmes. Pour l'instant, elles sont dans cette négociation-là.

L'entrée indépendante représente quand même un coût assez important et pour l'instant, aucune structure n'est présumée pour payer cette somme-là.

M. GHEZALI : Merci. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Désolé d'insister, mais sur les coûts de fonctionnement, est-ce que vous avez une estimation aujourd'hui de comment va fonctionner et comment va tourner cette Maison des Femmes. Vous n'êtes pas là pour me rassurer quand je vous entends, Madame HALLER et Madame AEBISCHER, dire « pas de projet abouti. Les étages, rien n'est décidé. Aujourd'hui, quatre associations qui vont être à l'intérieur de ce grand bâtiment. » Je ne vous cache pas mon inquiétude. Quand on en fait un fer de lance dans le cadre de son mandat, je m'attendais à un projet quand même bien plus abouti, bien plus ficelé et tout de suite un peu opérationnel sur la Maison Huot que vous allez destiner en Maison des Femmes. Donc c'est vrai que ça m'inquiète un petit peu et ça a le don de nous inquiéter. Mais je répète ma question. Vous m'avez donné des éléments sur le volet mètres carrés non utilisés. Vous êtes en train de travailler et de continuer à travailler, mais on voit bien que ce n'est pas abouti. C'est quand même inquiétant quand vous en faites un projet fer-de-lance.

Mais en termes de fonctionnement, j'aimerais, nous aimerions et les Bisontins aimeraient savoir ce que ça va coûter, comment vous envisagez le fonctionnement au quotidien ? Les associations, vous avez répondu partiellement à ma question. Vous allez donc faire payer les charges aux associations. Donc on en déduit qu'elles ne paieront pas de loyer, d'après ce que je comprends. Donc est-ce que l'on peut en déduire qu'aux Halles du marché couvert, ils n'auront plus de loyer, mais qu'ils n'auront que des charges ? C'est juste une petite boutade et j'ouvre la parenthèse et la ferme. Mais puisque vous travaillez à une équité, je pose quand même la question à ce moment-là. J'aimerais que vous apportiez des éléments autour de cela.

M. GHEZALI : Valérie.

Mme HALLER : Les coûts de fonctionnement ont été intégrés dans le projet. On a eu beaucoup, beaucoup, beaucoup de moments de Copil, notamment avec les financeurs et on n'a toujours pas de réponse de nos autres collectivités que nous sollicitons quand même depuis un moment. Évidemment, tout est chiffré. Il nous faut effectivement le fonctionnement de la directrice de l'association de préfiguration, le poste d'accueil, etc. Tout est absolument chiffré. Évidemment, nous sommes en train de chercher la finalité de ce financement pour commencer en 2026. Elle va pouvoir ouvrir, mais effectivement, nous attendons fermement l'aide des autres collectivités sur ce fonctionnement aussi.

M. GHEZALI : Merci. Élise.

Mme AEBISCHER : Pour répondre à la question du fonctionnement, dans le fonctionnement, il y a comment on habite le lieu et comment est-ce que l'on paie les différentes charges. Le montant total est à peu près calculé à hauteur de 40 000 €. Ce que je vous expliquais, c'est qu'avant, on avait des associations qui étaient totalement différentes, notamment sur la partie fluides par an. Les associations, je pense notamment à Solidarité Femmes, payaient un loyer dans le privé et payaient des charges. On va donc appliquer une grille de répartition en fonction des mètres carrés occupés par les différentes associations. Globalement, cela recouvre un total qui était déjà à peu près ce qui était fait par Solidarité Femmes par le passé. Pour le CIDFF, cela fera effectivement un fonctionnement un peu plus important. Néanmoins, cela a été travaillé avec elles et elles vont avoir plus de mètres carrés, donc finalement, pour le développement de leur association, c'est plutôt positif.

Ensuite se pose la question de trois postes qui effectivement est prévue pour la question de la Maison des Femmes. C'est ce que l'on disait tout à l'heure en disant qu'il y avait un tour des financeurs pour voir comment y participer. Sans présager de la réponse finale de la Région Bourgogne-Franche-Comté, on voit par exemple que cela pourrait rentrer dans leur grille sur les emplois associatifs structurants parce qu'en plus, il y a deux appels à projets. Pour l'instant, je ne vais pas parler à la place de la Région Bourgogne-Franche-Comté, mais il y a cette piste-là.

Ensuite, il y a comment est-ce qu'avec les autres cofinanceurs, nous allons pouvoir partager ces trois postes. Ils occuperont notamment la coordination de la Maison des Femmes parce qu'effectivement, faire tourner une trentaine de professionnels dans le même espace et pouvoir mieux concevoir les parcours des femmes victimes de violences de manière globale, cela demande qu'il y ait du temps de travail supplémentaire. Nous avons aussi prévu un poste à l'accueil. Puisqu'effectivement, aujourd'hui, les structures dans les différents étages et différents niveaux auront toujours des bureaux d'entretien, mais la première des choses qui est importante, c'est lorsqu'une femme va franchir la Maison des Femmes, avant de savoir si elle doit aller voir le CIDFF, Solidarité Femmes, le cabinet médical qui sera installé, il faut qu'il y ait un accueil humain qui soit le plus bienveillant possible. Cela demande à ce qu'effectivement, quelqu'un soit positionné à l'accueil de cette Maison des Femmes, pour des raisons de sécurité, comme je vous l'expliquais, pour qu'elle puisse guider la femme dans les différents services offerts par la Maison des Femmes.

M. GHEZALI : Merci Élise. Myriam LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci. Je ne comprends pas. Ces trois postes, ce sera à charge des associations ou est-ce que c'est la Ville de Besançon qui va mettre à disposition ? Autre chose, les collectivités n'ont pas été approchées avant ? Elles se sont positionnées déjà ou pas ? Parce que je suis un peu inquiète. Et puis quelles collectivités ? Parce que c'est un peu inquiétant de dire « on les a sollicités. On attend. Ils tardent. » Ce n'est pas bon signe quand les collectivités tardent à répondre.

M. GHEZALI : Je pense qu'Élise a répondu. Les collectivités ont été sollicitées. Il y a des retours, il n'y a pas de retour, je ne sais pas. En tout cas, il y a eu des sollicitations. Sur la question de Monsieur FAGAUT, 40 000 € de fluides et on est sur trois postes en tout. Je pense que l'on sera autour de 180 000 à 200 000 € si l'on prend l'enveloppe globale. Les collectivités ont été sollicitées, sur votre question Madame LEMERCIER. On attend les retours et de pouvoir consolider tout cela. Mais on attend les retours. Les collectivités ont bien été sollicitées. Et par rapport à votre question, c'est l'association de la Maison des Femmes qui va porter ces emplois. Ce ne sera pas un détachement de la collectivité. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme LEMERCIER : Je me suis mal fait comprendre, je pense. Est-ce que ce projet a été travaillé avec les collectivités au préalable qui ont dit : « on va mettre tant d'argent dans la Maison des Femmes » ? C'est ça que je veux savoir.

M. GHEZALI : il y a deux interventions. Oui, les sollicitations ont été faites auprès des collectivités. On attend donc leur retour.

Mme AEBISCHER : Je vais pouvoir intervenir une troisième fois. Les différentes collectivités ont été mises autour de la table dès le début de l'année 2021, à plusieurs reprises. Je pense notamment soit aux réunions du Comité de pilotage, soit aux différentes réunions des Comités des financeurs. Je pense également, lorsque l'on a ensemble, signé le plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes à la préfecture où l'on a eu des engagements de la part de plusieurs collectivités, dont par exemple le Conseil départemental qui a été très clair en disant qu'il soutiendrait le projet de

la Maison des Femmes. Mais là, typiquement, ce n'était pas le propos qui avait été tenu à la réunion du plan départemental.

Pour l'instant, effectivement, on attend les réponses définitives des différentes collectivités. J'ai évoqué tout à l'heure, et c'est parce que ça a été travaillé justement depuis plusieurs années avec les différentes collectivités, de la piste pour le Conseil régional sur cet appel à projets dont je vous ai parlé tout à l'heure. En tout cas, les collectivités ont été mises autour de la table dès 2021, à plusieurs reprises, sur au moins six temps collectifs. Et encore, je parle des temps avec la Ville de Besançon, l'État, tous ces temps collectifs, sans parler des différents temps qu'il a pu y avoir en bilatéral avec les associations ou la Ville de Besançon. Après, chacun est face à ses responsabilités.

M. GHEZALI : Je pense que ce que l'on a entendu ici, que ce soit majorité ou opposition, c'est que c'est un beau projet. J'espère que certains d'entre vous pourront aussi, dans leurs autres fonctions, le défendre. Je vois Monsieur FAGAUT sourire.

Y a-t-il des oppositions à ce rapport ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux et le montant du coût prévisionnel définitif des travaux,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires selon le plan de financement énoncé dans la délibération et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

8 - Egalité – Femmes - Hommes - Soutien à l'association de préfiguration de la Maison des Femmes pour l'égalité

M. GHEZALI : On passe au rapport n° 8. Je t'en prie Valérie.

Mme HALLER : En ce Conseil du mois de novembre, je ne peux pas ne pas prendre la parole à propos de la Journée internationale contre toutes les violences faites aux femmes, le 25 novembre. Outrages sexistes, misogynie, insultes, harcèlements de rue, système de contrôle coercitif, relégation à la domesticité, excisions, viols sur mineurs, viols sur majeurs, incestes, viol conjugal, mariage forcé, suicide forcé, coups, violences psychologiques, féminicides. Ces violences sont massives. Elles sont systémiques, donc je réitère notre indispensable Maison des Femmes avec les associations pour pallier ces faits intolérables et insupportables.

Au-delà de ce projet structurant, nous accompagnons ce collectif pour leurs actions de sensibilisation auprès des différents publics autour de cette Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Je voudrais revenir sur ce contexte international où la misogynie est plébiscitée par un président nouvellement élu. Il est donc fondamental de dénoncer et de s'indigner contre toutes ces violences, y compris celles-ci.

M. GHEZALI : Merci Valérie. Karima ROCHDI.

Mme ROCHDI : Merci Monsieur le Premier adjoint. Force est de constater que les violences faites aux femmes restent un drame quotidien dans notre société qui appelle un engagement de toutes et de tous. Les violences faites aux femmes, qu'elles soient physiques, psychologiques, économiques, sont un fléau qui continue de frapper. Du harcèlement quotidien aux agressions les plus graves, ces violences touchent toutes les sphères de la société et tous les domaines, laissant des séquelles profondes et durables. Si des progrès ont été réalisés et un certain nombre d'actions mises en place, il est crucial aujourd'hui de renforcer la coordination de l'ensemble des actions pour un impact réel et durable.

Ma sollicitation, Monsieur le Premier adjoint : serait-il possible de faire un retour dans cette assemblée, sur l'ensemble des actions qui sont portées sur ce sujet-là ? Et aussi sur le plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes où les collectivités, les associations, l'État, sont des acteurs majeurs ? Merci.

M. GHEZALI : Bien sûr, on pourra en faire. Ce que je propose aussi, c'est que cela soit peut-être fait aussi, mais que l'on puisse avoir pendant un temps, et je pense que Valérie et Élise peuvent venir le présenter en Conseil Municipal, mais aussi dans la Commission, parce que je pense que c'est aussi là où l'on peut encore approfondir et échanger davantage. Mais pas de souci pour avoir une présentation des différentes actions qui sont faites par l'ensemble des acteurs associatifs, des collectivités, de l'État bien sûr, accompagnés par la Ville sur le sujet.
Élise.

Mme AEBISCHER : Si je peux me permettre juste une remarque, effectivement, c'est une question que vous avez soulevée en Commission 1. En fait, on l'avait fait le jour où vous n'étiez pas là en Commission. Mais sans souci, nous pouvons revenir en Commission faire différents points sur les différents chiffres sur la question des violences intrafamiliales, notamment des violences conjugales. Et pourquoi ne pas prévoir un temps aussi en Conseil Municipal si on le trouve pertinent, mais pas de souci pour que l'on retravaille cette question-là pour que l'on réactualise aussi les différents chiffres de ces années qui malheureusement ne s'améliorent pas ? Cela nous permettra aussi de refaire le point sur toutes les interventions aujourd'hui envers le public, notamment envers les scolaires qui se sont amplifiées ces dernières années et qui vont effectivement dans le bon sens. Donc pas de difficulté pour que l'on retravaille avec différents chiffres sur la question.

M. GHEZALI : Merci Élise. Sur ce rapport, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'association de préfiguration de la Maison des Femmes pour l'égalité en soutien à son projet.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9 - Patrimoine – Bâtiments - Plan école et crèches - Rénovation extension de la maternelle de la Butte, et reconstruction de la restauration - Etablissement du coût prévisionnel définitif des travaux et du forfait définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre - Demande de subventions

M. GHEZALI : On était déjà venus il y a un peu plus d'un an, au Conseil Municipal du 23 février 2023 où l'on a choisi le lauréat. Là, c'est le coût de l'opération qui vous est présenté à plus de 7 800 000 € TTC. Donc la restauration du groupe scolaire de la Butte avec le projet de rénovation-extension de la maternelle et la reconstruction de la restauration qui a donc été engagée.
Est-ce que cela appelle de votre part des observations ?
Monsieur BAILLY.

M. BAILLY : Merci Monsieur le Premier adjoint.

Je voulais intervenir sur ce rapport et je vais le lier aussi avec le numéro 10 puisque mon intervention est plutôt sur le Plan école dans sa globalité. On ne remet pas en cause ce Plan école. On a déjà eu l'occasion de le dire plusieurs fois ici. Mais on s'interroge par rapport au respect du cadre budgétaire de ce Plan école. Monsieur POULIN, vous nous avez démontré que vous saviez compter les arbres, du moins jusqu'à 1 000. En revanche, nous sommes plus inquiets sur votre capacité à bien compter l'argent public.

Vous nous avez annoncés sur ce Plan école en 2020, 60 M€ sur le mandat. Madame la Maire nous annonce en janvier 2024, par voie de presse, un programme qui mobilise déjà 70 M€ et ce soir, nous votons encore des avenants. Je vous ai posé la question en Commission. Je n'ai pas eu forcément de réponse précise, donc je la repose ici. Quel est le montant à ce jour des opérations engagées dans le cadre du Plan école ?

Vous nous demandez ce soir d'approuver des plans de financement prévisionnels avec une participation de l'État à plusieurs millions d'euros. Vous connaissez comme moi le contexte national budgétaire. On en a parlé ce soir. Ça a même fait l'objet d'une conférence de presse. Allez-vous anticiper les coupes, notamment sur le Fonds vert ? Quel arbitrage allez-vous faire ? Plus de dette ? Plus d'impôts ? Moins de projets ? Nous aimerions avoir des réponses parce que nous avons le sentiment qu'avec ce Plan école vous hypothéquez une partie du budget de la collectivité.

Alors je veux bien, Madame la Maire a annoncé sa candidature aux prochaines élections, mais je vous rappelle juste que vous ne les avez pas encore gagnées. Je vous remercie.

M. GHEZALI : Oui, c'est sûr. Les élections ne sont pas encore engagées.

D'une manière générale, et je donnerai la parole à Anthony, sur la question globale. Parce que l'on pourrait sur d'autres dossiers, s'interroger sur la capacité à faire avec les engagements que l'on a. Mais ça, c'est tout le travail, et vous le savez, qui se passe dans différentes collectivités et dans la nôtre où il va y avoir des discussions budgétaires, au regard des annonces très récentes du gouvernement, qui je le rappelle, l'a fait sans dialogue avec toutes les collectivités, de manière assez brutale. Cela pose donc un problème, mais néanmoins, évidemment, cela fera partie du travail budgétaire que l'on doit mener au regard de nos engagements, au regard des coups partis, au regard des projets et au regard de la capacité financière qui sera la nôtre.

En tout cas, on l'a dit et vous l'avez rappelé, ces annonces auront un impact sur l'ensemble de nos projets. Vous dire que sur ce point-là de cette école, nous irons au bout, pas au bout. Je pense qu'Anthony répondra plus précisément et plus concrètement sur ce dossier. Mais oui, il va y avoir des impacts, tant en termes d'investissement qu'en termes de fonctionnement au regard des annonces qui sont faites, sur les projets. Mais cela concerne toutes les collectivités. On ne peut pas vous répondre ce soir précisément sur quel projet, mais en tout cas, on va faire la préparation budgétaire et on vous donnera les orientations qui seront les nôtres.

Anthony.

M. POULIN : Rassurez-vous, je sais compter et je sais compter à tous les moments. D'ailleurs, c'est bien ce qui a été démontré tout à l'heure et au fur et à mesure des dialogues budgétaires.

Sur le Plan école, en effet, il a été étendu d'un an en aspect paiement, en ajoutant une capacité d'investissement de 10 M€ pour porter le Plan école à 72 M€. Nous sommes dans un besoin qu'il faudra arbitrer collectivement qui est désormais de l'ordre de 80 M€ jusqu'en 2028-2029, en fonction du décalage des opérations. Voilà où nous en sommes.

Je regrette comme vous que les opérations en investissements portées par les collectivités connaissent une hausse aussi importante lorsque nous ouvrons les plis et lorsque nous attribuons les marchés. Au prix au mètre carré, nous nous situons dans ce qui est fait dans les autres villes et quand on se compare et lorsque l'on regarde avec les différents collègues d'autres villes, nous voyons un même effet sur des augmentations sur les masses budgétaires de 20 à 30 % sur des investissements aussi importants. Pour moi, c'est une source de préoccupation majeure. Je crois qu'il faut que nous avançons tous ensemble, partenaires économiques, collectivités, État, sur le fait d'avoir les investissements les plus soutenables possible.

En tout cas, je suis extrêmement vigilant sur cette question. Mais toutes les discussions sont aujourd'hui suspendues. Je l'ai dit tout à l'heure à la presse. Tout est sur la table. Tout est sur la table. Ce serait inconscient aujourd'hui de vous dire quel choix on va faire sans les avoir discutés tous ensemble. On est en effet preneurs de toutes les remarques. Je souligne, et je vous remercie de souligner, l'importance de ces investissements dans nos écoles et de la poursuite de ces investissements. Voilà où nous en sommes sur ce plan.

Sachant, et Madame la Maire le rappelle régulièrement, que nous avons encore des besoins très importants sur d'autres établissements scolaires et qu'il faudrait avoir un plan trois fois comme celui-là pour que l'ensemble des écoles soit mis à niveau et dans la qualité de ce que nous pouvons faire aujourd'hui dans nos écoles et que l'on voit dans d'autres écoles. La qualité en matière de confort d'été et d'hiver est très importante pour nous et on voit bien que c'est aussi des investissements qui nous permettent de réduire nos frais de fonctionnement ensuite, donc de baisser la facture en fonctionnement de la collectivité. Là aussi, dans la période de choix budgétaires, nous devons identifier les investissements le plus stratégiques et ceux-là font partie des investissements stratégiques, comme la rénovation des gymnases comme nous l'avons fait. Puisque très concrètement, lorsqu'il y a une hausse de l'énergie, nous voyons que ces investissements ont considérablement contenu la hausse de notre facture énergétique.

M. GHEZALI : Merci. Je vais donner la parole à Jean-Emmanuel LAFARGE. Simplement, on assumera nos engagements. La Ville assumera les engagements qu'elle a pris pour la rénovation des écoles, c'est-à-dire des engagements qui ont été pris. Nous irons jusqu'au bout des engagements que l'on a pris.

Jean-Emmanuel et après je donnerai la parole à Guillaume BAILLY.

M. LAFARGE : Merci Abdel. Juste rappeler que le Plan école et crèches, c'est 15 projets qui sont complètement indépendants. Effectivement, cela pèse aujourd'hui 80 M€ et pour comparer, cela fait à peu près une grande bibliothèque et cela fait deux kilomètres de RN 57, mais 15 projets. 15 projets qui sont positionnés à l'intérieur de quartiers, que l'on a voulu architecturalement beaux, même si

c'est subjectif. En tout cas, c'était le choix que l'on avait exprimé, que l'on a voulu durable. C'est le choix que l'on a exprimé. En l'occurrence, on prend 25 à 30 % par projet. Je ne vais pas prendre le vocabulaire châtié d'Anthony POULIN. Je considère que ce sont des voleurs qui se sont barrés avec la caisse quand il y a eu une augmentation de l'énergie. Ils doivent bien rigoler, je ne sais pas dans quel paradis fiscal, et nous, on a pris ça de plein fouet.

La question s'est posée de savoir si l'on revenait à des exigences moins ambitieuses. On a décidé, pour les petits Bisontins, comme pour les petites Bisontines, de maintenir nos exigences. Effectivement, cela génère un surcoût.

L'autre aspect du surcoût vient du fait aussi que l'on a voulu travailler sur les restaurations scolaires. En l'occurrence, les restaurations scolaires n'étaient pas compatibles telles qu'elles étaient, avec la capacité d'avoir un accueil de qualité et en nombre. Donc ça grève aussi la facture puisque l'on modifie légèrement le programme.

À l'intérieur de ces écoles, on a aussi travaillé sur l'accueil d'associations. Il y a pas mal de salles qui sont mutualisées. C'est des choses que l'on ne pratiquait pas en début de mandat et que l'on pratique désormais régulièrement sur la fin du mandat, sur les derniers projets.

Enfin, on accueille aussi toutes les salles ou toutes les classes inclusives à l'intérieur d'un certain nombre d'écoles. C'était des choses qui n'étaient pas imaginées lors du lancement du mandat et que l'on a décidé d'intégrer au Plan école et crèches. Tout cela explique non pas une dérive, mais une maîtrise budgétaire, quelque chose qui est parfaitement assumé.

Ce que j'assume beaucoup moins, c'est effectivement l'augmentation terrible du coût de l'énergie qui nous a plombés. 2 100 € du mètre carré pour la réhabilitation, 2 700 € pour des bâtiments neufs, c'est ce que vous allez observer globalement partout. On aurait pu faire moins bien. On aurait pu faire mieux puisque dans toute moyenne, il y a des choses qui sont plus chères et d'autres qui le sont moins. On est vraiment dans la moyenne. On n'a pas fait d'extra. On n'a pas fait dans le luxe. On n'a pas fait non plus dans quelque chose de très laid ou de très médiocre. On veut quelque chose de durable, pour des années et des années, pour ce qui est des crèches, comme pour les écoles.

Juste une dernière chose. Le Plan école et crèches ne s'arrête pas nécessairement aux 15 bâtiments sur lesquels on travaille. Avec les tranches annuelles, on est intervenus aussi dans d'autres écoles sur des problématiques beaucoup plus localisées. Globalement, en termes d'interventions, ça doit être 22, 23 écoles. Pour le reste, on est sur des sommes un peu plus marginales.

Pour conclure, la mission qui nous avait été confiée par Madame la Maire, c'est celle que l'on a engagée. Essayer de donner les moyens aux petits Bisontins et aux petites Bisontines de pouvoir apprendre dans de bonnes conditions.

M. GHEZALI : Merci. Guillaume BAILLY.

M. BAILLY : Merci. On est donc bien d'accord que l'on passe de 60 M€ à 80 M€ de rénovation des écoles, et on est toujours sur 12 écoles et trois crèches ? Il n'y a pas un projet de plus ? On est bien là-dessus ? Ça me paraît quand même assez impressionnant. Je veux bien qu'il y ait de l'inflation, mais 20 M€ sur un projet, c'est énorme. Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas de réaction et d'ajustement par rapport à ça.

M. GHEZALI : Anthony.

M. POULIN : Oui, l'inflation est importante. Pour reprendre précisément, nous étions sur 60 M€ entre le début du mandat et 2026. Nous sommes toujours sur cette prévision. Le Plan école s'étalera dans les réalisations sur 2027-2028, à raison de la capacité d'investissement de 10 M€ par an. Pour l'instant, on arrive à tenir ça et on verra. La priorité, comme on le partage tous, c'est de refaire ces écoles. Donc nous maintenons cette ambition sur les écoles.

Après, vous pouvez le regretter, mais la programmation a été faite au plus juste. Je vous invite à aller voir les écoles qui ont été faites. Elles ont été faites en concertation avec les enseignants, avec les usagers, avec les parents. Parfois de nouveaux besoins sont ressortis. Le premier angle était celui de l'énergie. On fait bien au-delà de cela et Jean-Emmanuel LAFARGE a eu raison de rappeler que dans notre budget, nous avons aussi souhaité une hausse des tranches annuelles de manière pérenne jusqu'à maintenant. Que sont les tranches annuelles ? Ce sont les travaux du quotidien pour entretenir au quotidien nos bâtiments pour justement ne pas léguer aux générations futures, des bâtiments qui seraient dans un mauvais état et qui obligerait dans 10, 15 ou 20 ans, à faire des investissements encore plus importants. Voilà la gestion dans laquelle nous sommes.

M. GHEZALI : Merci. Claudine.

Mme CAULET : Pour le repréciser, le Plan école embarque avec lui la rénovation, la déconstruction, la reconstruction de restaurants scolaires. Vous savez que dans nos capacités d'accueil, on a deux verrous principaux qui sont l'encadrement, les animateurs, et les surfaces des restaurants scolaires. Ce sont des établissements recevant du public et on a des surfaces à respecter avec un nombre de chaises et un nombre d'enfants assis sur ces chaises. Donc avec le Plan école, on augmente la surface de nos restaurants scolaires pour pouvoir accueillir plus d'enfants, donc on lève un autre des trois verrous de notre capacité d'accueil. Et pour un restaurant scolaire, il faut aussi un office, il faut aussi des fours, il faut des tables, des tables. Il faut beaucoup de choses et c'est vrai que cela coûte des sous. On tient donc l'objectif pour accueillir au moins 70 % des enfants.

M. GHEZALI : Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : De façon plus globale, on n'y voit pas forcément très clair. Je pense qu'il serait peut-être intéressant que vous fassiez un état des lieux de l'ensemble des travaux qui sont engagés, des prévisions budgétaires engagées, et que l'on ait une présentation au sein du Conseil Municipal de ce qui a déjà été engagé, réalisé, en attente, avec un calendrier. Cela nous paraîtrait en tout cas un peu plus clair, il me semble.

Je voudrais vous poser une question, Monsieur LAFARGE. Est-ce que l'école Jean Zay fait partie du plan ? Vous nous aviez dit que ce n'est pas réalisable, que les coûts de travaux étaient trop importants. Moi, j'ai entendu autour d'une réunion du Contrat de Ville, qu'en fin de compte, l'école Jean Zay était positionnée entre 20 et 25 M€, qu'elle arriverait d'ici quatre ans. Vous fronchez les sourcils, mais posez la question à votre collègue adjoint du quartier qui, lors d'une réunion de quartier sur le Contrat de Ville, a annoncé devant la population que l'école Jean Zay était... Je vous cite parce que j'ai relevé et ça m'a interpellé quand même. Vous avez parlé d'entre 20 et 25 M€ avec un projet engagé d'ici quatre ans.

Oui, oui parce que je ne suis pas le seul à avoir entendu et je pense que vous allez être interpellé par d'autres personnes. En plus, il y avait un public assez large, donc je suis assez à l'aise avec cela. Donc j'aimerais bien, Monsieur LAFARGE, vous entendre là-dessus parce que je vous ai vu froncer les sourcils, donc vous n'avez pas l'air d'être au courant.

M. GHEZALI : Ce n'est pas parce qu'on fronce les sourcils que l'on n'est pas au courant.

M. FAGAUT : J'interprète. Monsieur LAFARGE nous dira ce qu'il en est, mais il me semble en tout cas qu'il avait l'air de découvrir un peu les chiffres que je lui annonçais. Donc j'aimerais savoir ce qu'il en est. Parce que, que l'on ne fasse pas croire d'un côté qu'on dise ici que l'école Jean Zay ne verra pas le jour parce que les coûts des travaux étaient très conséquents sur cette école comme vous nous l'aviez dit Monsieur LAFARGE, mais c'est une école qui est quand même très inquiétante aujourd'hui. Donc j'aimerais savoir ce qu'il en est. Mais mon intervention, c'était plus de faire un état des lieux de ce qu'il en est aujourd'hui sur le Plan école.

M. GHEZALI : D'accord. Très rapidement Hasni qui répond et ensuite, Jean-Emmanuel.

M. ALEM : Ça va être extrêmement rapide. Ce n'est pas grave. Vous avez sans doute mal compris ce que j'ai dit. J'ai dit que refaire l'école en l'état actuel, ça coûtait entre 20 et 25 M€ et que ce n'est pas le projet. Le projet, Jean-Emmanuel LAFARGE le reprécisera plus tard, c'était... Vous dites quoi là ?

M. FAGAUT : Vous mentez.

M. ALEM : Ah, je mens ?

M. GHEZALI : Monsieur FAGAUT, au-delà de ce que vous dites, vous n'avez pas la parole. Ce que je vous propose, ça se passe bien, ça va aller. On laisse Monsieur Hasni ALEM intervenir et je vous donnerai la parole si vous souhaitez la reprendre.

M. ALEM : Ne vous inquiétez pas, ça va bien se passer.

Ce que j'ai dit très clairement, c'est que ce projet de 20 à 25 M€ si l'on déconstruisait et reconstruisait l'école en l'état. Ce n'était pas le projet puisque l'on n'avait pas les finances par rapport à ça et que le futur projet serait aux alentours de 5 à 6 M€. Jean-Emmanuel reprécisera le projet en tant que tel. Je vous laisse donc à vos divagations. Je sais ce que j'ai dit. J'ai discuté avec les habitants et les

personnes qui étaient là. Il n'y a pas de souci par rapport à ça. On a l'habitude des mensonges avec vous.

M. GHEZALI : Merci Hasni. Jean-Emmanuel.

M. LAFARGE : J'ai peut-être froncé les sourcils. Si ça se voit de là-bas, c'est que je dois avoir de gros sourcils, je suis désolé. J'aurais dû les tailler pour ce soir.

Je n'ai pas forcément les chiffres. J'ai fait une règle de trois assez rapide. Champagne, en reconstruction, on est à 13 M€, 14 M€. Jean Zay, ce n'est pas tout à fait le double, mais en tout cas, c'est de cet ordre-là. La seule problématique concernant Jean Zay, ce n'est pas le fait que cela coûte cher. C'est surtout le fait que cela ne soit pas énormément occupé. Donc le questionnement, et c'est pour ça que je ne me suis pas nécessairement saisi du cas de cette école, c'est que la réflexion est au-delà de l'école. C'est plutôt une réflexion sur la vie du quartier qui intègre l'école, qui intègre le gymnase et qui intègre tout cela, donc cela ne peut pas faire partie du Plan école pour l'instant.

25 millions oui, dans l'état, une école avec très peu de gamins, OK, mais cela ne sert pas à grand-chose.

M. GHEZALI : Donc la réponse est que cela ne fait pas partie du Plan école. On n'a jamais dit que Jean Zay en faisait partie, même si une réflexion est en cours, mais de manière plus globale sur le quartier. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Je ne répondrai pas aux invectives de Monsieur ALEM, mais merci en tout cas, Monsieur LAFARGE, de nous apporter ces éclairages. Vous voyez, je viens de recevoir un SMS d'une personne qui est en train de suivre le Conseil Municipal et qui était présente à cette réunion de quartier...

M. GHEZALI : D'accord, mais on ne va pas tous lire les messages que l'on reçoit.

M. FAGAUT :... qui confirme pleinement mes propos où derrière, a été annoncé à cette réunion-là qu'il y avait même des études qui avaient été engagées autour de l'école Jean Zay, sur un projet entre 20 et 25 M€ et, je cite, « que le projet serait engagé d'ici quatre ans. » Je redis textuellement ce que vous avez... D'ailleurs ça m'a fait bondir, mais en tout cas être un peu plus attentif à ce que vous disiez.

M. GHEZALI : Hasni, mais très, très rapidement.

M. ALEM : Je ne reviens pas sur les éléments que vous dites. Simplement, le projet qui a été étudié, ce qui a été présenté durant cette réunion du Contrat de Ville qui avait lieu à la MJC de Clairs-Soleils, où par exemple étaient présentes Marie ETEVENARD et un certain nombre d'autres personnes, c'est que dans les quatre à cinq ans qui venaient, il y avait des études qui avaient été faites où l'on avait comme idée bien entendu de raser l'école Jean Zay en tant que telle. Puisque comme l'a dit Jean-Emmanuel, c'est impossible de faire l'école telle qu'elle est, cela coûterait entre 20 et 25 M€. Et c'était de faire un projet commun entre l'école Pierre et Marie Curie et l'école Jean Zay, avec une école maternelle qui se trouverait à Jean Zay et une école primaire qui se trouverait à Pierre et Marie Curie. Et que c'était dans les projections qu'il allait y avoir dans les 4 à 5 ans.

Ce projet-là coûterait entre 5 et 6 M€. Tout dépendrait finalement des différents choix que l'on ferait. En tout cas, ce serait entre 5 et 6 M€. C'est textuellement ce que j'ai dit. C'est textuellement ce que l'on va essayer de faire. Après, vous pouvez, comme vous le faites souvent, essayer de faire planer la suspicion ou dire un certain nombre de choses, mais je sais ce que j'ai dit et je sais ce qui a été dit. Les gens honnêtes comprendront ce qui a été dit.

M. GHEZALI : Merci. En tout cas, au-delà de ce que l'on entend, ce qui est dit, les rumeurs, ce qui n'est pas dit, je veux bien tout entendre, avait été acté ici lors des différents débats que l'école Jean Zay ne faisait pas partie de ce projet écoles. Donc la réponse est aussi dans les débats que l'on peut avoir dans nos enceintes, que ce soit en Conseil Municipal ou en Commission.
Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Je crois qu'effectivement, ceux qui nous écoutent doivent entendre ça. Jean Zay ne fait pas partie du plan, quoiqu'il ait été dit aux différentes réunions.

Ce que je voulais dire, c'est que j'ai participé à deux concours pour ces écoles et que cela a été particulièrement agréable de travailler avec les élus de la majorité et de l'opposition réunies.

M. GHEZALI : Merci Madame LEMERCIER.

Sur ce rapport, je vous propose de voter. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux et le montant du coût prévisionnel définitif des travaux,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant d'un montant de 81 384 € TTC au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation/extension du groupe scolaire de la Butte,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires selon le plan de financement énoncé dans la délibération et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

10 - Patrimoine – Bâtiments - Plan école et crèches - Réhabilitation lourde de l'école primaire des Vieilles Perrières - Etablissement du coût prévisionnel définitif des travaux et du forfait définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre - Demandes de subventions

M. GHEZALI : Rapport n° 10. Réhabilitation lourde de l'école primaire des Vieilles Perrières.

Est-ce que cela appelle des observations, des interrogations ? Des abstentions ? Des voix contre ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux et le montant du coût prévisionnel définitif des travaux,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant, d'un montant de 168 486 € TTC, au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école Vieilles Perrières,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires selon le plan de financement énoncé dans la délibération et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

11 - Patrimoine – Bâtiments - Ecole primaire Les Sapins - Augmentation de la capacité de la restauration scolaire - Etablissement du coût prévisionnel définitif des travaux

M. GHEZALI : On revient sur ce que disait Claudine CAULET, l'augmentation de la capacité de la restauration scolaire, l'établissement du coût prévisionnel.

Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le montant du coût prévisionnel définitif des travaux ainsi que le coût d'opération,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires selon le plan de financement énoncé dans la délibération et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 3

12 - Biodiversité – Espaces Verts - Expertise et inventaire du patrimoine arboré de la Ville de Besançon - Autorisation de signature de l'accord-cadre

M. GHEZALI : Le rapport 12, l'expertise et inventaire du patrimoine arboré de la Ville de Besançon, l'autorisation de signature de l'accord-cadre. Des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif à la réalisation d'inventaires et à l'exécution d'expertises du patrimoine arboré de la Ville de Besançon avec les entreprises déclarées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13 - Biodiversité – Espaces Verts - Convention avec l'APRR - Autoroutes Paris Rhin Rhône pour la réalisation du suivi écologique de l'écopont pendant 3 ans

M. GHEZALI : Le 13, convention avec l'APRR.

Pas de réaction de votre part ? Des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la convention entre APRR et la ville de Besançon dans le cadre de la réalisation du suivi écologique de l'efficacité de l'écopont construit en forêt communale de Chailluz au-dessus de l'autoroute A 36,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14 - Biodiversité – Espaces Verts - Conservatoire Botanique National Bourgogne Franche-Comté Observatoire régional des invertébrés - Création d'un établissement public de coopération environnementale (EPCE)

M. GHEZALI : Le rapport 14, le Conservatoire botanique. Création d'un établissement public de coopération environnementale. On rapproche ces différents Conservatoires. Pas de questions ? Monsieur BAILLY.

M. BAILLY : Merci. Sur ce rapport, ça aurait été bien d'avoir une présentation. On se pose une question collectivement et je trouve que cela fait beaucoup de structures pour les invertébrés. Si j'ai bien compris, on a d'un côté le Muséum national d'histoire naturelle avec le CBN du Bassin parisien. De l'autre côté, on a le CBN de Bourgogne-Franche-Comté, observatoire régional des invertébrés. Vous me dites si je me trompe parce que je ne suis pas sûr d'avoir tout compris, mais l'idée est de recréer un EPCE à l'intérieur duquel on va retrouver ces structures avec la même mission de conservation de la nature et de la flore. J'ai du mal à comprendre. J'aurais bien aimé que l'on ait des explications ce soir.

Notre crainte par rapport à cette nouvelle structure est de remettre une feuille supplémentaire dans le millefeuille administratif, avec les conséquences financières que l'on connaît. Déjà ce soir, 2 000 € annuels, plus l'embauche d'un directeur sur ces structures.

M. GHEZALI : On pourra vous redonner des éléments. Je ne connais pas assez le dossier donc en tout cas, on vous redonnera des éléments. Dans ce que j'ai lu, c'est une structure unique, mais c'est aussi pour viser l'obtention d'un nouvel agrément national. Je pense qu'en regroupant ces structures, la volonté n'est pas de faire un millefeuille, mais je pense que c'est l'inverse. Avoir une capacité plus forte, peut-être, et je dis bien peut-être, en obtenant ce nouvel agrément, d'obtenir peut-être un peu plus de financement au niveau national. C'est la raison pour laquelle on veut en faire une structure juridique unique. Mais on vous apportera des éléments concernant ce rapport. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la création de l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés »,
- approuve les statuts correspondants à cette création,
- désigne, dans le respect de la parité, les représentants de la ville de Besançon appelés à siéger au sein du conseil d'administration : Mme Fabienne BRAUCHLI en qualité de titulaire et M. Anthony POULIN en qualité de suppléant,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à la création de cet EPCE et à solliciter du préfet de la région Bourgogne Franche-Comté la création par arrêté de l'établissement public de coopération environnementale en lui adressant la délibération de son organe délibérant,
- attribue une contribution de 500 € à l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés » dès sa création afin de permettre son fonctionnement sur 2025 sous réserve du vote du budget correspondant,
- attribue une contribution annuelle minimum de 2 000 € à l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés » à partir du transfert d'activité prévu au 1^{er} janvier 2026 sous réserve du vote du budget correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

15 - Biodiversité – Espaces Verts - Forêt de Chailluz : Dispositif « îlot d'avenir »

M. GHEZALI : Le rapport n° 15, dispositif « îlot d'avenir » au niveau de la forêt de Chailluz.
Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci. On trouve ce projet intéressant, bien évidemment. J'ai une question très pratique. À quel moment est-ce que l'on va rendre la forêt de Chailluz accessible aux Bisontins ? Parce que cela fait des mois et des mois et des mois que l'on ne peut pas y aller.

M. GHEZALI : Fabienne BRAUCHLI.

Mme BRAUCHLI : Oui, on connaît tous. C'est la suite de la tempête, c'est ça dont vous voulez parler, qui a eu lieu au mois de juillet dernier. Après ça, évidemment, il y a eu des mesures conservatoires de sécurisation qui ont été menées, qui nous ont obligés à fermer toute une partie de la forêt de Chailluz. Mais dès la fin juillet, ça a pu rouvrir. Pour l'instant, il y a encore évidemment des travaux qui doivent être faits. Il reste encore 350 hectares à peu près qui sont fermés et qui rouvriront au printemps. Parce qu'il faut vraiment sécuriser partout. C'est vraiment important. C'est une question de sécurité. On a rouvert en premier lieu tout ce qui était le plus accessible au public, les parkings, les routes, les chemins, les choses comme ça. Il faut encore aller au milieu des parcelles et c'est un gros travail. Donc au printemps, tout sera fini.

M. GHEZALI : Merci. Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Simplement pour dire que non, tous les parkings ne sont pas ouverts et justement, tous ces parkings qui permettaient aux personnes d'aller se promener, d'aller courir près de Palente, tout ce qui longe Palente, tout est encore fermé. Je connais effectivement des personnes qui prennent des chemins de traverse pour y accéder, mais c'est quand même dangereux.

Mme BRAUCHLI : C'est effectivement ce secteur-là qui est encore à travailler, au niveau du Cul des Prés. C'est effectivement là, vous avez raison.

M. GHEZALI : Merci. Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la participation de la Ville de Besançon au dispositif « îlots d'avenir » conduit par la Région Bourgogne-Franche-Comté,

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition d'une assiette foncière de 1 ha dans la parcelle forestière n° 6 de la forêt de Chailluz.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16 - Biodiversité – Espaces Verts - Forêt : Adhésion au Program for the Endorsement of Forest Certification (PEFC)

M. GHEZALI : Le rapport n° 16, adhésion au Program for the Endorsement of Forest Certification. Est-ce que ça amène des questions, des observations ? Des contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le renouvellement d'adhésion de la Ville de Besançon à PEFC Bourgogne Franche-Comté,
- approuve les statuts de l'association,
- se prononce favorablement sur le versement de la cotisation d'un montant de 2 115,64 € pour une durée de 5 ans,
- désigne Mme Fabienne BRAUCHLI, adjointe déléguée en charge de la forêt communale comme représentante de la Ville au sein de PEFC,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent, notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

17 - Urbanisme - Grands travaux - Acquisition aux Consorts LEGENT de parcelles de terrain situées chemin de l'Œillet

M. GHEZALI : Le rapport 17, acquisition aux Consorts LEGENT de parcelles de terrain situées chemin de l'Œillet.

Des observations ? Des contre ? Des abstentions ? Adopté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'acquisition de terrains situés chemin de l'œillet, aux conditions énoncées dans la délibération,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte nécessaire à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18 - Urbanisme - Grands travaux - Acquisition à la SAFER BOURGOGNE FRANCHE-COMTE de terrains situés chemin du Fort de Planoise

M. GHEZALI : Le 18, acquisition à la SAFER Bourgogne–Franche-Comté de terrains situés chemin du Fort de Planoise. Des Contre ? Abstentions ? Adopté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'acquisition de terrains situés chemin du Fort de Planoise, aux conditions énoncées dans la délibération,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié nécessaire à cette acquisition.

19 - Urbanisme - Grands travaux - Quartier Clairs Soleils - Projet Place des Lumières - Espace Aimé Césaire - Statuts de l'association syndicale Libre (ASL) chargée de gérer les équipements communs

M. GHEZALI : Rapport 19, quartier de Clairs Soleils. Projet place des Lumières qui a été longuement présenté et que l'on avait validé. C'est les statuts de l'association syndicale Libre chargée de gérer les équipements communs. Des abstentions ? Des contre ?
Madame WERTHE.

Mme WERTHE : Merci Monsieur le Premier adjoint. Nous abordons ce soir des sujets importants pour le quartier des Clairs Soleils. Le projet de la Place des Lumières, l'espace Aimé Césaire, ainsi que les statuts de l'association syndicale Libre.

En ce qui concerne plus précisément l'espace Aimé Césaire, je souhaite revenir sur une question que je vous avais soulevée lors du Conseil Municipal d'avril dernier. À cette occasion, je vous avais interrogé sur l'avenir du remarquable bâtiment qui abrite la médiathèque Aimé Césaire, un lieu essentiel pour ce quartier, à la fois pour son architecture et pour sa mission culturelle au service de nos concitoyens. À l'époque, vous m'aviez répondu qu'aucune réflexion n'avait encore été menée sur le sujet. Aujourd'hui, Monsieur le Premier adjoint, avez-vous pu avancer sur cette question ? Pouvez-vous nous apporter des éclaircissements sur les orientations envisagées pour cet espace qui représente une richesse patrimoniale pour notre Ville ? Merci pour votre réponse, en espérant qu'elle apportera à ce quartier et à ses habitants, la visibilité qu'ils attendent pour ce lieu emblématique.

Puisque nous sommes à Clairs Soleils, je souhaite attirer votre attention aujourd'hui sur la situation un peu compliquée d'un commerçant de ce quartier. Ce quartier populaire de notre Ville, un quartier qui a besoin de soutien et de vitalité. Ce commerçant que nous avons eu l'occasion, avec Monsieur Ludovic FAGAUT, de rencontrer récemment, nous a alertés sur ses difficultés financières grandissantes, dues à des imprévus de travaux et de factures en ce début d'année. Malgré des efforts soutenus pour maintenir son activité, continuer à servir ses clients, honorer les factures de ses fournisseurs, il se trouve aujourd'hui dans un état de fragilité que nous ne pouvons ignorer. Ce commerçant a, à plusieurs reprises, sollicité des rendez-vous avec Madame la Maire, sollicité également le cabinet, dans l'espoir de discuter de possibles solutions ou aides pour lui permettre de souffler et de poursuivre son activité sereinement.

Hélas, ces demandes sont restées sans réponse jusqu'à ce que, et nous n'y voyons aucune coïncidence, vous appreniez notre visite chez lui. Nous nous réjouissons que cette visite ait suscité de l'attention et je salue votre déplacement qui a suivi, mais nous ne pouvons que regretter que son appel soit resté sans écho pendant aussi longtemps.

Aujourd'hui, Monsieur le Premier adjoint, puisque vous êtes pleinement informé de la situation de ce commerçant, au nom de notre Conseil Municipal, quelle réponse concrète comptez-vous lui apporter pour lui donner un peu d'air et lui permettre de continuer son activité en toute tranquillité ?

Notre Ville a besoin de ces commerces de proximité, de cette économie locale qui fait vivre nos quartiers et crée du lien social. Nous espérons donc que des mesures adaptées pourront être envisagées pour ce commerçant et que d'autres, potentiellement dans des situations similaires, puissent recevoir le soutien qu'ils méritent. Merci.

M. GHEZALI : Sur ce sujet, je donnerai la parole à Hasni ALEM. Vous dites que c'est parce que vous y êtes allées que nous y sommes allés, que nous lui avons répondu. Ce que je sais, c'est qu'avec un fournisseur, il y a eu une demande financière trop forte et il y a un dû qui part du fournisseur et qui doit lui revenir. Madame la Maire a écrit à ce fournisseur pour faire en sorte que ce trop-perçu lui soit rendu rapidement. Parce que comme vous l'expliquez, on est avec des commerçants qui souffrent d'une manière générale et là-bas, c'est un petit peu plus compliqué. Donc la démarche a été faite auprès du fournisseur et on est en lien avec ce commerçant pour faire en sorte qu'il puisse le plus rapidement possible... Cela n'incombe pas à la Ville, mais la Ville est intervenue.

Quand vous dites que l'on se doit de porter de l'attention, c'est bien le projet qui vous avait été présenté et dont on parle ce soir qui fait en sorte que la Ville accompagne et que la Ville fasse revivre ce quartier, tant au niveau de l'animation culturelle, sportive, et au niveau de l'attractivité du commerce sur ce secteur. Au-delà d'y être attachés, on y met tous de l'énergie et on propose des actions, que ce soit avec la MJC, avec ces commerçants. Donc une intervention a été faite dans ce sens.

M. ALEM : Merci beaucoup. Plusieurs éléments. Je voudrais déjà saluer quelque chose d'incroyable qui s'est passé, un succès dont on a entendu parler au niveau national. C'est ce gala de boxe symphonique qui était une première en France. Je salue le fait que ça ait été porté par ma collègue Aline CHASSAGNE, en particulier par les habitants du quartier des Clairs Soleils qui ont véritablement fait quelque chose d'incroyable. C'était le Grand Kursaal rempli en grande partie d'habitants du quartier des Clairs Soleils. Je ne vous cache pas que pour une grande partie d'entre eux, ils n'étaient jamais allés au Grand Kursaal, donc ça a été véritablement un moment incroyable et une bouffée d'air frais dans ce moment très compliqué. Je pourrais aussi citer la fresque qui a été réalisée sur la MJC des Clairs Soleils par un artiste cubain. C'est véritablement des moments incroyables et ça montre qu'il y a une vitalité incroyable dans ce quartier. Une vitalité sur laquelle on doit s'appuyer et sur laquelle on s'appuie justement pour essayer de travailler cette émancipation.

J'en profite pour apporter mon soutien, ainsi que le soutien de l'ensemble des élus de la municipalité aux personnes qui ont été victimes d'un certain nombre de tags injurieux dans le quartier des Clairs Soleils. Je pense en particulier à un certain nombre d'agents, de salariés de la MJC des Clairs Soleils qui ont été victimes de ces tags et qui font un travail incroyable pour des salaires souvent misérables. Sans eux, la situation serait bien pire, donc je voudrais aujourd'hui leur rendre hommage.

Pour revenir sur la question de la Place des Lumières, je profite aussi de ce moment-là parce que normalement, on aurait dû en parler lors du dernier Conseil Municipal, mais sachant que vous étiez partis, on n'a pas pu en parler. Du fait que ce projet évolue en partie encore. Il restait un local disponible qui était prévu pour un certain nombre d'activités et après discussion avec le GBM qui est le bailleur social le plus important dans ce quartier, il y a l'idée d'utiliser le local qui est le plus à gauche pour qu'il soit utilisé comme lieu d'accueil de Loge.GBM. L'idée est de mettre sur cette place-là un maximum d'éléments, un espace parentalité, la médiathèque, le commerce et maintenant un lieu d'accueil Loge.GBM.

Concernant le devenir de cette maison-là, il y avait plusieurs hypothèses. On avait travaillé à un moment sur l'hypothèse de vendre cette maison, travaillé à une hypothèse de l'utiliser comme un nouvel équipement pour un autre projet. La difficulté que l'on a pour l'instant, je ne vous cache pas qu'il y a une difficulté technique, pour être tout à fait honnête, c'est la manière dont la parcelle est découpée dans le quartier. Pour ceux qui connaissent un peu le quartier de Clairs Soleils, ce bâtiment-là est en plein milieu du parc et de la petite forêt. C'est-à-dire que si l'on veut permettre que les gens puissent continuer de traverser et de passer, on ne peut pas fermer cet endroit-là et le vendre à quelqu'un d'autre ou l'utiliser pour un autre projet. Donc pour l'instant, on est un peu bloqués à ce niveau-là. Sachant qu'elle est au bord de la falaise avec un talus qui est littéralement à 5 mètres. Pour l'instant, il y a ces problématiques-là, d'un point de vue technique, qui font qu'effectivement on est un peu bloqué à ce niveau-là.

Donc, il y a pas mal d'hypothèses qui ont été mises en avant, mais je ne vous cache que, pour l'instant, ces difficultés techniques nous bloquent sur cet aspect-là.

Néanmoins, on l'avait déjà dit et je le redis encore, la priorité qu'on a, c'est que cet endroit-là ne reste pas inoccupé, qu'il soit utilisé, parce qu'on sait très bien qu'un lieu inoccupé à cet endroit-là, enfin encore plus dans une forêt comme ça, ça peut devenir un lieu problématique. Donc, on veut à tout prix éviter qu'il soit inoccupé.

Donc, ça, ce sera sûr qu'il ne sera pas inoccupé ou qu'il sera inoccupé un mois, mais ça ne sera pas plus que ça. Donc, voilà l'objectif qu'on a, mais pour l'instant on a ces problématiques techniques qui font qu'on a effectivement du mal sur cet aspect-là. Voilà.

M. GHEZALI : Merci Hasni. Est-ce qu'il y a des... je passe au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la création d'une association syndicale libre portant sur l'ensemble immobilier cadastré section CO n° 166 situé Place des Lumières,
- se prononce favorablement sur le projet de statuts correspondants,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les statuts de l'ASL et l'acte de dépôt au rang des minutes du notaire desdits statuts.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20 - Urbanisme - Grands travaux - Orchamps-Palente : Déconstruction d'un immeuble sis 8 à 12 rue Charles Gounod par Néolia

M. GHEZALI : Rapport n° 20, déconstruction d'un immeuble au 8/12 rue Gounod par Néolia.
Est-ce qu'il y a des oppositions ? Alors, 6. Six voix contre. Des abstentions ? Je vous remercie.

A la majorité des suffrages exprimés, 6 contre, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la déconstruction de cet immeuble, conformément aux dispositions de l'article L. 443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 45

Contre : 6

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

21 - Cadre de Vie – Voirie - Collecte des numéros d'immatriculation des véhicules dans le cadre de la gestion du stationnement payant sur voirie

M. GHEZALI : Rapport 21, collecte de numéros d'immatriculation de véhicules dans le cadre de la gestion du stationnement payant sur voirie.
Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. Peut-être plus globalement concernant ce rapport, moi, je vais m'inscrire un petit peu dans les propos que Laurent CROIZIER a tenus tout à l'heure, notamment sur ce qu'il se passe rue Paul Bert, parce qu'on parle de la circulation, du stationnement.

Évidemment qu'aujourd'hui le stationnement peut-être gênant sur les trottoirs et on ne doit pas le nier. Cependant on a des commerçants qui travaillent, on l'a dit tout à l'heure que les commerçants, quels que soient les quartiers, font la vie des quartiers, et est-ce que vous ne croyez pas qu'il serait urgent et important que nous puissions rapidement travailler avec l'aménagement de cet espace, comme on a pu le faire sur une partie de la rue de Belfort avec une écluse ou autre de manière qu'il y ait un stationnement temporaire pour que les clients puissent aller dans ces deux commerces de proximité et ainsi éviter les désagréments et faire en sorte qu'aujourd'hui des clients ne viennent plus sur le secteur Paul Bert, en tout cas ils viennent de moins en moins sur le secteur de Paul Bert.

Vraiment ce qu'il s'est passé avec les établissements Bonnet, ça devrait vous servir de leçon et il faut réagir vite par rapport à tout cela.

Autre sujet qui concerne le stationnement, il y a eu des travaux aussi dernièrement rue Chifflet, rue Lecourbe, tout le secteur, donc de la Boucle et vous avez des riverains qui ont des abonnements aujourd'hui, mais qui, du fait des travaux dans la rue Lecourbe, n'ont pu rentrer donc dans leur résidence et pour leur deuxième véhicule, parce qu'ils ont deux véhicules parce qu'ils travaillent à l'extérieur, c'est comme ça, c'est la vraie vie, n'ont pu pouvoir se stationner donc dans la rue Lecourbe.

Au-delà du temps qu'ils ont mis pour pouvoir trouver une place de stationnement, ils se sont stationnés rue Charles Nodier, sauf que, dans la rue Charles Nodier, vous avez une partie Chrono, une partie Mezzo dans les différents abonnements et en fait ils se sont retrouvés à être amendés alors qu'ils paient leur abonnement de riverains aujourd'hui pour pouvoir agir, enfin pour pouvoir en tout cas rentrer chez eux. Je pense qu'il va falloir aussi trouver des solutions par rapport à cela et j'espère qu'il y aura un peu de clémence au niveau donc de vos services.

Et puis, troisième sujet, on l'a déjà abordé ici, au sein du Conseil Municipal, c'est le stationnement de toutes les professions libérales. Nous avons aujourd'hui des professions libérales qui se font amender et pourtant elles prennent les mesures nécessaires avec Flowbird pour pouvoir être dans les règles, sauf qu'aujourd'hui on vient leur dire non, vous n'avez le droit d'utiliser Flowbird qu'une fois dans la journée, une fois dans l'heure, etc., enfin en tout cas ça devient un bazar sans nom.

Les infirmières, les kinés et autres se font amender à n'en plus finir. Je crois que ça suffit aujourd'hui de mettre l'accent sur ceux qui travaillent.

De grâce, encore une fois, votre rôle c'est de faciliter la tâche à ceux qui exercent leur métier, en plus un métier extrêmement important au sein de notre Ville, la partie santé. Donc, que comptez-vous faire une bonne fois pour toutes par rapport à cela ? Parce qu'ils n'en peuvent plus et, aujourd'hui, vous allez avoir encore des professions libérales qui vont désertier le cœur de ville et qui ne viendront plus en tout cas soigner leurs patients et c'est, encore une fois, dommageable et ça se fait au détriment des Bisontins.

M. GHEZALI : Merci Monsieur FAGAUT. Laurent CROIZIER.

M. CROIZIER : C'est ce dernier sujet que je vais moi aussi aborder. J'avais soulevé la problématique en 2020, la problématique de stationnement des professionnels de santé sur qui il pleuvait, à l'époque, des contraventions.

Depuis, moi, je pensais que le sujet était réglé, mais depuis plusieurs semaines, j'ai des infirmiers libéraux qui m'évoquent de nouveau recevoir plusieurs contraventions dans la même journée et, hier, c'était cette infirmière libérale qui me disait se voir reprocher d'avoir trop utilisé – 9 fois – l'application de stationnement et menacée de lui retirer son droit.

Cette même infirmière à qui la Ville explique qu'elle a droit à une heure gratuite le matin, une heure gratuite l'après-midi non fractionnable, soit deux utilisations dans la journée, qu'il n'y a pas de raison qu'elle ait un droit différent des artisans, qu'elle doit garer son véhicule ou prendre un vélo pour se rendre auprès de ses patients. On est donc, semble-t-il, revenu 4 ans en arrière.

Cette infirmière libérale devait intervenir dans la journée auprès de 53 patients et la Ville lui reproche d'avoir stationné neuf fois. Excusez-la, Mesdames et Messieurs, de faire son travail.

Vous imaginez la violence d'un tel discours pour un infirmier quand sa journée est un marathon, quand son métier c'est de prendre soin des autres, et qu'elle a le sentiment qu'on se moque du sien.

Moi, je demande c'est du discernement, du dialogue et sur tous les sujets évoqués. Dialogue. Discernement. Retenez bien ces deux mots.

Faisons ensemble un petit calcul : 3 minutes, ce qui est peu pour trouver une place de stationnement, sortir son téléphone, lancer l'application, payer avec sa carte bleue sur 50 patients. Trois fois 50, 150 minutes, 2 h 30 min uniquement pour stationner pour des professionnels de santé qui voient 50 à 60 patients par jour.

Moi, je comprends que, quand leur journée est un marathon, parfois, il arrive que se garer sans utiliser l'application, moi, ça ne me choque pas, j'appelle ça du discernement.

Est-ce qu'on peut, une bonne fois pour toutes, les laisser travailler ?

Et savez-vous que déjà des professionnels de santé, des médecins, des infirmiers libéraux refusent d'intervenir au centre-ville de Besançon ?

Moi, je refuse que le centre-ville de Besançon devienne un désert médical.

Alors, je vous demande de rétablir de toute urgence un contrat de confiance avec les professionnels de santé en comprenant leur quotidien, en facilitant leur mobilité parce que faciliter leur mobilité, c'est améliorer l'accès aux soins des Bisons et notamment l'accès aux soins des plus fragiles.

M. GHEZALI : Madame ROCHDI.

Mme ROCHDI : Merci Monsieur le Premier adjoint.

À la lecture de ce rapport, je constate que vous souhaitez, d'un côté, régulariser une pratique qui ne respectait pas les règles et, d'un autre, restreindre le droit d'opposition des propriétaires de véhicule à la collecte de leur numéro d'immatriculation. Collecter des données personnelles, quelles qu'elles soient, sur les individus, comme c'est précisé d'ailleurs dans ce rapport, constitue toujours une source d'inquiétude pour les libertés publiques et individuelles d'autant plus qu'il n'y a pas de visibilité sur le devenir de l'utilisation et la sécurité de ces données.

Je m'interroge aussi sur l'utilisation du terme « contrôle » que vous employez à plusieurs reprises dans ce rapport au lieu de parler de gestion globale du stationnement. Ce mot donne l'impression d'une démarche répressive que je m'étonne de vous voir enclencher – je suis surprise – même si nous avons appris par voie de presse que Madame la Maire a un peu évolué ces derniers temps en ce qui concerne la vidéoprotection.

Tout cela donne l'impression de deux poids deux mesures. Lorsqu'il est question de mieux protéger les citoyens, vous semblez soucieux de préserver les libertés. Lorsqu'il s'agit de la circulation automobile, brusquement le problème ne se pose plus.

Enfin, il est regrettable que cette délibération ne s'inscrive pas dans une réflexion plus globale. Le stationnement en ville, comme vous le savez, est un sujet complexe et sensible. Au lieu de focaliser vos attentions sur des mesures de contrôle isolé, il serait préférable de concevoir des dispositifs de gestion basés sur des méthodes plus objectives et mieux intégrés dans une stratégie de mobilité durable.

De nombreuses villes françaises et européennes expérimentent des solutions innovantes en matière de stationnement intelligent, surtout que la gestion du stationnement et l'écologie ne sont pas incompatibles. Bien au contraire. Une politique de stationnement réfléchie pourrait être un levier puissant de l'engagement écologique et environnemental. Merci.

M. GHEZALI : Merci Madame ROCHDI. Monsieur BAILLY.

M. BAILLY : Oui. Merci. En complément des propos de Monsieur FAGAUT, moi, je voulais dire qu'on ne s'opposait pas à cette délibération qui permet de déroger à l'article 21 du RGPD et surtout qui nous permet la collecte des numéros de plaques d'immatriculation au nom de l'intérêt général. Simplement, on espère que cette délibération n'ouvrira pas la porte à la verbalisation par lecture automatique des plaques d'immatriculation, notamment avec des systèmes embarqués et toutes les dérives que ça apporte.

M. GHEZALI : Merci. Avant de donner la parole à Marie ZEHAF et peut-être à Benoît CYPRIANI, je pense, et ce n'est pas qu'une pensée, ce sont nos personnels, nos agents municipaux en lien avec les élus, je pense qu'il y a du discernement et on essaie de faire cohabiter le commerce, le stationnement parce qu'autrement, si à un moment donné, et ce n'est pas ce que vous avez dit, mais, si à un moment donné, il y a des règles pour certains... enfin, la base, c'est le respect... Non. Mais Monsieur FAGAUT, je termine. Vous n'avez rien dit. Vous avez murmuré alors. La base, c'est de faire respecter la règle, la loi avec du discernement et je pense que nos agents le font parce qu'il n'y a pas de volonté de leur part de vouloir embêter les gens. Et ça, il y a tout un travail qui est fait. Il y a des tarifs qui ont été – mais ça Marie y reviendra – proposés aux professions libérales, voire à d'autres, elle reviendra sur le sujet. Mais c'est trouver cet équilibre entre respect de la règle, respect de la loi et puis faire en sorte que notre ville, Monsieur CROIZIER, elle vive et que, quand vous parlez que ça devienne un désert médical, on n'en est pas là, d'une part, et on travaille en fait pour faire en sorte que cette cohabitation, elle puisse se faire et on n'est pas là pour embêter les gens. Et je donne la parole à Marie ZEHAF et après à Benoît CYPRIANI. Marie.

Mme ZEHAF : Merci Monsieur le Premier adjoint. Donc, je vais revenir sur la rue Colbert, Monsieur FAGAUT. En fait, on a déjà regardé pour une écluse, mais comme on a des circulations de bus et que c'est très près du carrefour, on n'a pas la possibilité technique de mettre une écluse parce que ça engorgerait tout de suite le carrefour. Ça ne pourrait pas fonctionner. Par contre, on avait revu avec le boulanger pour matérialiser deux places de livraison en face de sa boutique. Normalement une place de livraison, si elle est bien utilisée, ça tourne très, très vite, c'est libéré en 10 minutes même pas, enfin le temps que les gens puissent faire leurs courses à la boulangerie. Et on avait bien réexpliqué au boulanger, la seule solution qu'on pouvait lui proposer c'était de transformer des places de stationnement en stationnement livraison pour que ça puisse tourner et que les gens, ses clients puissent se garer en fait.

Par rapport à la rue Chifflet, on n'a pas eu connaissance des travaux, enfin ce n'était pas des travaux Ville, mais généralement quand on a des travaux Ville avec des abonnés, on leur remet des contremarques en parking pour qu'ils puissent se garer pour éviter effectivement qu'ils aient des difficultés de stationnement. C'est ce qu'il se passe dans la rue Proudhon, par exemple, où on a des travaux actuellement et que les gens qui ont accès à des garages et qui ne peuvent pas accéder à leur garage ont des contremarques de stationnement en parking en fait.

Et par rapport au stationnement des professions libérales, alors on les a déjà rencontrées plusieurs fois.

On avait augmenté le temps de gratuité, je vous rappelle, il est passé d'une demi-heure de gratuité qui était insuffisante à une heure de gratuité et ils peuvent effectivement retirer un ticket autant de fois qu'ils en ont besoin.

Il y a pu y avoir quelques dysfonctionnements, mais comme je l'ai dit, il faut qu'on nous le signale quand il y a des dysfonctionnements.

Et puis par rapport au contrôle qui s'est effectué par rapport à notre gestionnaire de parking, c'est que régulièrement il a dans ses missions de gestionnaire de parking de regarder si tout fonctionne bien et on a quelques fois, alors c'est marginal, des abus, des gens qui ont des petits systèmes pour détourner effectivement la règle. On doit être vigilant parce qu'il y a peu de places de stationnement en ville et justement ces places, elles doivent servir aux professionnels de santé pour qu'ils puissent accéder à leurs missions.

M. GHEZALI : Merci Marie. Benoît.

M. CYPRIANI : Oui. Concernant donc les professions de santé, Marie ZEHAF a répondu. Les avantages qui leur sont accordés ne sont quand même pas négligeables. S'il y a des cas particuliers, on peut toujours les étudier, mais je connais aussi des professionnels de santé qui ont abusé du droit qu'on leur donnait. Donc, le discernement, dans ces cas-là, n'est quand même pas toujours évident.

Et pour répondre à Monsieur BAILLY, je le rassure. Quand il s'est agi, il y a deux ans de ça, de revoir le marché relatif à l'ANTAI sur la gestion des verbalisations, on s'était posé la question des lectures

automatiques de plaques pour les verbalisations et on l'avait repoussée. Donc, pour le mandat en tout cas il ne sera pas question d'appliquer ce système.

M. GHEZALI : Merci à vous pour ces explications.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions. Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la limitation du droit d'opposition à la collecte des plaques minéralogiques nécessaires au fonctionnement des horodateurs.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

22 - Signature d'un contrat entre la Ville de Besançon et l'éco-organisme Alcome pour la réduction des mégots dans l'espace public

M. GHEZALI : Rapport 22, signature d'un contrat entre la Ville de Besançon et l'éco-organisme Alcome pour la réduction des mégots dans l'espace public.

Oui. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. Merci. Concernant donc ce sujet qui nous va bien, en tout cas dans l'engagement, j'ai pris le temps de parcourir la convention et il y a, dans cette convention, un volet répression. Aujourd'hui, nombreux et nombreuses Bisontines et Bisontins se plaignent de la dégradation de la ville par des tags, par des incivilités nombreuses et variées quels que soient les quartiers aujourd'hui du territoire bisontin.

Nous vous avons proposé, il y a quelques années déjà, tout au début du mandat, de mettre en place une unité ou une brigade de lutte contre les incivilités qui pourrait intervenir sur tout ce qui est dépôts sauvages, déchets, sur ceux qui ne respectent pas notre espace public et puis également sur les comportements inappropriés aujourd'hui avec tout ce qui est mégots notamment, déjections canines, tags ou autres.

Avez-vous envisagé de reprendre cette proposition que nous portons depuis un moment avec l'ensemble des élus du groupe « Besançon Maintenant ! » ou est-ce que ça ne fait pas partie des éléments qui sont possibles dans le cadre de cette convention pour faire en sorte que notre ville soit respectée puisque nous devons, encore une fois, la protéger et donc que Besançon soit respectée. C'est aussi notre droit de l'exiger.

M. GHEZALI : Marie.

Mme ZEHAF : Oui. Alors, on travaille effectivement, on est train d'assermenter des agents en gardes-champêtres qui pourront effectivement verbaliser directement les personnes quand elles constateront une incivilité en direct. En fait, ils seront en droit de verbaliser la personne parce que l'assermentation qu'on avait jusqu'à présent n'était pas suffisante. Donc, là, on est en train de former deux agents qui sont en train de passer leurs assermentations pour pouvoir après effectivement verbaliser dès qu'ils constateront une incivilité sur l'espace public.

M. GHEZALI : Merci. En même temps, Monsieur FAGAUT, alors comme l'a expliqué Marie, peut-être d'avoir du personnel et de le remettre sur d'autres missions, mais autrement, et vous l'avez dit tout à l'heure, la création de postes, on peut en recréer, mais... il y a des coûts derrière. Mais comme l'a expliqué Marie ZEHAF, je pense que c'est dans le cadre à moyens constants, nos personnels, vous l'avez rappelé, d'autant plus certains métiers, ils ne chôment pas, ils sont beaucoup pris. Il y a beaucoup d'interventions. Et donc, dans ce genre de situation, si on arrive à regarder dans les équipes existantes, mais autrement ce sont des postes supplémentaires et vous savez qu'au regard de la situation, et vous l'avez dit tout à l'heure, on ne va pas créer tous ces postes.

Oui. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. Être élu n'empêche pas de réfléchir et de trouver des solutions autres que de la création de postes tout simplement. Je crois que la solution que vous évoquiez, moi, elle me satisfait en tant que telle, mais je pense qu'il faut qu'on aille plus loin. J'ai regardé ce qu'il se passait sur une ville qui est sensiblement un peu plus importante que la nôtre, mais similaire, c'est la Ville de Rennes qui ne porte pas en plus mon obédience politique, donc je suis assez à l'aise avec cela.

Aujourd'hui, ils ont lancé, en tout début d'année 2024, donc cette brigade de lutte contre les incivilités. Ils ont démarré avec 17 agents, 17 agents, mais ils sont aussi allés chercher, et pourquoi on ne pourrait pas le faire, travaillons aussi avec les bailleurs sociaux, pourquoi ne pas assermenter aussi des agents qui travaillent au sein des bailleurs sociaux pour pouvoir intervenir en tant que tel. Ça ne nous empêche pas de réfléchir d'être élu. On n'est pas simplement dans le binaire. Non. On recrute. Non. On ne recrute pas. Non !
Donnons aussi peut-être des missions complémentaires à certains agents, à certains collaborateurs. Travaillons avec certains partenaires de manière à vraiment protéger notre ville et faire en sorte qu'elle soit respectée. C'est les propositions que nous vous faisons et nous réfléchissons aussi à cela.

M. GHEZALI : Olivier GRIMAITRE.

M. GRIMAITRE : Oui. Je voulais profiter puisque Monsieur FAGAUT parle de graffitis, j'aurais pu le dire sur un rapport précédent, mais je vais le dire maintenant, c'est de dénoncer, comme l'a fait Monsieur CROIZIER en début de Conseil Municipal, les saluts nazis qu'il avait pu y avoir au Musée de la Résistance et de la Déportation.
Il y a certains graffitis qui ont été faits aussi aux Clairs Soleils, un au gymnase des Clairs Soleils (une croix gammée) et aussi sur la fresque rue Mirabeau (une croix gammée) et insultes à la police.
Donc, voilà. Je voulais aussi dénoncer ces graffitis qui sont inacceptables.

M. GHEZALI : Marie.

Mme ZEHAF : Oui. Pour vous répondre Monsieur FAGAUT, on travaille...

M. GHEZALI : Plus fort Marie, on ne t'entend pas bien.

Mme ZEHAF : Oui. On travaille bien avec les bailleurs sociaux, d'ailleurs Saïd MECHAI peut en témoigner. Il y a des groupes de travail réguliers effectivement qui sont instaurés avec la GUSP, avec la voirie propreté, avec la police municipale, avec les bailleurs sociaux pour essayer effectivement d'avancer sur ces problématiques d'incivilités qui sont regrettables pour notre quotidien.

M. GHEZALI : Merci. Sur ce rapport 22, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de contrat avec l'éco-organisme Alcome,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le contrat avec l'éco-organisme Alcome.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

23 - Eau - Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2023

M. GHEZALI : Rapport 23, adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif. Monsieur BAILLY.

M. BAILLY : Oui. Merci. Alors, je voulais intervenir sur ce rapport, mais je suis un peu déçu parce que l'élu intéressé...

M. GHEZALI : Oui.

M. BAILLY : Monsieur LIME n'est pas là ce soir, j'espère que vous pourrez quand même m'apporter quelques réponses.

Et je souhaitais revenir notamment sur les indicateurs de performance du réseau, c'est-à-dire le volume d'eau facturé par rapport au volume d'eau mis en distribution.

Le taux de rendement de notre réseau s'élève à 77 %, en dessous de la moyenne nationale qui est supérieure, elle, à 80 %. Les chiffres sont assez impressionnants, c'est quasiment un quart de l'eau distribuée qui est perdu, c'est 2 300 000 m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 40 000 habitants.

La loi Grenelle 1 et 2 fixe un objectif de taux de rendement à 85 % et exige un plan d'action pour la réduction des pertes en eau potable pour les collectivités n'atteignant pas cet objectif, ce qui est notre cas et je suis d'ailleurs surpris de ne pas voir ce plan d'action dans ce rapport.

Donc, avec un taux de renouvellement de 0,41, en dessous de la moyenne nationale de 0,61, je me posais la question de ce que vous aviez bien pu faire pour améliorer l'efficacité de notre réseau, d'autant plus qu'il existe des solutions innovantes et non destructives pour détecter les fuites en souterrain et grâce à des images radar et infrarouges par exemple.

Vous le savez comme moi, peut-être plus que moi, que l'eau est de plus en plus précieuse, 2 300 000 m³ c'est autant d'eau prélevée dans le milieu naturel et je ne comprends pas, vu votre sensibilité politique, que vous ne soyez pas plus mobilisés sur ce sujet.

Donc, vous pouvez vous rassembler, par exemple, les pieds dans l'eau du Doubs avec des drapeaux Europe Écologie - Les Verts pendant un épisode de sécheresse ou encore aller manifester à Sainte-Soline, ça ne changera rien à nos problèmes de fuites d'eau.

En revanche, tout mettre pour améliorer le rendement de notre réseau contribuera à préserver notre ressource en eau.

Je vous remercie.

M. GHEZALI : Merci Monsieur BAILLY. Oui, l' élu en charge n'est pas là parce qu'il est en réunion de secteur ce soir, donc c'est un sujet aussi GBM, mais je pense qu'il pourra vous apporter les réponses, enfin les réponses aux questions que vous posez.

Aurélien.

M. LAROPPE : Oui. Merci. Alors, je ne vais pas pouvoir vous répondre effectivement sur les questions de fuites et autres sur le réseau parce que je ne suis pas compétent et je n'ai pas les éléments de réponse.

Par contre, par rapport aux chiffres que vous avez donnés, on fait de la désimperméabilisation sur tous les espaces, donc vous avez vu sur la place de la Révolution, plus récemment sur la rue Gambetta. On le fait également actuellement sur la rue Proudhon et on vient récupérer des millions de mètres cubes par an qui avant allaient à la station d'épuration à Port Douvot et qui dorénavant reprennent le cycle de l'eau.

C'est-à-dire qu'elles passent à travers les pavés, elles sont reconduites avec une canalisation vers le Doubs et ensuite une fois qu'elles sont au Doubs, elles vont effectivement vers la mer et reprennent un cycle naturel. Ça, c'est un point d'élément important puisqu'effectivement vous critiquez les travaux qui sont faits, mais c'est, au-delà de la qualité et des éléments qui sont mis en avant pour les commerçants sur ce site. C'est également des économies pour des impôts.

Donc, c'est la preuve qu'on peut, d'une part, mener un engagement écologique et un engagement économique en même temps lors de nos travaux.

M. GHEZALI : Merci Aurélien. Je passe au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal prend connaissance des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif de la Ville de Besançon pour l'année 2023.

24 - Alimentation - Projet Alimentaire Territorial du Grand Besançon - Engagements de la Ville de Besançon pour la période 2025-2030

M. GHEZALI : Rapport 24, Projet Alimentaire Territorial du Grand Besançon – Engagement de la Ville de Besançon. Je donne la parole à Fabienne BRAUCHLI.

Mme BRAUCHLI : Merci Monsieur le Premier adjoint. Oui. Alors moi, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, je voulais juste en profiter pour mettre un petit coup de projecteur sur l'expérimentation qu'on a faite d'un jardin nourricier. Donc, ça a commencé au printemps de l'année dernière, en 2023, l'Orangerie municipale a mis en place sur son site un jardin nourricier de 2000 m² en zéro phyto évidemment et puis avec le moins d'eau possible pour arroser. Des légumes cultivés

par nos jardiniers et puis aussi par des agents bénévoles de la Ville et de l'agglo, de GBM, 60 agents de tous les services ont participé en fait à cette production.

Cette expérimentation a permis de récolter à peu près 6 tonnes de légumes qui ont été bien évidemment entièrement distribuées à la Banque Alimentaire de Franche-Comté. Si on veut faire une équivalence financière de ces 6 tonnes de légumes, on peut dire que ça correspond à une valeur commerciale de plus de 26 000 €. Et puis, au niveau de l'investissement en temps de travail, il a été d'environ 1 800 heures, ce qui correspond à peu près à un équivalent temps plein quand même. Donc, une aide vraiment intéressante pour la Banque Alimentaire, mais c'est aussi un bilan très, très positif pour nos agents qui ont participé à ce projet solidaire et transversal parce que cette activité, qui était sociale et, comme je viens de le dire, fédératrice a contribué à créer du lien entre les agents, à souder l'équipe. Nos agents étaient vraiment ravis de participer à ça.

Nous avons donc reconduit cette année, en 2024, pour la deuxième année consécutive donc l'exploitation de ce jardin nourricier. Mais cette année les conditions climatiques ont perturbé les cultures maraîchères, on a eu déjà des variations brusques de températures et puis une quantité très importante de pluie et tout cela a eu un impact négatif sur la croissance des cultures qui du coup se sont mal développées. Et puis aussi on a eu un excès de pluie qui a entraîné des maladies, comme par exemple le mildiou et d'autres, qui ont détruit complètement certaines cultures. Et puis, on a eu aussi des gelées tardives au printemps qui ont endommagé également les cultures plus sensibles avec une perte de 30 % à peu près dans les plantations. Donc, un moins bon rendement cette année que l'année dernière.

Un bilan estimé, bon ça sera confirmé en fin d'année, mais estimé pour l'instant d'un peu moins de 3 tonnes de récolte de légumes. Donc, à peu près la moitié moins que l'année dernière. Et puis, je voulais aussi signaler que, par ailleurs cette année, nous avons développé un partenariat avec la Maison de Quartier de la Grette autour de la mise en place d'un jardin de quartier, un site de production de plus de 2000 m² également sous la forme donc d'un jardin partagé dans le quartier et puis également, une action d'animation sur l'activité de maraîchage. Donc, il nous semble vraiment intéressant de continuer à travailler avec les Maisons de Quartier, on a essayé cette année avec la Grette et ça fonctionne très, très bien, pour créer du lien en fait autour de la question de la fonction nourricière qui est liée à ces projets et puis avec une grande dimension sociale évidemment en direction des personnes en difficulté.

Ce que je n'ai pas pensé à dire, je crois, c'est que les cultures du jardin partagé de la Grette sont destinées bien évidemment aux habitants du quartier. Nous allons donc continuer cette expérimentation sur une troisième année, l'année prochaine, en 2025, ce qui nous permettra à terme de faire déjà une évaluation plus globale sur ces trois années puisque les années ne se ressemblent pas forcément. On va continuer à faire évoluer la fonction fédératrice de ce projet avec des partenariats que nous souhaitons intensifier. Et puis ça va renforcer les compétences en matière de permaculture tout simplement et on va aussi essayer de développer encore davantage l'arrosage par eau de récupération. Voilà. Merci de votre attention.

M. GHEZALI : Merci Fabienne. Claudine.

Mme CAULET : Écoutez, je vais en profiter aussi pour un petit coup de projecteur sur la restauration scolaire. Alors, vous savez que d'un point de vue quantitatif progressivement on augmente le nombre de places, on a fait d'ailleurs un grand bond en avant entre la fin du dernier mandat et cette année-là. En parallèle, on travaille d'arrache-pied sur la qualité des repas proposés et sur la relocalisation de l'approvisionnement. Je vous rappelle que c'est quand même 1,5 M€ de denrées alimentaires qui sont achetées chaque année. Vous connaissez nos bons résultats en matière d'EGalim, on est à 19 points au-dessus des exigences de la loi. Et en parallèle, dans le cadre du Pacte, donc on va s'engager dans une démarche qui s'appelle Mon Restau Responsable qui est proposée par la Fondation pour la Nature et l'Homme, c'est une démarche d'amélioration continue des restaurants qu'ils soient scolaires ou pas scolaires d'ailleurs et qui travaille à la fois sur le gaspillage alimentaire, l'approvisionnement, l'information des convives. Et le 27 novembre prochain, dans le cadre du Pacte, nous serons au côté du CROUS et d'autres restaurants scolaires qui s'engagent pour signer notre Charte d'engagement. Voilà.

M. GHEZALI : Merci Claudine. Monsieur BAILLY.

M. BAILLY : Alors, oui. Merci. Je voulais intervenir sur ce Projet Alimentaire Territorial qui, dans sa conception, on va se dire, est plutôt une bonne chose, mais j'ai l'impression que vous manquez un peu d'ambition sur ce Projet Alimentaire Territorial. Cela se fait sur d'autres territoires et je pense particulièrement au PAT de la Com' Com' des Portes du Haut-Doubs qui a été récemment labellisé et

qui a décroché une subvention de 100 000 € de l'État. Je n'ai pas eu connaissance que le PAT de Grand Besançon ait décroché une subvention.

Mais ceci va leur permettre de diversifier les productions agricoles et alimentaires, développer les circuits courts d'approvisionnement et surtout valoriser les productions de leur territoire.

Mais à Besançon, j'ai le sentiment que ce PAT au fond est un outil supplémentaire pour mettre en application votre « idéologie écolo » qui consiste à dire que tout ce qui n'est pas bio et végétal est mauvais pour la santé et l'environnement ; et si on se réfère d'ailleurs au point 3 du programme d'actions, vous avez même la prétention de vouloir nous, je cite : « éduquer aux enjeux d'une alimentation durable et de qualité ». Donc, on voit ce que ça donne avec les deux repas végétariens par semaine dans nos cantines.

La campagne de communication version Bioman, enfin je crois, moi c'est comme ça que je l'ai comprise, elle voyage, par exemple du poireau, du champ à l'assiette. Alors, par pitié, laissez l'éducation de nos enfants aux parents et concentrez-vous plutôt sur des actions concrètes.

Ce PAT devrait plutôt faire le lien avec les producteurs présents sur notre territoire pour développer, harmoniser les circuits courts de distribution et de l'approvisionnement, comme ça se fait dans d'autres territoires et au fond producteurs bio ou conventionnés, production végétale ou animale, peu importe, c'est le local qui est primordial – et je n'ai pas fait exprès pour la rime.

C'est dans ce sens que devrait être développé ce Projet Alimentaire Territorial et j'ai le sentiment que ce n'est pas fait malheureusement sur le Projet Alimentaire Territorial du Grand Besançon.

Je vous remercie.

M. GHEZALI : Merci. Vous avez commencé par dire que c'était un projet intéressant et vous êtes allés pendant deux minutes pour dire qu'il n'y a rien qui allait. Mais bon, c'est l'éducation... il faut laisser... Attendez, je termine et je vous... d'accord. Quand vous parlez d'éducation, bien sûr que ce sont les parents, mais l'éducation, ça passe aussi par l'école, par les associations, enfin c'est évidemment les parents, on est d'accord et tout ce travail-là, il est fait avec les parents et je retiendrai que ce projet est intéressant et c'est vous qui l'avez dit. Lorine.

Mme GAGLIOLO : Oui. Je me permets de prendre la parole puisqu'effectivement je suis les histoires de Projet Alimentaire Territorial au Grand Besançon même si c'est plus précisément Françoise PRESSE qui suit ce projet de près et qui, aujourd'hui, est à Lille pour les Rencontres nationales de Terres en villes, un réseau dans lequel on est impliqué aussi au titre de la mise en œuvre de notre Projet Alimentaire Territorial. Ce réseau, j'en profite pour le dire, c'est un réseau qui réunit un binôme Chambre d'agriculture/collectivité, donc dans lequel notre territoire est impliqué. J'entends le manque d'ambition que vous notez sur ce Projet Alimentaire Territorial. L'ambition, je le rappelle, elle est de passer de 6 à 8 % d'autonomie alimentaire.

Je pourrais vous rejoindre en disant « oh, j'aurais envie qu'on ait l'ambition d'aller plus loin ». En réalité, passer de 2 à 8 % d'autonomie alimentaire, ce sera déjà une très grande marche à passer et on remarque que la majorité des territoires sont entre 2 et 6 % d'autonomie alimentaire aujourd'hui.

Pour ce qui est de l'éducation à l'alimentation durable, vous dire que, au-delà des exemples que vous avez cités, il y a tout un travail qui est mené notamment autour des Anim'Alim, donc des animations sur l'alimentation avec la MJC Clairs Soleils, avec la Maison du Mieux Vivre à Serre-les-Sapins, avec un certain nombre de structures dans lesquelles on fait intervenir un chef cuisinier qui intervient auprès d'adultes pour les aider à s'approprier des recettes, de transformer des produits bruts, ce genre de choses, donc on ne travaille pas qu'avec les enfants. Pour ce qui est des ambitions financières qu'on pourrait avoir avec ce Projet Alimentaire, on a été lauréat d'un appel à projets qui nous permet de déployer les Projets Alimentaires communaux. Donc, là, on est allé chercher de l'argent pour travailler directement avec les communes et que les communes, à leur échelle, puissent mettre en place des choses concrètes. Donc, on travaille sur ce point-là avec Mamirolle, Devecey, Geneuille notamment et donc il y a des belles réalisations de ce côté-là. On est en train d'engager une deuxième phase avec Pirey et je crois qu'il m'en manque une, et j'en suis désolée. Mais voilà, ce dispositif porte vraiment ses fruits. Et puis sur le lien aux producteurs, je suis étonnée que vous ne vous y retrouviez pas sur ce point-là, parce qu'effectivement c'est un des travaux de ce PAT, c'est aussi mettre autour de la table toutes les personnes qui peuvent avoir un rôle à jouer à la fois dans l'installation de nouveaux producteurs, mais aussi dans la consolidation des filières logistiques. Ce sont des choses sur lesquelles on travaille.

Il reste effectivement des briques à consolider sur le territoire sur la logistique, l'approvisionnement. Ce sont des choses qui se travaillent au long cours, qui nécessitent d'identifier les bons acteurs pour porter les bonnes politiques. Tout ne doit pas forcément se positionner au niveau du Grand Besançon, mais en tout cas le Projet Alimentaire Territorial a l'avantage de mettre autour de la table toutes les personnes en compétence sur ce sujet-là. On rappelle qu'une collectivité comme le Grand Besançon

n'a pas de compétence agricole, n'a pas de compétence alimentation. Cette compétence, elle est partagée entre les communes qui gèrent leur cantine scolaire, le Département pour les collèges, la Région pour les lycées et au-delà de ça, la compétence agricole, elle est plutôt au niveau régional et au niveau de la Chambre d'agriculture où il y a un grand rôle à jouer sur l'installation. Donc voilà, c'est... L'avantage du Projet Alimentaire Territorial, c'est de mettre autour de la table toutes les personnes qui peuvent faire avancer des sujets qui se vivent de manière transversale entre différentes institutions.

M. GHEZALI : Merci Lorine. Gilles.

M. SPICHER : Oui. Oui. Merci Monsieur le Premier adjoint. Je trouve, Monsieur BAILLY, que vous prenez ce problème-là un peu à la légère. Je crois que c'est un enjeu important et pas seulement économique, c'est aussi un enjeu, par exemple, de santé publique. Je crois introduire, éduquer dans l'alimentation, notamment de nos enfants au niveau des écoles, on sait aujourd'hui que l'alimentation est un facteur important en matière de santé publique et qu'une alimentation équilibrée est facteur effectivement de moindres pathologies. Et je voudrais également citer comme enjeu important de ce problème-là qui est aussi un problème social, c'est l'opération que nous avons mise en place, il y a un ou deux ans, je crois, donc le service santé publique de la Ville de Besançon en lien avec le CCAS et en lien avec les services de GBM qui a consisté à introduire une part de produits frais dans les distributions alimentaires, en lien également avec les associations de distributions alimentaires. Et je crois que ça a été certes modeste, mais c'est une opération qui a été très appréciée par l'ensemble des acteurs de cette opération.

M. GHEZALI : Merci Gilles. Je ne vois plus de micro allumé. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les engagements de la Ville de Besançon afin de contribuer au Projet Alimentaire Territorial de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25 - Action - Educative - Accueil d'enfants au sein de l'Accueil de loisirs du périscolaire de l'école élémentaire Fourier à la demi-pension du collège Voltaire

M. GHEZALI : Rapport 25, accueil d'enfants au sein de l'Accueil de loisirs périscolaire de l'élémentaire Fourier à la demi-pension du collège Voltaire. Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci.

Alors, je siège au CA de Voltaire et au dernier CA, il était question d'une convention entre le Département et la Ville concernant des élèves de l'école Fourier qui pourront aller déjeuner au collège.

Le principal nous a dit que cette convention était prête, signée par le Département, mais il semble qu'elle soit en attente de signature du côté de la Ville.

Ce que je viens de vous lire c'est le compte rendu du Conseil Municipal du 23 février 2023. Donc, il aura fallu deux ans à Madame la Maire pour signer cette convention et ne me dites pas que c'est parce qu'il manquait des animateurs, c'est faux puisque des animateurs du collège, qui n'étaient pas à temps plein, étaient prêts à prendre des postes à la Ville de Besançon pour pouvoir faire ce travail.

Moi, je pense que c'est plutôt qu'on a mis ces familles en difficulté parce que ce n'était pas le bon moment au regard de l'agenda politique de Madame la Maire.

Par ailleurs, j'aimerais savoir ce qu'il se passe sur les terrains de sport qui sont derrière l'école Fourier. J'ai appris ce soir que le terrain de sport synthétique avait disparu et que depuis le mois d'août les autres sont devenus inaccessibles aux habitants de Planoise puisqu'on y a mis des barrières tout autour. Je vous remercie.

M. GHEZALI : Alors, tout d'abord, quand vous dites que, Madame la Maire, ce n'était pas dans son agenda politique et qu'elle fait payer ça aux enfants, c'est un petit peu fort. Donc, je trouve que, là, on peut reprocher plein de choses à cette majorité et en particulier à Madame la Maire dans un débat, dans des échanges mais dire que Madame la Maire a fait ce que vous dites Madame LEMERCIER,

c'est que Madame la Maire a fait volontairement barrage pendant deux ans pour que des gamins n'accèdent pas à la cantine, ça, je trouve ça inadmissible de votre part. Je vais laisser la parole à Claudine CAULET et je reviendrai sur les terrains synthétiques.

Mme CAULET : Alors, je n'ai eu aucune proposition du collège en termes d'animateurs. Voilà. Point numéro un. Ensuite, alors des enfants qui déjeunent dans des collèges, on le pratique depuis le mandat précédent, je l'ai déjà expliqué, les petits de l'école Cologne vont au collège Diderot, ça se passe très bien depuis plusieurs années. Maintenant, on peut étendre ce dispositif au collège Fourier... de l'école Fourier au collège Voltaire, excusez-moi, je mélange les deux noms, alors que ce n'est pas du tout les mêmes personnages. Donc, les élèves de CM1 et de CM2 de l'école Fourier vont effectivement pouvoir aller manger au collège Voltaire et, ça, ça a été rendu possible seulement parce qu'on a du temps d'animateurs disponible pour encadrer les enfants sur la voie publique puisque sur la voie publique, Jeunesse et Sports nous impose d'avoir un encadrant pour 10 gamins, ce qu'on n'avait pas jusqu'à maintenant.

On l'a maintenant parce que depuis cette rentrée, on a déployé sur la moitié des écoles maternelles ce qu'on a appelé le chantier ATSEM animateur, les ATSEM sont encadrants des enfants en maternelle sur la pause méridienne, ça, quelque part, dégage du temps d'animateur disponible qu'on peut redéployer sur les écoles élémentaires, ce qui nous permet d'envoyer les enfants de l'école Fourier, les grands CM1 et CM2, au collège Voltaire, et c'est plutôt très positif puisque ça prépare en quelque sorte la transition vers l'entrée en 6^{ème}. Et puis avant qu'Abdel prenne la suite, sur le terrain de sport en dessous, on en a parlé tout à l'heure, à l'école Fourier, nous allons construire un nouveau restaurant scolaire en self pour les élèves et en service à table pour les maternelles qui va nous permettre de régler un problème de place dans les restaurants scolaires. Ce restaurant scolaire va être implanté dans la cour de Fourier, donc va manger une certaine surface de cour. Les enseignants nous ont alertés sur le fait qu'il y avait une surface de cour minimale à leur offrir pour que les enfants puissent se défouler dans la cour, donc nous étendons la cour de l'école Fourier sur le terrain de sport en dessous.

M. GHEZALI : Merci Claudine. Sur le terrain synthétique, Madame LEMERCIER, c'est travaillé en lien avec les profs d'EPS. On va créer deux portes. On est en train de retirer le revêtement qui était très glissant pour le remplacer totalement. Donc, il n'y a pas de problématique sur le sujet. On va créer pour la nouvelle cour deux entrées, deux portes et remplacer le revêtement du terrain synthétique. Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Il faut savoir quand même qu'au mois d'août, quand il y a de nombreuses familles qui allaient sur ces terrains de sport, les mamans étaient autour, discutaient entre elles, les enfants jouaient. Au mois d'août, on leur met des barrières, on n'explique pas aux personnes ce qu'il se passe. Je pense qu'effectivement l'école m'avait dit aussi que la cantine ne les intéressait pas, qu'il pouvait y avoir un travail avec Voltaire, qu'ils avaient besoin de salles de classe surtout et puis qu'ils avaient besoin d'une cour d'école et qu'ils avaient demandé à Monsieur GHEZALI, mais on est toujours... il y a deux ans, si les élèves pouvaient descendre plus bas. Donc, privatiser complètement, est-ce que c'était vraiment nécessaire ? Parce qu'il y a d'autres écoles, je pense à Helvétie qui va sur le stade de l'autre côté devant Le Président et ce n'est pas pour autant qu'on a privé la population d'accès à ce stade.

M. GHEZALI : On ne prive pas la population des stades puisqu'on développe les City stade dans les quartiers, donc notre volonté c'est celle-là. Il y en a sur Planoise. Néanmoins, quand un terrain n'est plus respecté avec les normes, avec un terrain glissant, la priorité chez nous c'est la sécurité, donc d'un côté, on va remplacer le revêtement, comme je vous l'ai dit, on va créer deux portes pour pouvoir entrer et on travaille en lien avec le collège et en lien avec le quartier d'une manière générale concernant les terrains qu'on peut avoir. Et sur Planoise, on continue de travailler avec eux pour avoir des... enfin pas que, mais en tout cas des terrains, des City stade pour permettre au plus grand nombre d'y avoir accès. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? D'autres questions ? Je vais passer au vote, rapport 25. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'accueil d'enfants de l'école Fourier au restaurant du collège Voltaire,

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention établie en conséquence avec le Département du Doubs et le collège Voltaire.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

26 - Action Educative - Fourniture de petit matériel de restauration - Autorisation de signature de l'accord-cadre

M. GHEZALI : Rapport 26, fourniture de petit matériel, un accord-cadre. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec l'attributaire retenu par la Commission d'appel d'offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

27- Petite Enfance - Convention de partenariat entre le SYBERT – Syndicat mixte de Besançon et sa Région pour le traitement des déchets de la ville de Besançon. Déploiement des couches lavables dans les établissements d'accueil du jeune enfant

M. GHEZALI : Rapport 27, convention de partenariat avec le SYBERT. Des observations ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur ce projet de partenariat,
- se prononce favorablement sur la convention de partenariat jointe au rapport,
- autorise la Ville de Besançon à prendre en charge 30 % du coût de la dotation de couches lavables mise à disposition par le SYBERT,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

28 - Action Sportive - Aide aux associations sportives - Septième attribution 2024

M. GHEZALI : Rapport 28, aide aux associations sportives. Est-ce que ça appelle de votre part des observations ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions dans le cadre du programme « animations sportives – aide à l'emploi d'éducateurs sportifs » :

▪ Amicale cycliste bisontine	1 900 €
▪ BAPA	800 €
▪ BVB	2 000 €
▪ CPB	3 000 €
▪ DSA	2 000 €
▪ Besançon BMX	1 500 €
▪ OB	2 800 €
▪ La Saint Claude	2 000 €
▪ BGR	1 400 €
▪ DOJO FC	2 000 €
▪ Entre Temps escalade	1 200 €
▪ BDHC	1 500 €
▪ Besançon Roche Tennis de Table	2 000 €
▪ Volant Bisontin	700 €

▪ ASBP	800 €
▪ Orchamps Palente AS	2 000 €
▪ Challenger	700 €
▪ Indépendante Comtoise	2 000 €
▪ Besançon Floorball	700 €

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les contrats et avenants concernant le programme « animations sportives – aide à l’emploi d’éducateurs sportifs ».

Rapport adopté à l’unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

29 - Action Culturelle - Signature d’un contrat avec Gallimard pour une publication

M. GHEZALI : Rapport 29, signature d’un contrat avec Gallimard pour une publication. Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie

A l’unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le contrat avec la maison d’édition Gallimard.

Rapport adopté à l’unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

30 - Action Culturelle - Accord au classement au titre des monuments historiques du monument à Louis Pergaud situé dans le parc Micaud

M. GHEZALI : Rapport 30, accord au classement au titre des monuments historiques du monument Louis Pergaud situé dans le parc Micaud. Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l’unanimité, le Conseil Municipal autorise le classement au titre des monuments historiques du monument à Louis Pergaud situé parc Micaud.

Rapport adopté à l’unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

31 - Action Culturelle - Musée des beaux-arts et d’archéologie - Exposition Chorégraphies. Dessiner, danser (XVIIe - XXIe siècle) - Avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Besançon et l’INHA

M. GHEZALI : 31, musée des beaux-arts et d’archéologie – Exposition Chorégraphies, dessiner, danser. C’est un avenant à la convention de partenariat. Des observations ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l’unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet d’avenant à la convention de partenariat du 23 novembre 2023,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l’avenant.

Rapport adopté à l’unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

32 - Santé Publique - Fusion entre le CHU de Besançon, le Centre de soins et d’hébergement de longue durée Jacques Weinman d’Avanne-Aveney, le Centre de long séjour de Bellevaux, et le Centre de soins et de réadaptation des Tilleroyes

M. GHEZALI : Le rapport 32, fusion entre le CHU de Besançon, le Centre de soins et d’hébergement de longue durée Jacques Weinman d’Avanne-Aveney, le Centre de long séjour de Bellevaux et le

Centre de soins et de réadaptation des Tilleroyes. Des observations ? Des votes contre ? Des oppositions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- la fusion du Centre hospitalier-universitaire de Besançon, du Centre de soins et d'hébergement de longue durée Jacques Weinman d'Avanne-Aveney, du Centre de long séjour de Bellevaux, et du Centre de soins et de réadaptation des Tilleroyes, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2026,
- la localisation du siège du nouvel établissement fusionné sur le territoire de la commune de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

33 - Vie des Quartiers - Enfance - Jeunesse - Gestion d'Accueils de Loisirs et de projets d'animation enfance/jeunesse - Choix du mode de gestion et lancement de la procédure de Concession de Service Public (CSP)

M. GHEZALI : Rapport 33, gestion d'Accueils et de Loisirs des projets d'animation, le choix du mode de gestion et de lancement de la procédure. Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- retient comme mode de gestion la Concession de service public pour la gestion d'ALSH et de projets d'animation enfance / jeunesse,
- approuve les orientations du futur contrat de Concession de service public,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à engager la procédure de Concession de service public.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

34 - Vie des Quartiers - Actions liées à la thématique Insertion professionnelle et mobilité du Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) 2024

M. GHEZALI : Le rapport 34, actions liées à la thématique Insertion professionnelle et mobilité du Contrat territorial d'accueil et d'intégration. Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une subvention à hauteur maximum de 28 760 € au CLA,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement entre le CLA et la Ville de Besançon,
- attribue une subvention à hauteur maximum de 16 000 € à l'association La roue de secours,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement entre l'association La roue de secours et la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

35 - Solidarités - Projet d'emprunt 2024 du Centre Communal d'Action Sociale

M. GHEZALI : Rapport 35, projet d'emprunt 2024 du CCAS. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Juste une intervention. Vous dites encore dans le rapport que vous allez solliciter systématiquement les banques qui sont écoresponsables, mais sans oublier les banques qui portent des offres classiques. Je pense qu'il serait légitime, dans le rapport, que vous allez solliciter les

banques, quelles que soient les banques que vous allez solliciter. Pas obliger de, à chaque fois, stigmatiser celles qui sont écoresponsables et celles qui ne le seraient pas parce que je rappelle quand même que, aujourd'hui, toutes les sociétés, notamment les banques, elles ont des politiques RSE aussi qui sont engagées et engageantes. Donc, je pense que vous pourriez vous abstenir de cela. Vous en avez déjà dit. Bon. On voit bien, encore une fois, le dogme installé, mais ce n'est pas nécessaire. Voilà. Tout simplement.

M. GHEZALI : Anthony.

M. POULIN : Toutes les banques sont consultées lors de nos consultations bancaires. Certaines nous proposent des offres dites *écoresponsables*. Nous les questionnons avec les mêmes questions, les questions qui ont été posées dans ce Conseil Municipal et nous choisissons au regard du taux pratiqué et des réponses à ces questions. Et il s'avère que les offres souvent les plus intéressantes financièrement sont aussi les offres les plus intéressantes d'un point de vue de l'écoresponsabilité et que ce n'est pas un maigre sujet pour nous que d'avoir des établissements bancaires qui s'engagent dans le fait de ne plus financer des activités qui sont mauvaises pour le climat et donc mauvaises également pour l'intérêt général et pour les plus fragiles particulièrement quand il s'agit d'un prêt pour les actions du Centre Communal d'Action Sociale. Je pense qu'on partage tous cette ambition, traduisons-la dans nos actes. Et vraiment les partenaires bancaires évoluent sur ce sujet et nous sommes à côté de celles et ceux qui évoluent le plus rapidement possible sur ce sujet.

M. GHEZALI : Merci Anthony. Monsieur FAGAUT, vous voulez reprendre la parole.

M. FAGAUT : Oui. Oui. Parce que je ne peux pas vous laisser dire complètement ça. Aujourd'hui, les banques, elles ont toutes leur engagement, quel qu'il soit, encore une fois, avec des politiques RSE fortes. Vous avez parlé, tout à l'heure, et je crois que c'est Monsieur BOUSSO du mécénat qui était positionné, combien de banques aujourd'hui nous apportent du mécénat sur le territoire bisontin ? Combien de banques dites classiques nous accompagnent sur des événementiels sportifs, culturels ou du mécénat au niveau de la Citadelle ? Je crois que vous seriez bien avertis, à mon sens, de ne pas les stigmatiser de la sorte parce qu'elles nous apportent quand même une aide non négligeable sur le territoire bisontin pour pouvoir faire vivre nos associations et faire vivre notre collectivité et notre territoire. Bon. Je pense que, aujourd'hui, il faut, à mon avis, avoir un peu plus d'humilité par rapport à ces banques dites *classiques* et ne pas non plus les marginaliser comme je pense vous êtes en train de faire rien qu'en l'écrivant et en le disant de cette manière-là, je pense que vous êtes en train de le faire.

M. GHEZALI : Anthony.

M. POULIN : Je suis un peu surpris. On parle des offres bancaires écoresponsables ou classiques, je ne parle pas des établissements bancaires écoresponsables ou classiques. C'est le raccourci que vous faites. C'est le raccourci que vous faites. Et on reçoit et on travaille avec... on reçoit les offres de l'ensemble des établissements bancaires qui répondent à nos offres. Et vraiment, il n'y a aucune stigmatisation *a priori* et il y a un dialogue qui se fait avec l'ensemble des banques et certaines proposent des offres classiques, d'autres des offres écoresponsables et donc, on consulte tout ça. Et pour nous, ce n'est pas un maigre sujet que de dialoguer avec les établissements bancaires sur ce sujet. Vous entretenez ici une fable qui n'existe pas dans nos relations avec l'ensemble des établissements bancaires présents et je puis dire que je dialogue avec tout le monde et j'ai eu l'occasion d'échanger sur ce sujet avec l'ensemble des établissements bancaires présents sur le territoire.

M. GHEZALI : Merci. Jean-Hugues ROUX.

M. ROUX : Oui. Merci Abdel. Moi, je ne vais pas parler argent. Vous avez reçu chacun le programme de la semaine bisontine du handicap qui aura lieu du 18 au 23 novembre 2024 et remercier entre autres Sandrine HUOT-MARCHAND qui est une salariée du CCAS et qui a permis d'établir ce programme en écriture simplifiée. C'est l'occasion de faire connaître les actions menées tout au long de l'année par les associations qui œuvrent dans le champ du handicap. Si vous pouvez venir, ça sera vraiment avec plaisir que les associations vont vous accueillir. Je dirais qu'il y a eu une inquiétude au niveau des associations de handicapés, c'est la nomination tardive de la ministre déléguée en charge des personnes handicapées et qui a vraiment mis dans l'angoisse beaucoup de personnes, mais ça a été fait tardivement fin septembre. J'ai été sollicité par deux nouvelles

associations qui est l'association qui accompagne les militaires et leur famille touchés par le handicap et ils vont participer à cette semaine et une autre qui concerne le handicap invisible, qui s'appelle NELHI et qui aura lieu le samedi 30 novembre de 11 heures à 20 heures. Je souhaite que vous puissiez venir en nombre et puis je vous remercie.

M. GHEZALI : Merci Jean-Hugues. C'est important de rappeler cette semaine bisontine du handicap et plus largement le travail qui est fait tout au long de l'année par le CCAS, les structures et évidemment les associations.
Sylvie.

Mme WANLIN : Oui. Je voulais juste signaler, puisque nous avons parlé en début du projet de loi de finances qui est actuellement à l'examen au parlement, d'évoquer également le projet de loi de financement de la Sécurité sociale qui est également en discussion au niveau du parlement. Pour relayer quand même l'alerte des fédérations et des organisations du grand âge auxquelles bien entendu la Ville de Besançon et son CCAS s'associent. Ainsi, je voudrais signaler en premier lieu et souligner l'inadéquation des financements face au contexte économique du grand âge. En effet, les financements qui sont prévus pour le grand âge dans le cadre de ce projet de loi de financement de la Sécurité sociale s'avèrent inférieurs à l'année passée alors que la filière fait déjà face à des difficultés économiques importantes. Et en même temps, nous faisons face, et vous le savez, on le répète souvent, à une transition démographique. Songez que d'ici 2030 un tiers des Français sera âgé de plus de 60 ans. Nous connaissons donc un manque d'investissement alloué au grand âge, nous assistons en effet à une réduction des financements destinés aux missions les plus essentielles comme le soin et l'accompagnement des personnes âgées qu'elles se trouvent à domicile ou en établissement. Déjà les financements actuellement attribués peinent déjà à compenser la hausse des coûts qui frappent l'ensemble du secteur parce que tous les opérateurs, on le sait, sont touchés par une inflation galopante qui ne cesse de mettre en péril la solvabilité financière de la filière. Par ailleurs, en second lieu, vous faire part de l'insuffisance des objectifs d'emploi au regard du choc démographique qui s'annonce parce que, outre le manque de financement qui conduit nombre d'établissements à connaître une crise financière, le grand âge doit faire face à une pression sociale sans précédent. En effet, la filière souffre d'une pénurie de personnel essentiel à l'accompagnement de l'augmentation du nombre de personnes âgées. Pourtant bien sûr, il est essentiel de travailler à une solution pérenne pour éviter des situations de vulnérabilité. Le secteur du grand âge va devoir recruter, former et fidéliser près de 400 000 personnes à horizon 2030. Or, le projet de financement de la Sécurité sociale actuellement en discussion prévoit la création de 6 500 postes, un chiffre insuffisant pour répondre à l'urgence de la situation actuelle et qui ne présage pas de l'atteinte de l'objectif pour les cinq prochaines années. D'autre part, les pouvoirs publics devront prendre en considération la pénibilité de ses emplois, un volet qui est négligé par le texte avancé par le gouvernement, alors que l'on assiste depuis de trop nombreuses années à la dégradation des conditions de travail des professionnels de secteur. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2025 doit donc être revu pour garantir trois impératifs :

- L'amélioration des conditions de travail,
- Le développement des dispositifs de formation,
- Et les garanties financières des nécessaires revalorisations salariales.

Et en troisième lieu, et j'en terminerai par-là, vous indiquer la fragilité économique de la branche et les incertitudes budgétaires puisque le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2024 indiquait que la branche autonomie devait être excédentaire de 0,9 milliard en 2025, il se trouve qu'elle est finalement déficitaire de 0,4 milliard et se retrouverait même en déficit jusqu'en 2028, alors que, je le rappelle, le mur démographique de 2030 doit pousser le gouvernement et le parlement à aller au-delà de chaque projet de loi de financement de la Sécurité sociale annuelle puisque sans un financement adéquat, le secteur du grand âge ne pourra pas répondre au choc démographique de la prochaine décennie. Le sujet du vieillissement et de son accompagnement qui aurait dû devenir la priorité des pouvoirs publics n'est pas qu'un point aveugle du texte présenté par le gouvernement. Et je terminerai juste ce propos politique en nous invitant à nous interroger : qu'en est-il de la loi sur le grand âge qui avait été pourtant promise par le Président de la République depuis 2017 ?

M. GHEZALI : Merci Sylvie. Je ne vois plus d'interventions. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le projet d'emprunt du CCAS de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

36 - Administration - Renouvellement des contrats d'assurances en groupement de commandes – Autorisation de signature du marché

M. GHEZALI : Le rapport 36, renouvellement de contrats d'assurances.

Des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend connaissance du résultat de la consultation,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les lots 2 et 4 ; les lots 1 et 3 relevant de la délégation permanente de l'assemblée délibérante en date du 20 mai 2021.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

37 - Finances - Renouvellement de la Convention de Services Comptables et Financiers avec la Direction Départementale des Finances Publiques

M. GHEZALI : Rapport 37, renouvellement de la Convention de Services Comptables et Financiers avec la Direction Départementale des Finances Publiques. Des observations ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la Convention de Services Comptables et Financiers avec la Direction Départementale des Finances Publiques,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

38 - Finances - Société d'Economie Mixte Sedia - Prise de participation dans la société OH ZONE

M. GHEZALI : Société d'Economie Mixte Sedia – Prise de participation dans la société OH ZONE. Est-ce qu'il y a des observations ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise la prise de participation de la SEM Sedia dans la SAS OH ZONE associant Sedia et SMCI EDITEUR IMMOBILIER, dédiée au projet d'aménagement du lieudit La Lye sur la commune de MISEREY,
- autorise l'élue représentant la Ville de Besançon dans les instances de Sedia, à se prononcer en faveur de cette décision.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

39 - Finances - Société d'Economie Mixte Sedia - Prise de participation dans la Société Civile de Construction Vente SCCV DU COLLEGE

M. GHEZALI : Rapport 39, Société d'Economie Mixte Sedia – Prise de participation dans la Société Civile Construction Vente SCCV DU COLLEGE. Des observations ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise la prise de participation de la SEM Sedia dans la SCCV DU COLLEGE associant la SEM Sedia, SMCI EDEUR IMMOBILIER et la Banque Populaire, dans le but de porter un projet d'aménagement en centre-ville de Morteau,
- autorise l'élue représentant la Ville de Besançon à se prononcer en faveur de cette décision dans les instances de la SEM Sedia.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

40 - Finances - Société d'Economie Mixte Sedia - Création d'une filiale dédiée au photovoltaïque

M. GHEZALI : Rapport 40 sur Sedia – Création d'une filiale dédiée au photovoltaïque.
Olivier.

M. GRIMAITRE : Oui. Merci. Je voulais expliciter le vote contre que certains élus auront ce soir sur ce rapport. Nous soutenons bien sûr le développement des énergies renouvelables sur notre territoire, mais nous voulons, une fois les investissements réalisés, que les bénéfices reviennent bien à la collectivité et non au privé.

Nous préférons à la création de cette filiale de Sedia dédiée au projet photovoltaïque la création d'un pôle public de l'énergie renforcé à GBM pour porter et piloter les projets liés aux énergies renouvelables.

La création d'une SPL ou d'une régie pourrait servir de support et apporterait une aide permanente pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Financièrement, les produits d'exploitation pourraient être réinvestis localement, ce qui éviterait tout transfert d'excédent sous d'autres cieux. Nous sommes à l'écoute des besoins de la population, c'est pourquoi nous voulons donc un service public de proximité au prix plus avantageux. Je vous remercie.

M. GHEZALI : Merci Olivier. Donc, des oppositions ? Huit. J'en vois 8. On est d'accord ? Huit oppositions. Oppositions. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie

A la majorité des suffrages exprimés, 8 contre, le Conseil Municipal autorise :

- expressément la prise de participation de la SEM Sedia au capital de la SAS Héméré à créer, à hauteur de 32 % du capital, pour un montant de 480 k€,
- l'élue représentant la Ville de Besançon dans la SEM Sedia à se positionner favorablement sur ce projet dans les instances de la SEM.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 42

Contre : 8

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

41 - Ressources Humaines - Autorisation de prolongation de recrutement contrats de projets pour mener à bien un projet ou une opération

M. GHEZALI : Point 41, autorisation de prolongation de recrutement de contrats de projets pour mener à bien un projet ou une opération.

Oui. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. Premier sujet, même si on a déjà abordé le volet RH ce soir, on ne peut pas terminer ce Conseil Municipal, puisqu'il reste une dizaine de rapports, sans aborder donc l'enquête administrative qui dure depuis 4 mois sur laquelle donc j'avais lancé les éléments, donc le 20 juin dernier, suite à une dénonciation portée par lettre anonyme et ensuite un courrier, donc signé par une élue ici présente demandant, appelant à la délation. Je voudrais savoir où nous en sommes parce que ça fait plus de 4 mois même que cela dure. Je crois qu'aujourd'hui nous avons besoin d'avoir des éléments, savoir comment tout cela a été mené, où ça a abouti surtout et puis savoir quelles mesures ont été prises notamment concernant ce courrier et les personnes qui ont pris part à ce courrier. Voilà.

M. GHEZALI : Alors, je vais essayer de vous donner des éléments et être précis. Tout d'abord, la Maire a rencontré, avec les différents adjoints aux ressources humaines et aux espaces verts, les

agents de Trépillot. Il y a une rencontre qui s'est faite avec les organisations syndicales sur le sujet. Et concernant l'enquête administrative qui est en cours, elle sera terminée début décembre et on aura des conclusions qui seront rendues donc début décembre et on reviendra vers vous pour vous dire si les conclusions sur les deux sujets, parce qu'il y avait deux sujets traités, s'ils motivent des sanctions disciplinaires. Voilà.

J'espère que j'ai été clair pour vous donner les éléments et cette enquête administrative qui se terminera début décembre, on pourra vous donner les conclusions évidemment, ça vous le savez, dans le cadre d'anonymisation des noms et des personnes. Oui. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci en tout cas pour ces éléments, c'est vrai que c'est une grosse enquête administrative en fin de compte, quasiment plus de 6 mois, menée sur ce sujet-là, donc on a...

M. GHEZALI : Je vous coupe 10 secondes.

Quand vous dites c'est une grosse enquête administrative, pas obligatoirement...

M. FAGAUT : Non. Mais dans sa durée !

M. GHEZALI : Dans sa durée, mais...

M. FAGAUT : Non. La période, c'est de ça que je parle.

M. GHEZALI : Oui. Mais je vais vous donner un élément sans aller très loin dans cette enquête administrative. Dans sa durée, parce que des fois on se trouve avec des agents qui peuvent être en maladie, en tout cas, qui ne peuvent pas répondre des échanges qu'il pourrait y avoir. Donc, oui, c'est la raison pour laquelle on arrivera début décembre aux conclusions de l'enquête administrative.

M. FAGAUT : Je ne remets pas du tout en question cela, mais elle est longue, donc ça veut dire qu'elle nécessitait bien sûr d'intervenir sur le sujet. Donc, comme quoi aussi, on a bien fait aussi de soulever le problème au sein du Conseil Municipal. J'espère en tout cas, je n'ai pas de doute forcément là-dessus, qu'elle sera menée en totale intégrité, c'est-à-dire qu'on ne va pas faire forcément une chasse aux sorcières pour faire une chasse aux sorcières et trouver des coupables pour trouver des coupables. Moi, j'aimerais aussi qu'on puisse avoir des éléments précis concernant ce courrier qui a été rédigé par une élue parce qu'il n'est, encore une fois, pas normal. Et on attend toujours, et je rejoins les propos de Laurent CROIZIER de ce début de Conseil Municipal puisqu'on l'avait demandé conjointement, qu'il y ait des excuses publiques qui soient adressées aux agents. Ce n'est pas compliqué de le faire. Quand on a quitté le dernier Conseil Municipal, il me semble que Nicolas BODIN est intervenu par la suite en disant que parfois on avait le droit de faire des erreurs et qu'il n'y avait aucune raison de ne pas s'excuser quand on avait commis des erreurs. Je ne comprends pas pourquoi ça n'a pas été fait. Voilà.

Donc, Madame le Maire n'est pas là ce soir, en tout cas on espère, on ne désespère pas que, avant la fin de l'année, les agents aient aussi leurs excuses méritées pour éviter de stigmatiser l'ensemble des agents des collectivités.

M. GHEZALI : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Je vais aller dans le même sens, vous vous en doutez. J'ai écouté en différé le Conseil Municipal après que nous sommes partis parce que je pense que nous avons bien fait de partir. D'ailleurs, je note que la teinte des propos qui ont été tenus après était plutôt conforme à la colère qui était la nôtre. Monsieur BODIN a exprimé une phrase importante : « en politique, il faut savoir s'excuser ». Il a tout à fait raison. On peut faire des erreurs, il faut les reconnaître, et quand ça touche l'humain, il faut savoir s'excuser. Donc, moi, j'aimerais savoir lorsque Madame la Maire a rencontré les organisations syndicales, s'est-elle excusée auprès de ces organisations ? Auquel cas, moi, je considérerais que cette histoire d'excuses est close. Moi, je n'ai pas entendu cela. Deuxième chose, j'ai lu dans la presse que nous aurions fait une instrumentalisation politique de cet événement. Je suis désolé, ce n'est pas nous qui avons écrit cette lettre. J'en suis désolé ! D'ailleurs, nous n'aurions pas écrit cette lettre. Et qu'il y ait une enquête administrative, très bien. Moi, j'aimerais aussi qu'il y ait une enquête administrative sur la chaîne de décision qui a amené à ce que cette lettre quitte les services de la Ville de Besançon. Donc, c'est bien beau d'aller chercher les agents qui effectivement auraient fait une faute dans le cadre de leur métier et de leurs fonctions sur le terrain,

mais, moi, je considère qu'il y a une faute de faite aussi dans la chaîne de Direction et, moi, je souhaite que la lumière soit faite sur ces prises de décisions.

En tout cas, je veux savoir et je poserai la question tant que nous n'aurons pas la réponse, c'est : est-ce que des excuses ont été présentées ? Et si non, moi, je les demanderais à chaque Conseil Municipal jusqu'à la fin du mandat.

M. GHEZALI : D'accord. Pour essayer de répondre : d'abord, il y a une enquête administrative, donc qui dit enquête, on ne va pas commencer à donner des conclusions. Sur la chaîne, l'enquête se fait sur tout ce périmètre-là, elle ne s'arrête pas, elle va se faire sur toute la chaîne de responsabilité. Ça, c'est la deuxième chose que je peux vous dire. Sur les organisations, les organisations syndicales n'ont jamais demandé des excuses. Vous avez demandé des excuses, les organisations syndicales n'ont jamais demandé des excuses à Madame la Maire. Elles n'ont jamais demandé des excuses. Par contre, il y a eu des rencontres qui ont été faites avec les organisations syndicales qui sont dans leur rôle et donc, voilà, il y a eu des échanges. Enfin, moi, je vous ai donné les éléments. J'essaie de répondre le plus précisément à vos questions. Voilà, les réponses que je vous apporte. Début décembre, il y aura les conclusions de cette enquête administrative qui est large et on regardera en fonction de cette enquête administrative. Mais on ne va pas anticiper les conclusions de cette enquête administrative. D'autres observations ? Je n'en vois pas. Alors, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Dix. Merci.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil Municipal autorise :

- le recrutement de 3 agents contractuels pour mener à bien l'opération « Mission de lutte contre la précarité énergétique » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- Mme la Maire, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

42 - Ressources Humaines - Conventions de mise à disposition de deux fonctionnaires de la Ville de Besançon auprès de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole

M. GHEZALI : Alors, le point 42, on est bien, oui, 42. Il est retiré de l'ordre du jour parce qu'il s'agissait d'une mutualisation avec GBM en charge du service de prévention des risques afin qu'ils puissent encadrer de nouveaux agents de GBM en charge de l'élaboration du plan intercommunal de sauvegarde et la décision sur la création de ces deux postes à GBM est différée, les élus ayant demandé des précisions en commission 1. On reviendra vers vous concernant ce sujet, le 42 est retiré de l'ordre du jour.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

Dont acte.

43 - Ressources Humaines - Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville de Besançon auprès de la Mission Locale du Bassin d'emploi de Besançon

M. GHEZALI : Le 43, convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville auprès de la MILO, auprès de la Mission locale. Des observations ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la convention avec la Mission Locale du Bassin d'emploi de Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et les actes y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

44 - Ressources Humaines - Convention cadre d'adhésion aux prestations sociales du Centre de Gestion du Doubs en matière de gestion des Ressources Humaines

M. GHEZALI : Le 44, convention de cadre d'adhésion aux prestations sociales du Centre de Gestion du Doubs en matière de RH. Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la convention cadre d'adhésion aux prestations « socle » du centre de gestion du Doubs à compter du 1^{er} janvier 2025,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport, les avenants éventuels, ainsi que tout document afférent.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

45 - Laïcité - Aide à l'Observatoire de la laïcité Bourgogne Franche-Comté

M. GHEZALI : Le 45, aide à l'Observatoire de la laïcité en Bourgogne Franche-Comté. Des observations ? Oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association l'Observatoire Régional de la Laïcité Bourgogne Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

46 - Relations Usagers - Projet d'extension hors les murs du cimetière Saint Claude

M. GHEZALI : Le 46, le projet d'extension hors les murs du cimetière de Saint Claude. Monsieur BAILLY.

M. BAILLY : Oui. Merci. Une intervention sur ce rapport, vous nous faites part de l'opportunité de créer un espace dédié à d'autres typologies de sépultures davantage écoresponsables. Donc, vous nous dites que c'est une demande de plusieurs habitants de Besançon et j'ai envie de dire Alléluia, vous écoutez enfin les Bisontins. Malheureusement, j'ai le sentiment que vous les écoutez simplement lorsque leurs demandes sont en phase avec votre idéologie. Alors, les sépultures écoresponsables sur le principe, pourquoi pas, mais quand on voit votre gestion actuelle des cimetières on a de quoi être inquiet sur la gestion de nouvel espace qui se dit naturel où il est prévu de conserver une importante végétalisation. D'autre part, au-delà des quelques habitants, avez-vous consulté au préalable les représentants des différents cultes sur ce sujet qui eux peuvent être peut-être plus à même à qualifier le besoin et à juger de l'opportunité de la création de ce cimetière dit écologique ? Je vous remercie.

M. GHEZALI : Oui Elise.

Mme AEBISCHER : Oui. Alors, il faut vraiment voir le projet en deux phases. Il y a bien deux parcelles différentes avec deux objets différents, ça ne veut pas dire que le carré confessionnel ne peut pas non plus s'adapter aux mesures écoresponsables. Il y a une partie effectivement liée au carré confessionnel, on a eu des rencontres régulièrement avec des représentants du culte musulman qui effectivement nous a fait part de leur crainte de ne plus avoir suffisamment de place dans nos cimetières bisontins pour accueillir légitimement toutes les demandes qui nous sont faites pour les accueillir dans nos cimetières. Et donc, il est prévu effectivement d'agrandir, enfin de recréer un carré confessionnel d'à peu près 300 place et il y aura, dans une deuxième partie de ce projet-là avec différents espaces, effectivement d'autres formes de cimetières et de sépultures, je pense notamment

un espace qui, aujourd'hui, est assez boisé dont l'objectif serait peut-être effectivement de pouvoir, un peu comme dans une forêt cinéraire si on prend les exemples suisses ou germaniques, pouvoir pour les familles qui le demandent, parce qu'après il restera toujours une offre diverse dans nos cimetières respectifs, pouvoir, par exemple, mettre l'urne au pied de l'arbre. On a une forme un peu paysagère parce que c'est un terrain qui est aussi en pente, proposer d'autres formes avec la présence de la nature et surtout, l'année prochaine, on va pouvoir consulter aussi les Bisontins et les Bisontines pour voir jusqu'à quel niveau d'intégration dans ce nouveau carré écologique, on base notre règlement intérieur sur, par exemple, l'interdiction de certaines matières pour les monuments, peut-être aussi même pour les matières synthétiques pour nos défunts. Enfin, voilà, ça fait partie des questions qui seront posées l'année prochaine pour voir dans ce carré écologique, il y aura une partie forêt cinéraire, il y aura peut-être une partie avec un règlement un peu strict sur les différents éléments qui pourraient être ou enterrés ou en tout cas sur les monuments funéraires. Et donc, voilà. C'est pour vous dire que ce n'est pas exactement le même projet. C'est un même espace où il y aura un carré confessionnel, il y aura ces carrés écologiques et puis évidemment toute l'offre qui existe dans nos cimetières bisontins que ça soit en termes de caveau, de caverne, de columbarium et après des souhaits des familles de venir nous consulter. Quand on fait part du fait que les Bisontins et les Bisontines sont intéressés par d'autres formes, alors évidemment pas tout le monde, c'est juste pour préciser qu'il y avait eu trois demandes dans le budget participatif liées à un carré plus écologique qu'on n'a pas retenu. Parce que justement ça faisait déjà partie des projets qu'on avait en vue sur cet espace-là. Et donc, c'était juste pour vous dire que, voilà, effectivement il y a une demande de la part de Bisontins et de Bisontines et on va travailler avec eux pour créer ce nouveau carré écologique

M. GHEZALI : Merci de ces explications Elise. Est-ce qu'il y a des oppositions pour ce rapport ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le projet d'extension hors les murs du cimetière Saint-Claude.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

47 - Commerce - Animations commerciales - Aide à l'association RECIDEV pour le Marché de Noël 2024

M. GHEZALI : Rapport 47, animations commerciales – Aide à l'association RECIDEV pour le Marché de Noël. Oppositions ? Abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 16 000 € à RECIDEV.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

48 - Commerce – Animations Commerciales – Aide à l'association « Commerce et Artisanat aux Chaprais » pour le Noël des Chaprais 2024

M. GHEZALI : Rapport 48, animations commerciales pour le Noël des Chaprais. Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association « Commerce et Artisanat aux Chaprais ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

49 - Relations internationales - Aide aux associations dans le cadre du Festival des Solidarités (Festisol)

M. GHEZALI : Rapport 49, l'aide aux associations dans le cadre du Festival Solidarités, Festisol.
Des oppositions ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 200 € à l'association Palestine-Amitié,
- 150 € à l'association MRAP,
- 370 € à l'association Peuples solidaires Doubs,
- 200 € au Café-Librairie l'Interstice,
- 340 € à l'association CCFD Terre Solidaire 25,
- 500 € à l'association RéCiDev pour le Collectif Festisol bisontin.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

50 - Relations internationales - Aide à des établissements scolaires pour leurs échanges internationaux

M. GHEZALI : Rapport 50, relations internationales – Aide à des établissements scolaires. Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 440 € au lycée Saint-Paul,
- 780 € au collège Notre-Dame,
- 300 € au lycée Ledoux.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

51 - Relations internationales - Aide et Convention de partenariat pour la mise en œuvre de deux missions de volontariats internationaux avec Bourgogne-Franche-Comté International

M. GHEZALI : Rapport 51, aide et Convention de partenariat pour la mise en œuvre de deux missions de volontariats internationaux avec BFC International. Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant à signer la convention avec France Volontaire et BFC International portant sur la mise en œuvre de deux missions de volontariats internationaux,
- se prononce favorablement sur le versement à l'opérateur, BFC International, de la somme de 7 839,10 € dont 5 487,37 € sur l'exercice 2024, pour organiser la mise en œuvre du programme et l'accueil/envoi des deux jeunes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

52 - Vœu concernant l'impact du projet de loi de finances 2025 sur notre collectivité la ville de Besançon

M. GHEZALI : On arrive à la fin des rapports et on a un vœu. C'est moi qui vais le présenter. Je vais vous présenter la conclusion. Je vais vous faire grâce de tout ce qu'on a mis, vous l'avez. Nous avons

plus que jamais besoin d'un service public fort et renforcé au service des habitants, par conséquent le Conseil Municipal de Besançon :

- appelle les parlementaires à rejeter ce projet de loi de finances mortifère,
- demande au gouvernement de retirer les mesures de ce PLF 2025 qui impose une ponction aux collectivités territoriales et d'engager une vraie décentralisation des moyens et de la fiscalité afin de garantir une réelle autonomie des collectivités,
- souhaite une révision du PLF et du PLFSS et l'exploration d'autres pistes de financement pour permettre à tous les volets du service public et les agents publics d'accomplir efficacement leurs missions tout en contribuant à équilibrer les comptes publics.

Qui est contre ? Vous ne participez pas au vote, c'est bien ça ? Madame, il n'y a pas de débat, je crois ; il n'y a pas de débat. Donc, voilà. Donc, je le mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, le vœu est adopté. Merci. Merci à vous et bonne fin de soirée.

(La séance est levée à 21h22)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil Municipal adopte le vœu concernant l'impact du projet de loi de finances 2025 sur la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

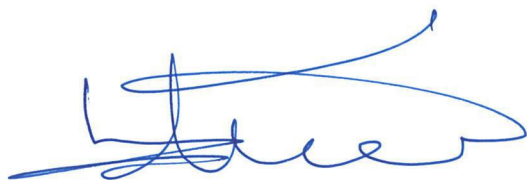
Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

La séance est levée à 21 H 22

La secrétaire de séance,



Christine WERTHE
Conseillère Municipale

La Maire,



Anne VIGNOT
Présidente de Grand Besançon Métropole